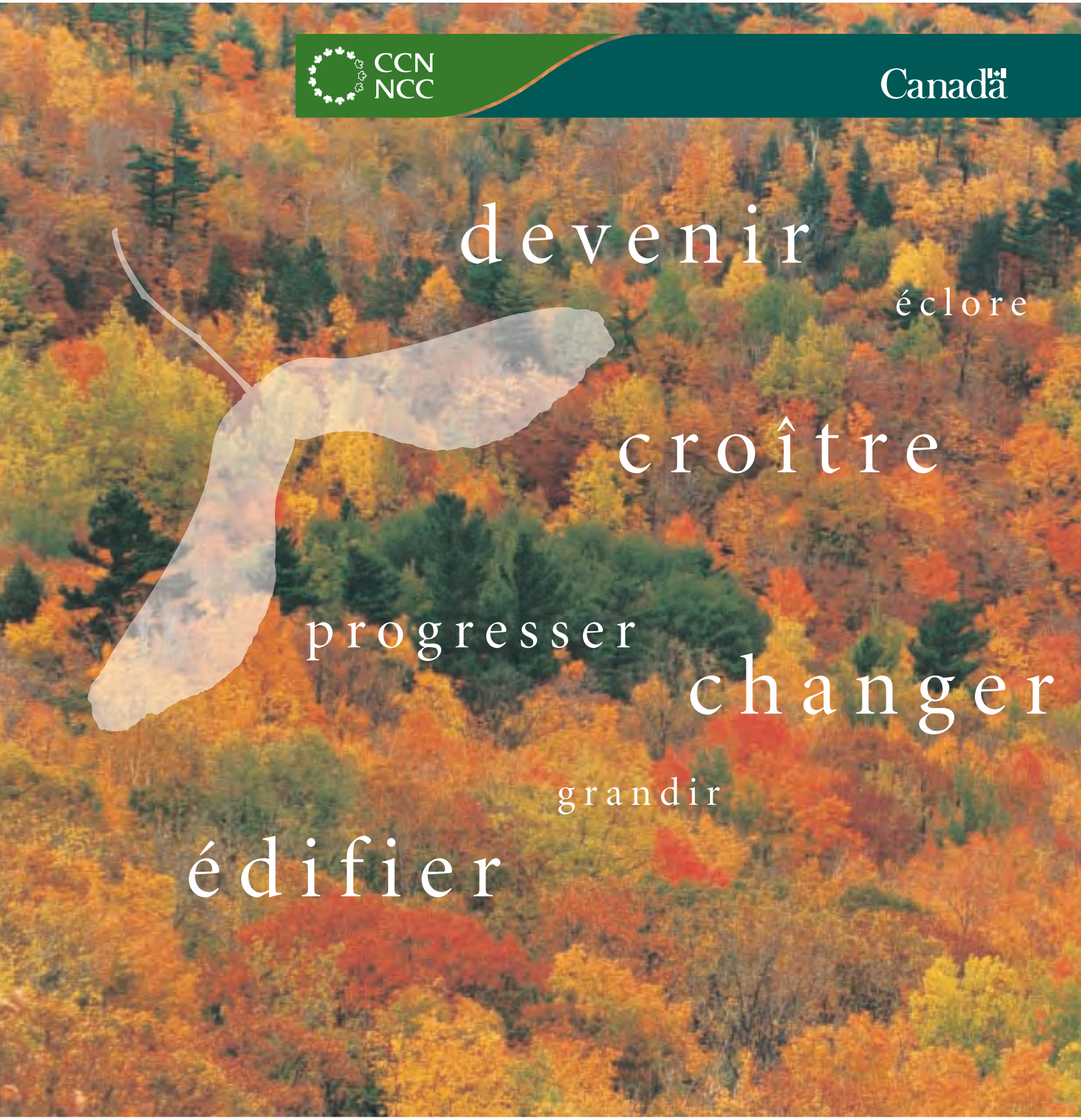

RAPPORT ANNUEL 2006-2007
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Table des matières

2 Message du président

3 Message de la première dirigeante

4 Introduction

12 Faits saillants de l'année

14 À propos de la CCN

16 Gouvernance

24 Récapitulation de l'année

- 24 Activité de programme I : Animation et promotion de la capitale
- 28 Activité de programme II : Planification, design et utilisation des sols
- 30 Activité de programme III : Gestion des biens immobiliers
  - 35 Le parc de la Gatineau
- 38 Activité de programme IV : Services généraux

40 Rapport de gestion

55 États financiers : 2006-2007

60 Notes afférentes aux états financiers

72 Annexes

- 72 Annexe I : Comités du conseil d'administration et comités consultatifs de la CCN
- 74 Annexe II : Partenaires et commanditaires
- 75 Annexe III : Glossaire

76 Pour communiquer avec la CCN

Commission de la capitale nationale
Rapport annuel 2006-2007 : Une capitale en évolution
Numéro de catalogue : W91-2007
ISBN : 978-0-662-69946-0

CCN NCC

Canada

UNE CAPITALE EN ÉVOLUTION

RAPPORT ANNUEL 2006-2007
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Message du président

Le passé est le prologue

Voici le premier rapport annuel que j'ai l'honneur de remettre à la population canadienne par le truchement du Parlement. Je suis conscient de la vision, du dévouement et du travail acharné qu'il représente et j'applaudis aux réalisations de mes prédécesseurs qui sont présentées ici.

Le dernier exercice tire parti d'accomplissements dont la liste remonte à 1958, lorsque le Parlement a confié à la CCN le mandat d'aménager, de mettre en valeur et de préserver la capitale du Canada « afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale », selon les termes de la *Loi sur la capitale nationale*.

Si le libellé de la *Loi* nous révèle bien une chose, c'est que le mandat qui consiste à créer une capitale qui reflète les aspirations d'un pays est une entreprise à long terme. La tâche d'édifier la capitale a évolué parallèlement avec le Canada. Chaque année, la société d'État ajoute une nouvelle page à une longue histoire qui se poursuit. Et quelle histoire! Remémorons-nous l'aspect de la capitale en 1958.

La berge québécoise était bordée d'une ligne quasi ininterrompue de cheminées industrielles. Des voies ferrées délimitaient le canal Rideau d'un trait noir. Aucune promenade ne suivait le parcours de la rivière des Outaouais ni ne menait aux collines. Le parc de la Gatineau ne possédait que la moitié de sa superficie actuelle. La Ceinture de verdure n'était qu'un rêve, et aucun sentier récréatif ne sillonnait la région. En hiver, le canal Rideau n'était qu'un ruban blanc gelé qui traversait la ville. La promenade Sussex consistait en une rangée quelconque d'édifices centenaires délabrés. Le Monument au maintien de la paix, la Tombe du soldat inconnu et le Monument aux Valeureux étaient inexistants. Aucune bannière commémorative haute en couleur ni aucune végétation n'indiquaient l'emplacement du parcours d'honneur et aucun panneau d'interprétation ne racontait nos récits. Il n'y avait pas de grand rassemblement annuel le jour de la fête du Canada sur la colline du Parlement. Même l'unifolié n'existait pas en 1958.

Il est indubitable que la CCN a, par ses travaux, transformé radicalement la capitale au cours des 48 dernières années. Les réalisations du dernier exercice ne constituent que le plus récent volet d'un programme long, régulier et constant qui vise à créer une capitale qui reflète la population, la géographie et l'histoire du Canada.

Évidemment, nous avons d'autres travaux à effectuer. Certains secteurs du centre-ville sont encore indignes d'une grande capitale. Nous avons besoin d'un accès accru et amélioré aux berges de la rivière des Outaouais. Il nous faut sortir les camions du centre-ville et soutenir le développement de transports en commun durables. Avant tout, nous devons nouer des relations plus transparentes, mieux éclairées et mutuellement respectueuses avec le public. Telle est la voie que nous empruntons.

L'an dernier, le mandat de la CCN a été réévalué pour la première fois en 20 ans. Le comité d'examen s'est penché avec soin sur le but et les méthodes de la CCN et sur sa pertinence pour la population canadienne. L'exercice a débouché sur un vote de confiance envers le mandat de la CCN et sur des suggestions constructives de changements et d'améliorations que le gouvernement est en train d'étudier. Encouragés par ces constatations et inspirés par les réalisations des 48 dernières années — en particulier celles de l'année écoulée —, nous sommes prêts à aller de l'avant.

Le président,

Russell Mills

Message de la première dirigeante

Un plan et un lieu de célébration

La CCN s'est toujours distinguée par la gamme de ses responsabilités et de ses activités. À titre d'organisme de planification, elle élabore des plans visionnaires. En tant que gestionnaire foncier et immobilier, elle crée des lieux de rassemblement public dans la capitale. Interprète de la culture canadienne, elle investit dans des activités de programmation et d'interprétation. Et, chaque année, semble-t-il, un projet précis rassemble tous ces thèmes. En 2007, il s'agissait de lancer les célébrations du 150e anniversaire de la capitale du Canada.

Il y a de cela 150 ans exactement, une petite ville éloignée baptisée Ottawa a été choisie comme nouveau siège permanent du gouvernement de l'État naissant qu'était le Canada. Ce jalon éveille des résonnances particulières pour la CCN, car celle-ci a joué un rôle essentiel dans la transformation de l'agglomération forestière de 1857 en un lieu où Canadiennes et Canadiens peuvent, ensemble, ressentir de la fierté et découvrir leur appartenance commune. La conception d'expositions à caractère patrimonial pour le 150e anniversaire de la capitale illustre comment les plans se concrétisent, non seulement sous forme d'espaces publics, mais aussi sous forme de programmes qui animent la capitale et lui donnent un sens.

La Masse des terrains d'intérêt national — les terrains de la capitale que la CCN possède et administre au nom de la population canadienne — présente une grande variété d'aires de conservation, de parcs urbains, de berges préservées, d'esplanades et de places urbaines. Situé sur les plaines LeBreton, un parc consacré aux grandes activités publiques a constitué, en 2006-2007, un ajout notable au portefeuille d'espaces publics disponibles pour des programmes culturels. Là, dans un ancien quartier historique, la CCN a aménagé un vaste espace vert doté d'une grande place destinée aux manifestations publiques. Le parc est prêt pour son inauguration en juin 2007, alors qu'un programme de concerts et d'extraits d'opéras sera proposé.

Le parc de la Gatineau est un genre d'espace public très différent. Là, dans une vaste aire de conservation, les gens font, d'une manière spectaculaire, connaissance avec le paysage du Bouclier canadien dans un contexte récréatif. Ce ne sont toutefois pas les loisirs, mais plutôt la conservation, qui ont façonné le programme du dernier exercice. Récemment mis à jour, le plan directeur, avec son accent sur la gérance de l'environnement, a donné lieu à un ensemble d'études et d'initiatives de planification réussies. Il s'agit là de premiers pas cruciaux si nous voulons parvenir à préserver et à améliorer à long terme la valeur naturelle de ce parc extraordinaire.

L'année a également été celle d'un changement de garde à la direction et de l'examen du mandat de la CCN. À la fin décembre, Marcel Beaudry a terminé son long mandat de président. Heather Chiasson, vice-présidente de la CCN, a pris la relève à titre de présidente intérimaire jusqu'à la fin de l'exercice financier. Le 1er avril 2007, une disposition de la *Loi fédérale sur la responsabilité* a eu pour effet de scinder les postes de président et de premier dirigeant. Russell Mills a été désigné président en mai 2007. Au cours de l'exercice, mon rôle de chef des opérations et, maintenant, celui de première dirigeante ont permis d'assurer la continuité de la direction et du fonctionnement de la société d'État.

Le comité d'examen du mandat a clairement reconnu la pertinence du rôle et l'importance des travaux de la CCN. Celle-ci sera prête à intervenir au besoin afin de concrétiser l'orientation que donnera le gouvernement en réaction aux recommandations du comité. Forte de la nomination d'un nouveau président, de belles réalisations et des sommes supplémentaires qui lui ont été attribuées dans le dernier budget fédéral, la société d'État est manifestement disposée à amorcer une nouvelle étape positive de sa longue histoire.

La première dirigeante,

Micheline Dubé

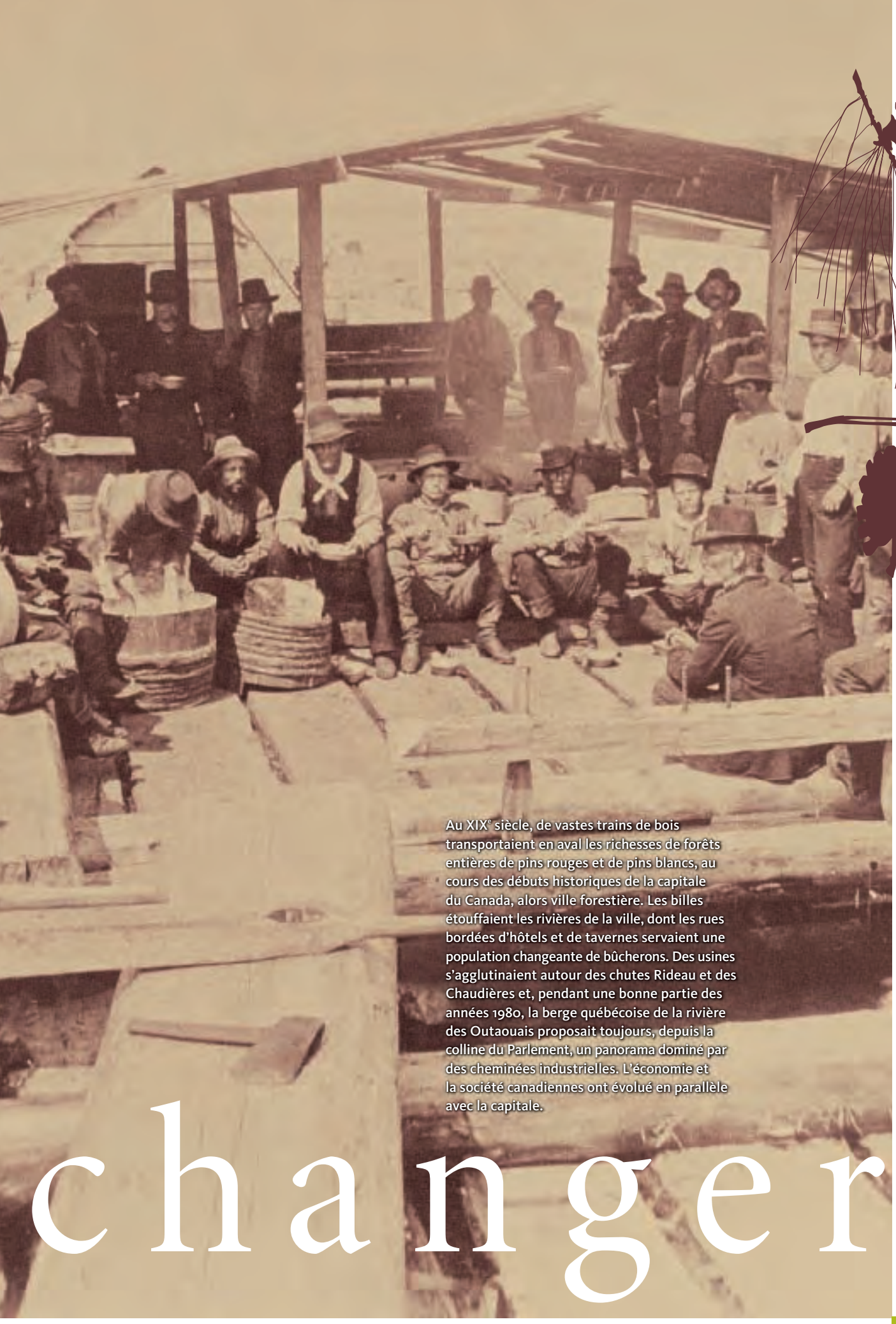

Au XIXe siècle, de vastes trains de bois transportaient en aval les richesses de forêts entières de pins rouges et de pins blancs, au cours des débuts historiques de la capitale du Canada, alors ville forestière. Les billes étouffaient les rivières de la ville, dont les rues bordées d'hôtels et de tavernes servaient une population changeante de bûcherons. Des usines s'agglutinaient autour des chutes Rideau et des Chaudières et, pendant une bonne partie des années 1980, la berge québécoise de la rivière des Outaouais proposait toujours, depuis la colline du Parlement, un panorama dominé par des cheminées industrielles. L'économie et la société canadiennes ont évolué en parallèle avec la capitale.

changer

Pinus strobus
Le pin blanc peut atteindre 60 m de hauteur et 1,8 m de diamètre. Il vit généralement 200 ans, mais il peut dépasser 450 ans.

Pinus resinosa
Le pin rouge peut atteindre 24 m de hauteur et 0,9 m de diamètre. Il peut vivre jusqu'à 200 ans.

La capitale du Canada a connu une transformation lente et régulière. Fondée comme chantier de construction lorsqu'il a fallu bâtir le canal Rideau, Ottawa a d'abord prospéré en tant qu'agglomération forestière. Sa sélection comme capitale en 1857, il y a 150 ans, et la construction d'édifices législatifs majestueux ont constitué la première réorientation majeure par rapport à ces humbles racines forestières. Depuis, la capitale a graduellement atteint sa maturité à titre de siège du gouvernement du Canada, de grand centre culturel canadien et de métropole moderne.

La capitale actuelle constitue l'aboutissement réfléchi d'un siècle de travaux de planification et d'édification réguliers, cohérents et ciblés de la part du gouvernement fédéral du Canada. Trois organismes se sont succédé pour diriger cette initiative, à commencer par la Commission d'amélioration d'Ottawa (CAO), en 1899. Pionnière de l'architecture paysagère, la CAO a aménagé l'une des premières promenades panoramiques de la planète. Elle est aussi la première à avoir créé une région de la capitale dotée d'un réseau de parcs.

d'humbles racines forestières

En 1927, prenant appui sur le concept de région de la capitale, le Parlement a transformé la CAO en Commission du district fédéral (CDF), dont la mission était d'aménager une plus vaste superficie des deux côtés de la rivière des Outaouais. Sa réalisation la plus visible est sans doute le Monument commémoratif de guerre du Canada, de 1939. Cependant, celle à la portée la plus vaste est l'invitation lancée durant les années 1940 à un urbaniste français, Jacques Gréber, de collaborer avec des planificateurs canadiens à établir les grandes lignes de l'avenir de la capitale du Canada. La Commission de la capitale nationale (CCN) a été créée en 1959 pour prendre le relais de la CDF. La concrétisation du plan de M. Gréber de 1950 constituait son objectif particulier.

Depuis, chaque décennie a été témoin de nouvelles réalisations tendant à la création d'une capitale accessible, riche de sens et représentative pour la population canadienne. Et les travaux se poursuivent.

le chemin parcouru

Une ville étranglée par des usines, des voies ferrées et un développement anarchique : les défis que devaient relever les urbanistes de la capitale d'hier étaient énormes. Graduellement, cependant, une tendance cohérente s'est dégagée : de vastes parcs et espaces verts reliés par des kilomètres de promenades, de sentiers et de boulevards, ornés de monuments et d'édifices patrimoniaux, le tout prenant vie grâce à de l'interprétation intéressante et informative et à des programmes d'envergure nationale.

Suivant les traces de Frederick Todd, des générations d'urbanistes ont conçu des plans visionnaires pour la capitale. Chacun de ces documents tire parti des réalisations passées et tente de faire en sorte que les terrains fédéraux évoluent en harmonie avec leur importance nationale. En 1999, la CCN a publié le cinquième plan directeur de la capitale. Le *Plan de la capitale du Canada* orientera les initiatives d'aménagement pendant 50 ans, avec un accent particulier sur les terrains urbains du centre-ville et les questions relatives aux transports.

croître

Après avoir vu le jour en 1899, la CAO a d'abord entrepris l'enlèvement des usines et des entrepôts qui longeaient le canal Rideau et leur remplacement par des arbres, des massifs de fleurs et une promenade panoramique. Elle a également retenu les services du Montréalais Frederick Todd pour l'élaboration d'un plan visionnaire pour la capitale du Canada. Todd est le premier urbaniste et architecte paysagiste du Canada. Dans son plan de 1903, il est le premier à reconnaître qu'une capitale appartient, dans une certaine mesure, à tout un pays et à transcender les frontières municipales afin de prendre en compte une région englobant des secteurs de l'Ontario et du Québec.

Ce qui est remarquable à propos des divers plans du siècle dernier est leur degré de fidélité à la vision originale de Todd. Par exemple, la superficie de la capitale a été élargie pour englober une plus vaste région, et un réseau intégré d'espaces verts, petits et grands, a été créé pour embellir la capitale. Les planificateurs ont, plus tard, ajouté une exigence, celle de construire et de préserver la capitale du point de vue matériel ainsi que de l'animer par une programmation nationale enrichissante. Ces principes se trouvent toujours au cœur de l'aménagement de la capitale du Canada.

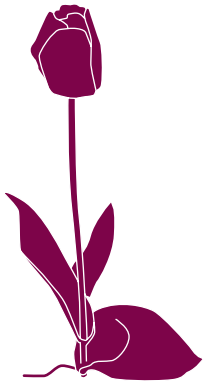

En plus d'un siècle d'évolution, les organismes chargés de l'aménagement ont, naturellement, pris quelquefois un temps d'arrêt pour évaluer le chemin parcouru et peaufiner leur compréhension des orientations futures. Ils ont alors relu les plans en vigueur, puis les ont examinés, révisés ou élargis afin de tenir compte de réalisations antérieures ou de la modification du contexte. L'an dernier, le premier réexamen officiel du mandat de la CCN en 20 ans a justement fourni une occasion d'évaluer, de réfléchir et d'ajuster.

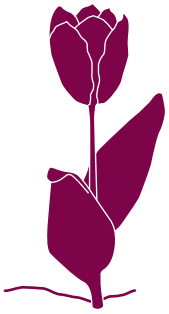

Tulipa
Mariette : groupe Triomphe, 40 cm, rose
Apeldoorn : groupe Hybrides de Darwin, 55 cm, rouge
Orange Emperor : groupe Fosteriana, 40 cm, orangée

La capitale représente le centre symbolique de la nation canadienne. Il s'agit aussi d'un lieu bien concret où des gens vivent et travaillent. Par conséquent, les planificateurs ont dû, au fil du temps, participer au façonnement des réseaux, des services et des espaces publics nécessaires au fonctionnement de la capitale comme ville. Jacques Gréber a, ainsi, tenu compte de l'explosion du nombre d'automobiles dans la capitale du Canada. Le XXIe siècle lance aux spécialistes de l'aménagement ses propres défis, dont beaucoup sont d'ordre environnemental. Par exemple, dans le contexte de ses efforts de revitalisation des plaines LeBreton en collectivité urbaine moderne, la CCN a commencé la décontamination de vastes terrains situés dans une ancienne zone industrielle.

des quartiers vivants

Tandis que les villes débordent de leurs limites au XXIe siècle, les planificateurs s'attaquent aux défis de l'avenir. Notamment dans le domaine des transports, à titre de seul organisme d'aménagement de la région dont les intérêts transcendent les frontières provinciales, la CCN collabore avec Ottawa, Gatineau et les provinces, et représente le point de vue de la capitale en matière de transports, entre autres en commun, dans la région. De surcroît, par l'aménagement de nouvelles collectivités axées sur les transports en commun, comme dans les plaines LeBreton, la société d'État tente de revitaliser le cœur de la capitale en une succession de quartiers vivants.

Les travaux d'aménagement ne sont pas tous prospectifs. Dans la foulée du centenaire du Canada, la population s'est soudain rendu compte de l'importance et de la vulnérabilité du patrimoine matériel de nos villes. Grâce à des programmes comme la restauration de la promenade Sussex en rue commerçante du XIXe siècle, la CCN a été un chef de file du nouveau mouvement du patrimoine.

Les résidences officielles ont récemment illustré l'engagement constant de la CCN envers le patrimoine. Elles représentent six des plus anciens et des plus précieux biens patrimoniaux de la région de la capitale. En 1985, la CCN a accepté d'assumer la responsabilité de l'entretien et de la restauration de ces édifices fragiles. Depuis, elle a élaboré un plan à long terme qui leur redonnera leur splendeur d'antan et garantira la continuité de leur vocation de théâtres de la vie publique.

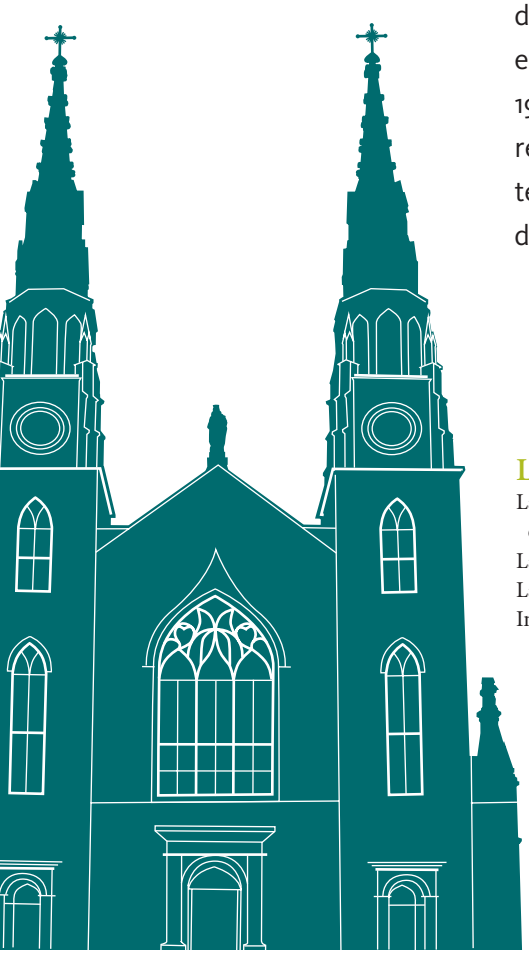

Les racines de la basse-ville

La basilique-cathédrale Notre-Dame d'Ottawa, sur la promenade Sussex, entre les rues St. Patrick et Guigues, construite entre 1841 et 1885.
La maison Rochon, 138, rue St. Patrick, à Ottawa, construite dans les années 1830 ou 1840.
La maison Valade, 142-144, rue St. Patrick, à Ottawa, construite avant 1866.
Immeuble commercial, 521, promenade Sussex, à Ottawa, construit dans les années 1860.

devenir

Nous sommes en 1967, l'année du centenaire du Canada. Pour la première fois, la population canadienne commence à réfléchir sérieusement à son patrimoine et à observer, à regret, la destruction graduelle de vieux édifices et de demeures anciennes dans les villes du pays. La CCN compte parmi les premiers organismes à entreprendre de grands travaux de préservation du patrimoine au cœur d'une grande ville. La rue Sussex avait été une artère commerciale pleine d'animation pendant plus d'un siècle. Toutefois, durant les années 1960, ses magasins et ses bars étaient considérablement délabrés. Leur préservation et leur réanimation sous forme de paysage de rue du XIXe siècle constituaient un projet avant-gardiste pour l'époque.

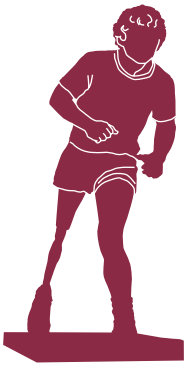

Statues de bronze
Champlain, par Hamilton MacCarthy, 1915
Terry Fox, par John Hooper, 1983
Le Monument aux Valeureux (détail) :
Thayendanegea (Joseph Brant),
par Marlene Hilton Moore et
John McEwen, 2006

La capitale est le cœur symbolique du Canada. Son rôle de lieu national de reconnaissance et de commémoration remonte au moins à 1939, année de l'inauguration du Monument commémoratif de guerre du Canada. On assiste depuis peu à une croissance substantielle du caractère commémoratif de la région, notamment par l'élévation du Monument au maintien de la paix et par l'installation de la Tombe du soldat inconnu et du Monument aux Valeureux sur la place de la Confédération.

Datant de 1988, le *Schéma d'aménagement des terrains fédéraux* a signalé le début d'une prise de conscience grandissante de l'importance de la programmation. Il reconnaît, en outre, la nécessité de donner aux espaces publics de la capitale une vie qui soit riche de sens. Des manifestations comme la fête du Canada témoignent de ce changement de conscientisation, à l'instar des programmes d'interprétation, qui présentent un aperçu de l'histoire, de la géographie et des institutions de la capitale.

Les monuments commémoratifs de la capitale aident, eux aussi, la population canadienne à mieux se connaître. Le plan en vigueur prévoit la conception et l'installation à des endroits stratégiques, au fil du temps, d'ouvrages qui présenteront un reflet intégré et représentatif de l'expérience canadienne dans son ensemble (nos soldats, nos femmes, nos peuples autochtones, etc.). Il ne faudra toutefois pas confier aux seuls monuments commémoratifs la tâche de relever le défi de la représentation. La CCN verra à trouver d'autres moyens — œuvres d'art public, programmes, panneaux d'interprétation, expositions et manifestations — pour que la capitale continue de se développer en reflet véritable et actuel du Canada, au fur et à mesure de la croissance et de l'évolution du pays.

La transformation graduelle de la capitale du Canada illustre la nature itérative de la planification et de l'aménagement. L'une après l'autre, les générations se sont servies des réalisations du passé comme point de départ. L'une après l'autre, elles ont contribué à façonner, pour la population canadienne, une capitale qui soit belle, symbolique et vivante. En 2007, dans la foulée de l'examen de son mandat, la CCN est prête à faire entrer la capitale dans la prochaine ère.

une vie riche de sens

édifier

La capitale du Canada est un lieu de rassemblement national. Par exemple, tout l'été, le spectacle son et lumière sur la colline du Parlement attire des milliers de gens dans le secteur du centre-ville. Il ne s'agit là que d'un seul programme vedette que la CCN a mis au point au cours des récentes décennies afin de réunir les Canadiens et les Canadiennes et de leur communiquer un sentiment d'appartenance commun. La fête du Canada (une célébration en hommage à notre pays), le Bal de Neige (une grande fête hivernale annuelle qui met en valeur les arts et les traditions nordiques) et Les lumières de Noël au Canada (un programme national qui relie les cités parlementaires de partout au pays) sont d'autres programmes vedettes remarquables.

Faits saillants de l'année

Examen du mandat de la CCN

En avril 2006, l'honorable Lawrence Cannon, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, a annoncé son intention d'examiner le mandat de la CCN et d'évaluer la pertinence, la mission et les activités de l'organisme. Il s'agissait du premier réexamen de son mandat depuis 20 ans. Le comité indépendant chargé de cet examen a terminé ses travaux à la fin décembre et remis au ministre un rapport qui recommande l'apport de changements constructifs visant à renforcer et à améliorer le rôle de la CCN. Dans l'attente de l'orientation du gouvernement, la société d'État se prépare à accueillir et à réaliser les modifications exigées.

Transition à la tête

Un changement à la direction constitue un événement majeur pour tout organisme, surtout après 14 ans de stabilité engendrée par la présence de la même personne à la tête de la société d'État. Dans la foulée de l'Examen des programmes, Marcel Beaudry a dirigé avec succès la CCN au fil de transformations fondamentales, qui vont de la commercialisation et de la mise sur pied par des employés d'entreprises offrant de nombreuses activités d'entretien, au réaménagement des plaines LeBreton, l'un des plus vastes projets de remise en état de friches industrielles par le secteur public dans la région. Le mandat de M. Beaudry a pris fin en décembre 2006. Heather Chiasson, vice-présidente du conseil d'administration, lui a succédé à titre intérimaire jusqu'à la fin de l'exercice financier, lorsque la *Loi fédérale sur la responsabilité* a scindé les postes de président et de premier dirigeant. Par la suite, le ministre a annoncé la nomination de Russell Mills comme nouveau président du conseil d'administration de la CCN, pour un mandat de cinq ans. Micheline Dubé a été désignée première dirigeante, jusqu'à ce que le gouvernement termine le processus de dotation pour cette charge.

1857 — Une capitale de choix

La CCN a réussi le lancement de « 1857 — Une capitale de choix », qui souligne, en 2007, le 150e anniversaire de la sélection, par la reine Victoria, d'Ottawa comme capitale du Canada. D'intenses préparatifs ont été achevés ou ont progressé pour des festivités qui s'échelonneront sur toute l'année. La programmation a été lancée lors de l'ouverture du Bal de Neige, avec la commande d'une chanson commémorative et l'installation de bannières et d'expositions interprétatives le long du canal Rideau. Les célébrations se poursuivront tout au long de 2007, avec la présentation de concerts excitants dans le nouveau parc des Plaines-LeBreton, où la remise en état des lieux pour des manifestations publiques a été achevée.

Préservation de Rideau Hall

Grâce à des ressources financières affectées à cette fin, la CCN a commencé à s'attaquer à l'un des projets de réfection les plus vastes et les plus visibles du Canada : le ravalement de la façade de Rideau Hall, résidence historique et lieu de travail du gouverneur général du Canada depuis la Confédération, en 1867. Presque centenaire, puisqu'elle date de 1914, la face antérieure de l'aile Mappin éprouvait le besoin de travaux urgents de remise en état. Elle donne à Rideau Hall son aspect caractéristique et constitue un important élément déterminant de cet édifice patrimonial classé. Le règlement des problèmes de conservation et de ceux de santé et de sécurité représente, pour la CCN, la priorité de ce projet de remise en état. Ces travaux assureront la préservation à long terme de cette composante architecturale unique et majeure de Rideau Hall.

Mise en œuvre du *Plan directeur du parc de la Gatineau* actualisé

Durant l'exercice 2006-2007, la CCN a mis en œuvre la première partie de la version mise à jour du *Plan directeur du parc de la Gatineau*, qui désigne le parc zone de patrimoine naturel qu'il faut gérer et protéger pour la préservation de l'écosystème, d'abord, et pour des fins récréatives, ensuite. La société d'État a terminé des études qui contribuent à la mise à jour complète de l'état de santé écologique du parc. Cette information permettra d'améliorer la gestion durable et aidera à faire en sorte que le parc de la Gatineau continue de constituer un échantillon représentatif des paysages naturels du Bouclier canadien et de jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la biodiversité et de la vitalité des écosystèmes régionaux.

Principaux faits saillants sur 5 ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2007	2006	2005 Redressé	2004	2003
Principaux faits saillants financiers					
Financement d'exploitation					
Crédits parlementaires liés aux dépenses d'exploitation	77 198	70 195	68 404	67 936	66 374
Produits d'exploitation	37 642	51 675	33 429	32 580	35 044
	114 840	121 870	101 833	100 516	101 418
Financement des immobilisations corporelles					
Crédits parlementaires liés aux dépenses en immobilisations corporelles*	17 935	22 898	33 263	46 441	58 295
Virement du Fonds d'acquisition et d'aliénation au programme d'immobilisations corporelles	3 739	5 589	7 366	13 964	5 666
	21 674	28 487	40 629	60 405	63 961
Charges d'exploitation	127 666	125 585	133 679	116 417	114 016
Immobilisations corporelles					
Terrains	258 028	267 161	285 716	305 964	276 885
Immeubles et infrastructures (net de l'amortissement)	246 602	237 493	249 099	248 346	219 480
Acquisition et amélioration des immobilisations corporelles	21 952	19 424	35 438	64 023	26 916
Projets importants d'immobilisations corporelles					
Réaménagement des plaines LeBreton	1 778	7 022	24 697	25 787	20 767
Résidences officielles	5 939	2 530	568	5 352	7 257
Acquisition de biens immobiliers	904	–	–	36 112	–
Reconstruction du pont Champlain	–	–	–	250	3 500
Fonds d'acquisition et d'aliénation	44 015	43 655	19 130	21 308	33 170
Avoir du Canada	660 887	600 206	598 617	596 256	564 963

*Y compris le financement pour des projets spéciaux

	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre d'employés	434	437	453	452	458

À propos de la CCN

La loi

Le Parlement du Canada a créé la CCN par la *Loi sur la capitale nationale* (édictée en 1958 et modifiée en 1988). Ce texte l'a établie à titre de société d'État dotée de deux principaux objectifs :

- établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- organiser, parrainer et promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens.

Le mandat de la CCN consiste aussi à coordonner les orientations et les programmes du gouvernement du Canada portant sur l'organisation, la commandite ou la promotion, par les ministères fédéraux, d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale du Canada, et à approuver la conception de bâtiments ainsi que tous les changements apportés à l'usage des terrains fédéraux dans cette région.

Le statut de société d'État

À titre de société d'État, la CCN est assujettie au cadre redditionnel prévu à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Du fait de ces dispositions, elle doit rendre des comptes au Parlement, mais elle dispose aussi de l'autonomie nécessaire pour orienter l'aménagement à long terme des terrains fédéraux de la capitale; de la souplesse pour harmoniser ses plans avec ceux des administrations municipales de la région et des gouvernements fédéral et provinciaux; du pouvoir de conclure des ententes de partenariat pour atteindre ses objectifs. La CCN est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et est la seule société d'État à être régie par le *Règlement sur les marchés de l'État*.

Érables indigènes

Acer saccharum (érable à sucre) > 35 m
Acer nigrum (érable noir) > 25 m
Acer rubrum (érable rouge) > 24 m
Acer saccharinum (érable argenté) > 20 m
Acer pensylvanicum (érable de Pennsylvanie) < 10 m
Acer spicatum (érable à épis) < 9 m

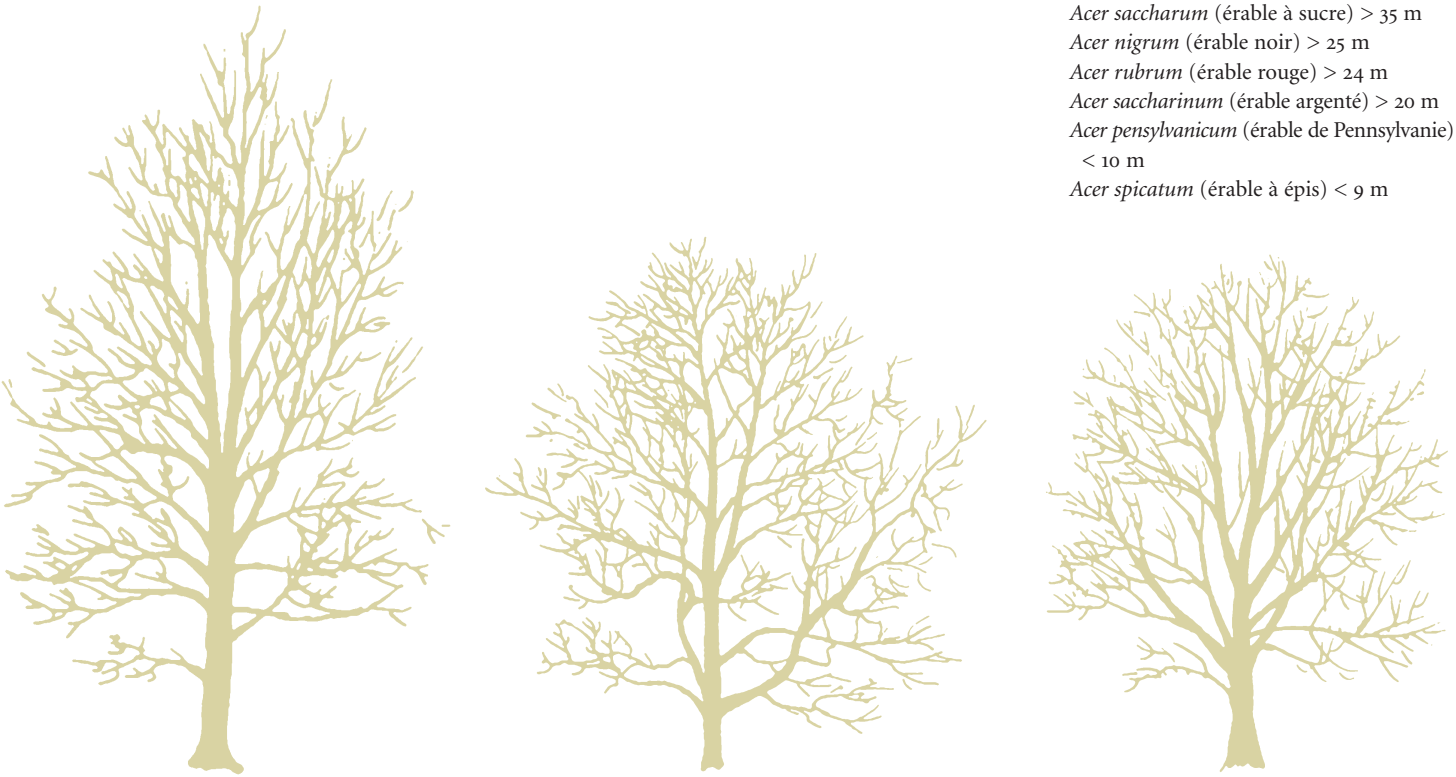

Organigramme de la Commission de la capitale nationale

L'organigramme ci-dessous illustre les rapports entre la Commission (le conseil d'administration), ses comités (les comités de direction et les comités consultatifs), les cadres supérieurs et les divers secteurs. La société d'État compte environ 450 employés qui s'occupent de la planification, de l'édification, de la promotion et de l'utilisation significative de la région de la capitale du Canada.

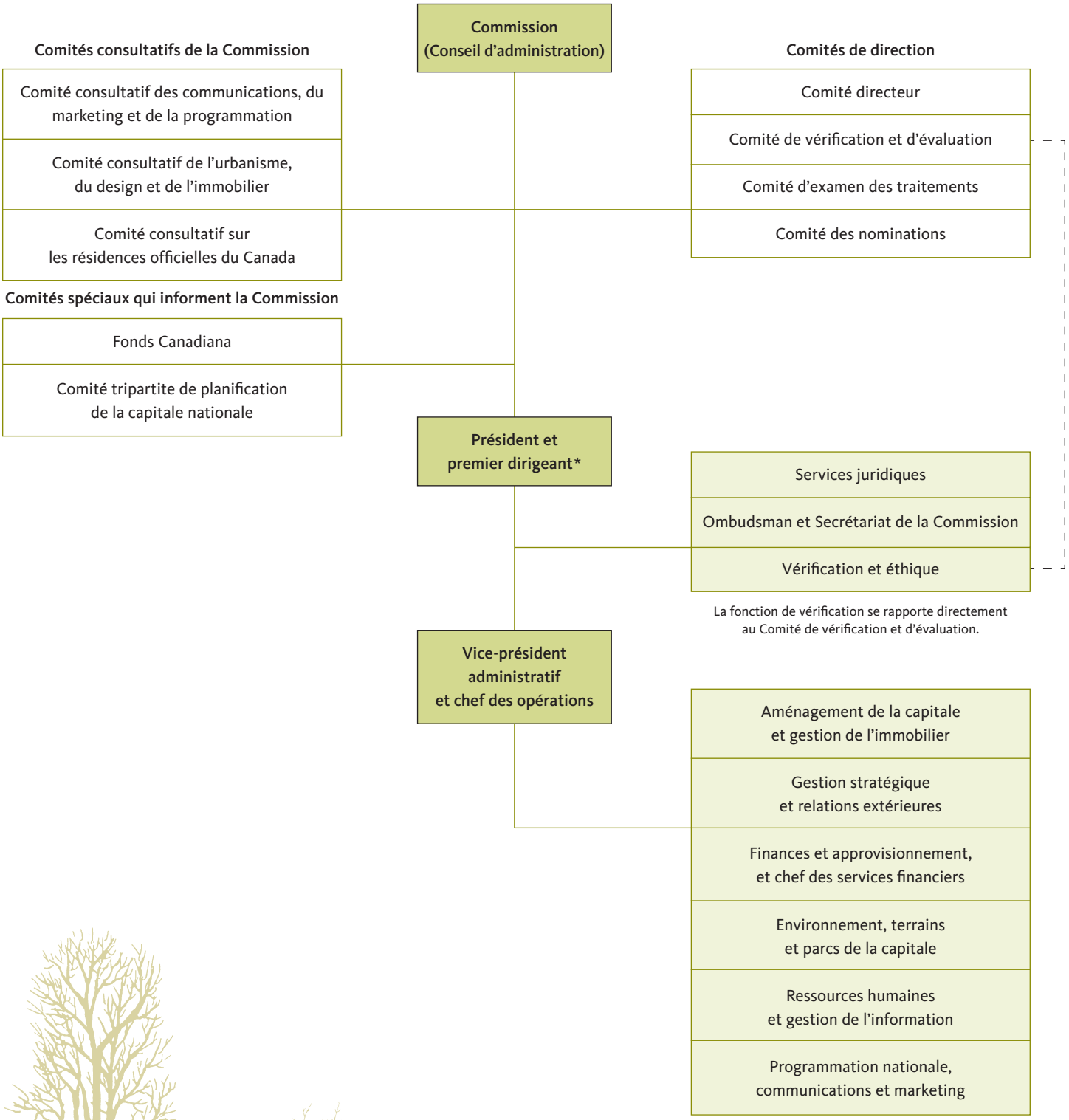

*Entrées en vigueur le 1er avril 2007, des dispositions de la *Loi fédérale sur la responsabilité* ont modifié la *Loi sur la capitale nationale* de manière à scinder les postes de président et de premier dirigeant.

Gouvernance

La saine gestion publique est essentielle pour que la CCN réalise son mandat, atteigne les objectifs fixés et serve l'intérêt public. À titre de société d'État responsable, la CCN dispose des processus et des structures nécessaires à la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre l'État, le conseil d'administration et la direction, et a instauré un régime solide de responsabilisation. Les changements contenus dans la récente *Loi fédérale sur la responsabilité* touchent la CCN, notamment par la scission des postes de président et de premier dirigeant. Cette modification est importante, car elle favorisera l'indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction et permettra une supervision plus complète.

Le conseil d'administration

La CCN est dirigée par une commission nationale qui est chargée de s'assurer que les ressources institutionnelles sont protégées et utilisées avec efficacité et efficience. La Commission se réunit à Ottawa plusieurs fois par année et se consulte par téléconférence. En plus d'encadrer la société d'État et de lui donner une orientation stratégique, elle s'efforce de favoriser de bonnes relations avec les gouvernements, les administrations municipales et le public, tout en surveillant et en évaluant le rendement et en présentant des rapports sur ce sujet. En outre, elle supervise les comités de direction et consultatifs et tient compte de leurs conseils. *(Voir la liste des comités et de leurs membres à l'annexe I.)* Chaque année, la Commission présente un résumé du plan d'entreprise, qui comprend les budgets de fonctionnement et d'immobilisations corporelles, et un rapport annuel au Parlement, afin de respecter les exigences en matière d'obligation de rendre des comptes au public.

Le conseil d'administration

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007

Marcel Beaudry
Gatineau (Québec)

Président
Nommé
le 2 septembre 1992
Mandat terminé
le 31 décembre 2006

Heather Chiasson
Ottawa (Ontario)

Vice-présidente
Deuxième mandat —
du 22 octobre 2002
au 21 octobre 2005
Mandat terminé
le 31 mars 2007

Présidente intérimaire
Du 1er janvier
au 31 mars 2007

Jagtar Bains
Victoria (Colombie-Britannique)

Membre du conseil
Premier mandat —
du 2 juin 2005
au 1er juin 2008

Jacques Carrière*
Gatineau (Québec)

Membre du conseil
Deuxième mandat —
du 26 novembre 2002
au 7 décembre 2005

Claudia Chowaniec
Ottawa (Ontario)

Membre du conseil
Deuxième mandat —
du 15 novembre 2005
au 14 novembre 2007

Allison A. Fisher
Ottawa (Ontario)

Membre du conseil
Premier mandat —
du 15 novembre 2005
au 14 novembre 2007

Anne Fry
Edmonton (Alberta)

Membre du conseil
Deuxième mandat —
du 27 octobre 2005
au 26 octobre 2008

Michael E. Kusner*
Markham (Ontario)

Membre du conseil
Deuxième mandat —
du 18 mars 2001
au 17 mars 2004

L'examen du mandat

En avril 2006, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités a annoncé un examen imminent du mandat de la CCN pour évaluer la pertinence actuelle de son mandat, de sa mission et de ses activités. Au cours de 2006-2007, la Commission a concentré ses efforts à satisfaire aux exigences d'un comité indépendant chargé d'examiner son mandat, à travailler au processus d'examen et à répondre au rapport déposé au ministre par le comité d'examen du mandat (CEM). La Commission a cherché et a obtenu des conseils précieux de ses comités consultatifs. Elle a par ailleurs approuvé un document public officiel remis au CEM. Finalement, elle a fourni une analyse et établi les incidences de chacune des 31 recommandations du CEM au gouvernement.

Les recommandations principales du rapport concernent le renforcement du statut de la CCN, la nécessité de définir des objectifs plus circonscrits dans le rôle de la CCN, l'établissement de nouveaux mécanismes de collaboration, une gouvernance plus solide (en particulier, un accent sur la transparence et l'ouverture), l'augmentation du financement et la création d'une culture du consensus. Tandis que le budget fédéral de 2007 accorde un nouveau financement significatif et continu à la CCN, celle-ci attend les directives du gouvernement sur l'utilisation de ce financement ainsi que sur les recommandations du rapport.

Les réalisations du conseil d'administration en 2006-2007

La Commission a été très occupée au cours de l'exercice. Elle s'est préparée à l'examen du mandat et a réagi aux changements exigés par la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Ses membres se sont réunis 7 fois et ont pris part à 12 conférences téléphoniques durant l'année. Parmi ces rencontres, mentionnons la sixième assemblée publique annuelle de la société d'État. La réunion a, de nouveau, été télévisée en direct, tandis le site Web de la CCN en a proposé la rediffusion pendant quelques semaines. En outre, le public pouvait envoyer des questions par courrier électronique durant la séance. Lors d'une autre rencontre importante, la Commission a consulté des groupes d'intérêts locaux. Par ailleurs, elle a approuvé le rapport annuel et le plan d'entreprise de la CCN, y compris les états financiers, ainsi que des transactions immobilières et des conventions de bail d'importance. Elle a également donné son aval à des projets, conformément aux pouvoirs que lui confèrent la *Loi sur la capitale nationale* et les règlements administratifs de la société d'État.

Marcel Legault*
Vaudreuil-Dorion (Québec)

Membre du conseil
Premier mandat — du 26 novembre 2002 au 25 novembre 2005

Eric D. MacKenzie
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Membre du conseil
Premier mandat — du 5 mars 2007 au 4 mars 2010

Daniel J. MacLeod
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

Membre du conseil
Premier mandat — du 5 mars 2007 au 4 mars 2010

Frieda Martselos
Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest)

Membre du conseil
Premier mandat — du 9 juin 2005 au 8 juin 2008

François Pichard*
Gatineau (Québec)

Membre du conseil
Deuxième mandat — du 26 novembre 2002 au 25 novembre 2005

Robert Tennant
Ottawa (Ontario)

Membre du conseil
Premier mandat — du 5 mars 2007 au 4 mars 2010

James Yamashita
Winnipeg (Manitoba)

Membre du conseil
Premier mandat — du 29 août 2005 au 28 août 2008

La CCN tient à remercier les membres du conseil suivants, dont le mandat a pris fin en 2006-2007 :

Harry T. Doyle
Lower Coverdale (Nouveau-Brunswick), le 5 mars 2007

Robert Guibord
Ottawa (Ontario), le 5 mars 2007

Irving Schwartz
Sydney (Nouvelle-Écosse), le 5 mars 2007

**Malgré la fin de leur mandat, ces membres ont participé, ou participent encore, activement aux travaux du conseil d'administration, jusqu'au renouvellement de leur mandat ou de la nomination de leur successeur.*

De surcroît, au cours de l'exercice, la Commission a examiné et approuvé un certain nombre de stratégies et de plans d'importance, dont ceux-ci :

- *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada*
- *Réseau de sentiers de la région de la capitale du Canada : Plan stratégique de 2006*

Elle a aussi examiné et approuvé des marchés importants concernant :

- la prestation de services d'entretien des terrains;
- l'évaluation environnementale de futures liaisons interprovinciales;
- la remise en état de la façade de Rideau Hall;
- une entente conclue avec la Ville d'Ottawa pour un projet conjoint d'amélioration du boulevard de la Confédération (tronçon sud de l'avenue MacKenzie);
- le renouvellement d'une entente majeure de deux ans pour la commandite officielle du Bal de Neige.

Elle a également surveillé la réalisation de plusieurs grandes initiatives, notamment :

- la poursuite du réaménagement des plaines LeBreton;
- l'amélioration du secteur de la berge de la rue Jacques-Cartier, y compris l'apport d'une contribution supplémentaire importante de la CCN au projet.

Le parc de la Gatineau

Le 29 mars 2007, la CCN a comparu devant le Comité sénatorial de l'Énergie, de l'environnement et des ressources naturelles pour discuter du projet de loi de la sénatrice Spivak sur le parc de la Gatineau (projet de loi S-210). Le témoignage a été bien accueilli. Il avait pour objectif de clarifier les questions relatives aux limites du parc, y compris l'acquisition de propriétés à l'intérieur des limites du parc et la vente de propriétés en dehors des limites du parc.

Le rôle du président

Aux termes des dispositions de la *Loi sur la capitale nationale* qui étaient en vigueur jusqu'au 31 mars 2007, le gouverneur en conseil nommait le président de la CCN, qui était à la tête de la Commission et agissait aussi comme premier dirigeant de la société d'État. Marcel Beaudry a été titulaire des deux postes de 1992 jusqu'à la fin de son mandat, le 31 décembre 2006. La vice-présidente Heather Chiasson a agi à titre de présidente et première dirigeante intérimaire jusqu'à l'entrée en vigueur, le 1er avril 2007, d'une modification à la *Loi sur la capitale nationale* que renferme la nouvelle *Loi fédérale sur la responsabilité* et qui crée deux postes distincts, ceux de président et de premier dirigeant. Ce changement a également eu pour effet d'abolir le poste de vice-président. Les règlements administratifs de la société d'État et les résolutions connexes qui définissent les charges de président et de premier dirigeant ont été mis à jour en 2006-2007, afin d'assurer la continuité et de voir à la délégation adéquate des pouvoirs d'approbation et de signature.

Le président dirige le conseil d'administration, fournit une observation indépendante et rend des comptes directement au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Le premier dirigeant, pour sa part, est l'unique représentant de la direction qui fait partie du conseil d'administration; il est responsable de la gestion de l'organisme.

L'obligation de rendre des comptes au public

La CCN rend des comptes à la population canadienne par l'entremise du Parlement et du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Le gouvernement tient compte des intérêts de la population du pays quand il communique les politiques et les priorités fédérales. La Commission intègre celles-ci le cas échéant et réagit en donnant des conseils sur une série de plans d'entreprise quinquennaux (révisés annuellement), en les approuvant et en communiquant chaque année au Parlement un rapport sur le rendement par rapport aux objectifs, aux stratégies et aux indicateurs de rendement.

Le renouvellement

Le recrutement des membres de la Commission est orienté par une définition prospective des compétences et de l'expertise nécessaires à la régie efficace de la société d'État. Le Comité des nominations de la CCN examine les candidats potentiels et recommande, pour chaque poste vacant, une liste restreinte de noms que le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités devra évaluer. Lors de la sélection des candidats, il voit à ce que la représentation régionale soit respectée et à ce que les personnes proposées respectent les critères de compétence et de sélection. En 2006-2007 plus précisément, le conseil d'administration a examiné et approuvé les critères de sélection du prochain président et a annoncé l'ouverture du poste au nom du gouvernement qui a terminé le processus de nomination. Le Conseil a par ailleurs revu et approuvé le profil de responsabilisation du poste de premier dirigeant. Afin de servir l'intérêt de la population canadienne, d'assurer la continuité et de protéger la mémoire institutionnelle dans une période de renouvellement, il a formulé des recommandations au ministre sur la dotation provisoire de ce dernier poste. Au début de 2007, le gouvernement a annoncé la nomination de trois nouveaux membres de la Commission, tandis que celle d'un quatrième est entrée en vigueur le 1er avril de la même année et qu'un membre supplémentaire était nommé le 3 mai. Une charte de la Commission sera élaborée pour clarifier, entre autres, les rôles et les responsabilités propres au conseil d'administration, à ses comités, au président et aux administrateurs pris individuellement.

L'orientation

La CCN accueille les nouveaux membres de la Commission avec un exposé sur la responsabilisation, la structure des rapports hiérarchiques et les règlements. Ces administrateurs visitent les installations, discutent des processus et des produits, et passent en revue les questions d'actualité avec les vice-présidents. En outre, ils reçoivent un exemplaire de lignes directrices et de documents fédéraux connexes sur la gouvernance des sociétés (le *Guide d'introduction aux rôles et responsabilités des administrateurs de sociétés d'État* et le *Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat*). L'avocat général de la CCN présente aux nouveaux membres une séance d'information qui se concentre sur les rôles et les responsabilités, la déontologie et les conflits d'intérêts. Les nouveaux membres reçoivent une formation qui leur est propre et participent à un cours sur la gouvernance qui est approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

L'indépendance

Les membres de la Commission doivent agir avec honnêteté, diligence et prudence et en toute bonne foi, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils sont renseignés sur les dispositions d'un règlement administratif visant à prévenir les conflits d'intérêts et agissent en conséquence. En outre, ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêt. La CCN exige que chaque nouveau membre lise le *Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat* et indique qu'il en comprend les principes. Les réunions de la Commission et des comités de direction commencent par un examen de l'ordre du jour, au moment duquel les membres sont tenus de déclarer les conflits d'intérêts potentiels.

Les relations avec la direction

Les réunions de la Commission commencent par un exposé des enjeux et des projets en cours, qui est suivi par une discussion. La Commission participe pleinement à la planification stratégique de la CCN. Les résultats de la retraite stratégique annuelle sont abordés avec la Commission, et la sagesse collective de ses membres est reflétée dans les révisions annuelles d'un plan d'entreprise quinquennal. En outre, la Commission examine, trois fois par année, le rendement de la société d'État, présenté sous forme de rapports d'examen périodiques qui rendent compte des réalisations relativement aux objectifs et aux indicateurs de rendement décrits dans le plan d'entreprise et qui indiquent les écarts. Les administrateurs examinent et approuvent le plan d'entreprise et le rapport annuel avant la présentation de ces documents au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

L'évaluation du rendement

Les résultats de l'autoévaluation de 2006 confirment que, selon la majorité des membres, le rendement de la Commission est bon ou supérieur à la moyenne. Les principaux secteurs d'intervention privilégiés ont été la gestion des risques et la planification de la relève relativement au président, au premier dirigeant et à la haute direction. Après son autoévaluation et à la lumière de l'examen du cadre des sociétés d'État du Canada que le gouvernement a réalisé en 2005, la Commission a participé à une séance de rétroaction animée par un cabinet spécialisé et a actualisé des outils et des questionnaires d'évaluation afin de favoriser l'évaluation du rendement.

L'évaluation objective et indépendante

Le Bureau du vérificateur général du Canada est le vérificateur indépendant de la CCN. Il effectue chaque année la vérification de ses états financiers. De plus, il examine périodiquement le rendement de la société d'État. Tous les cinq ans, la vérificatrice générale entreprend un examen spécial afin de repérer les lacunes importantes. Une telle évaluation est en cours et va prendre fin en 2007. Aucune faiblesse d'envergure n'a été observée lors du dernier examen, mais la vérificatrice générale a suggéré l'apport d'améliorations mineures dans les domaines de la gouvernance, de l'aménagement du territoire, des communications, des relations extérieures, de la gestion de projets et de l'approvisionnement. La CCN a réagi par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de la gestion. Le Comité de vérification et d'évaluation a approuvé le plan et les critères d'évaluation de l'examen spécial de 2007.

Les comités du Conseil

Plusieurs comités soutiennent la Commission de la CCN, comme la *Loi sur la capitale nationale* l'autorise.

Le Comité directeur

La Commission peut déléguer au Comité directeur certains pouvoirs et fonctions, y compris l'approbation et la recommandation de transactions courantes relativement à l'utilisation du sol, à l'aménagement, à la location et à l'approvisionnement. En outre, il peut approuver la liste des membres de tous les comités consultatifs et de direction, sauf la sienne propre.

Le Comité de vérification et d'évaluation

Ce comité examine les rapports internes de vérification ainsi que la vérification annuelle des états financiers et les examens spéciaux réalisés par la vérificatrice générale. Il supervise directement les travaux du service de vérification interne de la CCN. Il améliore la gouvernance de la société d'État en encadrant la présentation de rapports d'information financière et en voyant à la mise en place des processus et des contrôles nécessaires afin de soutenir la réalisation des objectifs de la CCN et de garantir le respect des normes d'intégrité et de comportement les plus rigoureuses.

En 2006-2007, le Comité de vérification et d'évaluation a mis à jour et approuvé un plan pluriannuel de vérification et d'évaluation, qui repose sur une évaluation exhaustive des risques. Il a surveillé la mise en œuvre de ce plan et a approuvé les rapports et les recommandations qui en ont découlé au sujet de la sécurité, de la passation des marchés, du cadre de gestion de l'information, des pratiques de consultation publique, des activités de suivi dans le contexte du cadre de gestion des transactions immobilières et de la vérification du Système intégré d'information sur la gestion des biens de la CCN après sa mise en œuvre. Le Comité a également surveillé la réalisation de l'Initiative sur les valeurs de la CCN. Durant les dernières années, la CCN a travaillé d'arrache-pied et collaboré intensivement avec les employés pour définir les valeurs institutionnelles et les intégrer dans sa fibre éthique. En 2006-2007, elle a créé le Bureau de l'éthique et a nommé un agent d'éthique pour la divulgation officielle des actes répréhensibles.

Le Comité des nominations

Conformément au processus de nomination du premier dirigeant et des membres du conseil d'administration des sociétés d'État, processus que le gouvernement fédéral a mis en place et qui repose sur le mérite, la CCN possède un comité permanent chargé d'identifier les candidats aux postes de président, de premier dirigeant et d'administrateur, en vue de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat. Le Comité des nominations a pour rôle d'examiner et de mettre à jour le profil des compétences de la Commission ainsi que de définir les critères de sélection des postes visés. Bien que le Comité ne se soit pas réuni en 2006-2007 en raison de l'examen du mandat, la Commission a approuvé les critères de sélection du prochain président de la CCN et le profil de responsabilisation du premier dirigeant.

Le Comité d'examen des traitements

Ce comité se réunit deux fois par année pour examiner et approuver l'évaluation du rendement des personnes nommées par le gouverneur en conseil à des postes à plein temps, et ce, d'après les réalisations de l'exercice précédent. Il fixe aussi de nouveaux objectifs en fonction des exigences gouvernementales. Il se penche sur la rémunération accordée aux personnes susmentionnées et remet ses recommandations directement au Bureau du Conseil privé. Ce dernier a fourni une orientation au sujet d'un nouveau processus d'évaluation du rendement qui implique tout le conseil d'administration. Le rôle de ce comité sera donc étudié.

Les Comités consultatifs

La CCN recrute des conseillers qui sont des experts reconnus des milieux professionnels, universitaires et des affaires du Canada. Ces personnes fournissent des conseils techniques à la CCN et à d'autres organismes fédéraux et privés de la région de la capitale du Canada. Quatre comités apportent une perspective nationale et une rigueur professionnelle (*voir l'annexe I*) :

- Le Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation donne des conseils sur la programmation culturelle, le marketing, les commandites, les partenariats et les communications.
- Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier donne des conseils sur l'utilisation, l'aménagement et la gestion de propriétés et de terrains publics, notamment aux chapitres de l'architecture, des travaux publics, des bannières, des panneaux et des statues.
- Le Comité consultatif sur les résidences officielles du Canada donne des conseils sur les questions d'entretien et d'exploitation des six résidences officielles qui se trouvent dans la région de la capitale du Canada.
- Le Fonds Canadiana sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles.

Le fonctionnement

La CCN se divise en directions, qui sont chacune chapeautées par un cadre supérieur chargé de s'assurer de la mise en œuvre intégrale et de la bonne gestion des politiques ainsi que de l'application des valeurs institutionnelles dans tous les secteurs d'activités de l'organisme. Les directions réalisent les travaux précisés dans un protocole d'entente d'un an, qui est conclu avec le premier dirigeant en fonction d'objectifs convenus et des indicateurs de rendement exposés dans le plan d'entreprise. L'état d'avancement de la réalisation des objectifs fait l'objet d'un rapport trois fois par année, afin de vérifier les progrès ou de faire ressortir les écarts en vue de la prise de mesures correctives. Le chef des opérations fixe les objectifs opérationnels et de gestion, prépare des stratégies de mise en œuvre, supervise les opérations courantes et voit à la réalisation du *Plan de la capitale du Canada*. Les cadres supérieurs des directions, le chef des opérations et le premier dirigeant (auparavant le président) se réunissent chaque semaine dans le contexte du Comité de la haute direction (CHD), pour examiner de nouveaux projets et les travaux en cours et pour traduire les décisions stratégiques de la Commission en mesures à prendre sur le plan opérationnel. Le CHD organise une retraite stratégique annuelle au cours de laquelle les orientations à long terme, les priorités et les principales questions stratégiques sont discutées et les fondations du plan d'entreprise sont jetées.

Rémunération des membres de la Commission

Rémunération méritée du 1er avril 2006 au 31 mars 2007

Les membres de la Commission ne sont pas rémunérés pour assister ou participer aux réunions de la Commission. Pour l'exécution d'autres tâches, ils reçoivent des honoraires annuels et des indemnités journalières établis par le gouverneur en conseil aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, sur recommandation du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

La personne assumant la vice-présidence (poste aboli le 1er avril 2007) reçoit des honoraires annuels de 7 500 dollars et une indemnité journalière de 375 dollars pour sa participation aux réunions de comités, le perfectionnement professionnel et des obligations particulières. Les présidents des comités et tous les autres membres reçoivent des honoraires annuels de 4 000 dollars et une indemnité journalière de 375 dollars pour leur présence aux réunions des comités, le perfectionnement professionnel et des obligations particulières. Le président du Comité de vérification et d'évaluation se voit verser des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 dollars. Les indemnités journalières sont payées pour le temps consacré aux affaires de la CCN, conformément aux politiques institutionnelles. Lorsqu'ils accomplissent des fonctions au nom de la CCN, les membres de la Commission obtiennent un remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables, y compris les frais de voyage, d'hébergement et de repas. Ces dépenses varient d'un membre à l'autre, selon les responsabilités des comités auxquels ils siègent et la distance parcourue pour participer aux réunions de la Commission. Entre le 1er janvier et le 31 mars 2007, la vice-présidente a assumé le rôle de président et premier dirigeant intérimaire. Une rémunération a été versée à la présidente et première dirigeante intérimaire pour des obligations particulières, sous forme d'indemnités journalières accordées selon les pouvoirs existants qui sont conférés par décret en conseil.

	Honoraires[1] ($)	Indemnités journalières[1] ($)	Déplacements[2] ($)	Rémunération totale ($)	Participation aux réunions de la Commission	Participation aux réunions des comités[3]						
						CD	CVE	CET	CN	CCUDI	CCCMP	CCROC
	(A)	(B)	(C)	(A + B + C)	(13 jours)	(1 jour)	(1,5 jour)	(1 jour)	(0 jour)	(10,5 jours)	(2,5 jours)	(2,5 jours)
Membres de la Commission												
Jagtar Bains	3 000	1 500	1 500	6 000	11	–	–	–	–	–	–	1,0 sur 1,5
Jacques Carrière	8 000	1 688	–	9 688	11,5	–	1	1	–	–	–	–
Heather Chiasson*	11 500	25 875	–	37 375	12,5	1	–	–	0 sur 0	–	–	–
Claudia Chowaniec	8 000	1 688	–	9 688	9,5	–	1,5	–	0 sur 0	–	–	–
Harry Doyle	7 022	2 438	1 875	11 335	10 sur 12	–	–	1	–	–	2,5	–
Allison A. Fisher	3 000	1 875	–	4 875	10,5	–	–	–	0 sur 0	–	–	–
Anne Fry	8 000	2 438	1 750	12 188	11	1	–	–	–	–	–	2,5
Robert Guibord	7 385	1 688	–	9 073	11,5 sur 12	–	1,5	–	0 sur 0	–	–	–
Michael E. Kusner	7 000	4 875	1 438	13 313	12	–	–	1	–	9 sur 9,5	–	–
Marcel Legault	4 000	4 500	781	9 281	11	–	–	–	–	9,5 sur 9,5	–	–
Eric D. MacKenzie	–	–	–	–	0 sur 0	–	–	–	–	–	–	–
Daniel J. MacLeod	–	–	–	–	0 sur 0	–	–	–	–	–	–	–
Frieda Martselos	3 000	1 313	1 125	5 438	12	–	–	–	–	–	0,5 sur 1,5	–
François Pichard	8 000	1 875	–	9 875	12	0,5	1,5	–	–	–	–	–
Robert Tennant	–	–	–	–	0 sur 0	–	–	–	–	–	–	–
Irving Schwartz	12 935	2 438	1 688	17 061	11,5 sur 12	1	1,5	1	–	–	–	–
James Yamashita	3 000	3 563	813	7 376	13	–	–	–	–	6,5 sur 6,5	–	–
Total	**93 842**	**57 754**	**10 970**	**162 566**								

1. Taux conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur le 1er octobre 2000, arrondi au dollar. *Inclut des indemnités journalières supplémentaires pour les fonctions de président et premier dirigeant intérimaire, aux termes des pouvoirs existants qui sont conférés par décret en conseil.

2. La rémunération pour les déplacements repose sur l'emplacement géographique de la résidence des membres de la Commission. Elle ne couvre pas les frais de déplacement, qui sont remboursés en fonction de dépenses raisonnables.

3. CD : Comité directeur; CVE : Comité de vérification et d'évaluation; CET : Comité d'examen des traitements; CN : Comité des nominations; CCUDI : Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier; CCCMP : Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation; CCROC : Comité consultatif sur les résidences officielles du Canada.

L'ombudsman

L'ombudsman constitue un champion indépendant et neutre de l'équité et une source de renseignements et d'orientation pour les employés de la CCN. Il aide à répondre aux questions des gens et contribue à la résolution de préoccupations d'une manière informelle. Il entretient des relations efficaces avec un réseau externe de spécialistes du domaine.

La rémunération des membres du CHD

Aux termes de la *Loi sur la capitale nationale*, la CCN verse au président et premier dirigeant un salaire fixe qui se situe dans l'échelle que le gouverneur en conseil a établie pour les personnes nommées par lui. Aucune rémunération spéciale n'est versée pour les fonctions du président qui sont relatives à la Commission. L'échelle salariale actuelle du titulaire se situe entre 190 600 dollars et 224 300 dollars. De surcroît, le président et premier dirigeant est admissible à une rémunération au rendement (entre 0 et 10 p. 100 du salaire de base) qui tient compte de la réalisation des principaux objectifs fixés par le Comité d'examen des traitements ou la Commission. Les autres membres du CHD bénéficient d'un régime de rémunération qui est constitué d'un salaire de base, d'une rémunération au rendement (entre 0 et 10 p. 100 du salaire de base) et d'avantages sociaux semblables à ceux qui sont accordés aux autres hauts fonctionnaires (y compris des prestations de maladie, l'assurance des soins dentaires, un régime d'assurance-vie et un régime de pension). Le président et premier dirigeant approuve la rémunération des cadres supérieurs en consultation avec le Comité directeur.

Le Comité de la haute direction

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007

De gauche à droite : Curry Wood, Margaret Strysio, Richard Fujarczuk, Micheline Dubé, Diane Dupuis, Pierre Désautels, Guy Laflamme, Michelle Comeau

Récapitulation de l'année

RÉSULTAT STRATÉGIQUE Maximiser l'apport des terrains fédéraux et la programmation publique en développant la capitale comme étant une source de fierté et d'importance nationale.

Activité de programme I : Animation et promotion de la capitale

ACTIVITÉ DE PROGRAMME Cette activité a pour objectif de susciter la fierté et de promouvoir l'unité grâce à la programmation dans la capitale. Les principaux produits sont une série de manifestations marquantes (notamment la fête du Canada et le Bal de Neige), des programmes d'interprétation et des monuments commémoratifs. De même, cette activité vise à mieux faire connaître la capitale partout au Canada, au moyen de campagnes nationales de marketing et de communications qui la présentent comme un lieu où la population canadienne peut admirer le patrimoine, la culture et les réalisations de son pays.

RÉSULTAT PRÉVU La population canadienne comprend mieux sa capitale et est sensible à son rôle et à son importance.

Activités, programmes d'interprétation et commémorations

Résultat prévu

Les programmes et les services de la CCN enrichissent l'expérience des Canadiennes et des Canadiens dans la capitale et les aident à reconnaître l'importance de ses sites et de ses symboles et à célébrer leur appartenance au pays

Une capitale de choix!

Il y a 150 ans exactement, étant désespérément dans l'impasse après avoir cherché pendant 20 ans un nouveau siège permanent pour le gouvernement, les politiciens canadiens se sont adressés à la reine Victoria. Celle-ci a demandé l'aide de ses ministres, a examiné minutieusement les villes rivales, lu les mémoires de Toronto, Kingston, Montréal, Québec et Ottawa, puis a donné son avis éclairé qu'Ottawa, ville jugée par beaucoup comme étant éloignée et sous-développée, était la meilleure candidate possible. Durant 2006-2007, la CCN a travaillé à la conception de bannières commémoratives hautes en couleur et d'expositions qui racontent comment Ottawa est devenue capitale. La première exposition a été présentée sur la patinoire du canal Rideau durant le Bal de Neige. Par ailleurs, au cours de l'exercice, l'organisation du Forum de la capitale du Canada, qui aura lieu en octobre 2007, s'est poursuivie en partenariat avec l'Institut d'études canadiennes de l'Université d'Ottawa et le programme Rencontres du Canada de la Fondation Historica. Cette manifestation réunira certains des plus éminents historiens du Canada et 150 jeunes Canadiens et Canadiennes, qui se pencheront sur le passé et façonneront une vision pour l'avenir. L'accent sera mis sur 2017 et le 150e anniversaire de la Confédération.

À l'écoute de la fête du Canada

Quelque 300 000 personnes se sont réunies au cœur de la capitale, tandis qu'au pays et ailleurs dans le monde, des auditeurs vivaient l'expérience de la fête du Canada grâce à leur radio. La chaîne Espace musique, de Radio-Canada, a diffusé en direct le spectacle du parc Jacques-Cartier. La chaîne Radio One, de la CBC, a présenté le spectacle du parc Major's Hill en différé, alors que Radio Canada International a diffusé les spectacles de midi et du soir sur la colline du Parlement. Les ondes n'ont d'ailleurs pas constitué le seul moyen grâce auquel des gens de partout au pays ont pu participer aux festivités du 1er juillet. La CCN s'est servie des nouvelles technologies comme source d'information sur la fête du Canada. Il en est résulté le téléchargement de 12 000 fichiers dans des baladeurs numériques et de 1 358 dans des téléphones cellulaires. Par ailleurs, la société d'État a continué de chercher un nouveau télédiffuseur national pour le programme de la colline du Parlement.

Mains froides, cœur chaud

Un temps frais et vivifiant a été au rendez-vous du Bal de Neige de 2007. Les patineurs ont eu droit à une saison presque record sur la patinoire du canal Rideau, en cette année du 175e anniversaire de l'achèvement de cette voie navigable. Réagissant au temps exceptionnellement doux qui a duré jusqu'à la mi-janvier, la CCN a élaboré des plans d'urgence à mettre en œuvre en cas d'absence de glace sur la patinoire. En fait, le froid est arrivé juste à temps.

Une vie nouvelle sur les plaines LeBreton

Petit à petit, un vieux quartier de la capitale reprend vie. La première partie d'un sentier d'interprétation a été inaugurée en novembre 2006. Par ailleurs, un nouvel emplacement formidable était en voie de construction pour les activités publiques, l'ouverture du parc des Plaines-LeBreton étant prévue pour juin 2007. Dans ce contexte, la CCN a négocié la conclusion de partenariats excitants avec la communauté artistique. La Compagnie d'opéra canadienne présentera le concert de chant choral « Opéra sous les étoiles » lors des festivités de juin, tandis que l'Orchestre du Centre national des Arts proposera des concerts gratuits en juillet.

Des histoires de la capitale

La CCN a collaboré avec des institutions nationales, par exemple la Cour suprême du Canada et la Banque du Canada, pour faire connaître les coulisses de l'administration gouvernementale dans la capitale du pays. Quinze grands panneaux d'interprétation de belle facture ont été installés sur le boulevard de la Confédération. Les renseignements et les illustrations qu'ils présentent donnent un aperçu des types d'activités accomplies dans la capitale et de leur importance dans la vie des Canadiens et des Canadiennes. Sur la rive québécoise, l'aménagement de trois pôles d'interprétation a été achevé dans le parc Jacques-Cartier. On y traite du patrimoine légué par le commerce de la fourrure et du bois ainsi que des débuts du peuplement de la région.

À vos marques! Prêts! Partez!

Représentant l'avenir, les jeunes constituent un important groupe cible pour les programmes axés sur la capitale. À l'intention des élèves, des enseignants et des organisateurs d'excursions éducatives, la CCN a conçu le guide *Visite de la capitale* dans le but de préparer leur sortie. La réaction a été gratifiante : 4 733 professeurs, qui enseignent à quelque 94 660 jeunes Canadiens et Canadiennes, ont téléchargé le document du site Web de la CCN. Au cours de l'exercice, environ 17 500 jeunes ont participé, dans la capitale, aux programmes qui leur étaient destinés.

Le souvenir de héros oubliés

Le Monument aux Valeureux a été inauguré sur la place de la Confédération pour présenter aux passants des héros canadiens, célèbres ou moins connus. Par exemple, qui a répondu, après avoir été sommé de se rendre lors du siège de Québec de 1690 : « Allez dire à votre maître que je répondrai par la bouche de mes canons »? Le comte de Frontenac. Il est l'un des 14 héros militaires honorés par une série de statues et de bustes en bronze qui ont été dévoilés le 5 novembre 2006, dans le contexte des activités commémoratives qui précèdent les cérémonies du jour du Souvenir. Le monument est remarquable du fait qu'il allie interprétation et œuvres d'art. La CCN a collaboré avec Patrimoine canadien et un comité national pour la sélection de ces 14 représentants de l'héroïsme canadien.

Des mains généreuses

La CCN ne pourrait pas accomplir tout ce qu'elle fait sans aide. Au cours du dernier exercice, à l'échelle de la CCN, quelque 1 805 bénévoles ont donné un coup de pouce à la réalisation d'une gamme de manifestations et de programmes, contribuant ensemble 22 366 heures de services très diversifiés. Seulement pour la fête du Canada, 428 bénévoles ont travaillé auprès des enfants, fourni de l'information au public, aidé les artistes et soutenu les équipes logistiques de la CCN. Parmi les autres programmes qui ont énormément dépendu des bénévoles l'an dernier, mentionnons ceux du Bal de Neige, du parc de la Gatineau (patrouilles de sentier), les vélos-dimanches Alcatel, le domaine Mackenzie-King (interprètes costumés) et le jardin de Maplelawn (jardiniers).

Indicateurs de rendement et réalisations

Indicateurs de rendement Au cours de la période de planification étudiée, la CCN continuera de proposer des programmes vedettes au cœur de la capitale afin d'atteindre les objectifs suivants :

(a) maintenir des taux élevés de participation aux activités et aux programmes vedettes : le spectacle son et lumière (cible : 185 000 personnes); la fête du Canada (cible : 300 000 personnes); le Bal de Neige (cible : 600 000 personnes);

(b) maintenir un taux de satisfaction du public d'au moins 85 p. 100 à l'égard des activités et des programmes;

(c) établir un nouveau partenariat pour la télédiffusion nationale du spectacle du soir de la fête du Canada;

(d) inaugurer officiellement, à l'été 2007, le parc que la CCN consacrera aux grandes activités publiques aux plaines LeBreton.

Réalisations Voici les résultats obtenus :

(a) La participation aux activités vedettes a dépassé les cibles, en particulier celle au spectacle son et lumière (253 000 spectateurs, soit une augmentation de 11 p. 100 par rapport à 2005), à la fête du Canada (313 000 participants selon le comptage par observation réalisé aux quatre sites officiels) et au Bal de Neige (bien qu'aucun sondage externe n'ait été réalisé, on estime que la participation a été élevée et qu'elle s'est chiffrée entre 524 000 et 633 000 visiteurs et entre 1,3 million et 1,56 million de visites).

(b) Cet objectif a été atteint. Selon un sondage réalisé lors de la fête du Canada, 96 p. 100 des répondants se sont dits satisfaits, tandis qu'un sondage effectué dans le parc de la Confédération durant le Bal de Neige a révélé un taux de satisfaction de 98,4 p. 100.

(c) Cet objectif a été partiellement atteint. Il n'y a eu aucune télédiffusion nationale du spectacle du soir qui a été présenté sur la colline du Parlement, mais plusieurs émissions de radio ont été diffusées des sites officiels.

(d) Cet objectif a été atteint. Un programme d'extraits d'opéras et de concerts sera présenté dans le parc des Plaines-LeBreton en juin et en juillet 2007.

Indicateur de rendement La CCN maintiendra un taux de satisfaction de 85 p. 100 et un nombre de 700 000 visiteurs pour les programmes de la colline du Parlement.

Réalisations Cet objectif a été atteint du point de vue du nombre, avec l'établissement de plus de 700 000 contacts avec les visiteurs. On prévoit mesurer les taux de satisfaction en 2008.

Indicateur de rendement La CCN terminera, d'ici l'été 2006, la phase II du programme d'interprétation du paysage urbain du boulevard de la Confédération et la phase I du programme d'interprétation de la rive québécoise.

Réalisations Ces objectifs ont été atteints avec l'installation, sur le boulevard de la Confédération, de 15 panneaux d'interprétation à propos d'institutions nationales et, dans le parc Jacques-Cartier, de 3 pôles d'interprétation.

Indicateur de rendement La CCN fournira annuellement des services à 325 000 visiteurs à l'Infocentre de la capitale et maintiendra un taux de satisfaction de 80 p. 100 à l'égard du Centre de contact de la capitale (sur un volume d'environ 80 000 appels et courriels), ce qui correspond aux normes de l'industrie.

Réalisations L'objectif relatif à la fréquentation n'a pas été atteint, 288 398 visiteurs étant venus en 2006-2007 (une diminution de 9,3 p. 100 par rapport à 2005). Une saison touristique lente durant l'été 2006, l'accroissement de l'utilisation d'Internet et un marketing moins soutenu ont contribué à cette baisse. Établi à près de 90 p. 100, le taux de satisfaction a été dépassé au Centre de contact de la capitale, mais le nombre de contacts a poursuivi son déclin (46 336, soit une chute de 23 p. 100). La CCN a continué d'étudier des options pour la revitalisation de l'Infocentre de la capitale en 2009.

Indicateur de rendement La CCN attirera 33 000 participants à une diversité de programmes jeunesse.

Réalisations Cet objectif n'a pas été atteint. Les programmes axés sur les jeunes ont attiré 17 506 participants en 2006-2007 (une baisse de 11,3 p. 100 par rapport à 2005, principalement causée par la fermeture du Pavillon Canada-Monde).

Indicateur de rendement Les indicateurs de rendement suivants ont été établis : (a) achever un plan exhaustif sur les monuments commémoratifs d'ici le printemps 2006; (b) inaugurer le Monument aux Valeureux à l'automne 2006.

Réalisations Ces objectifs ont été atteints : (a) par l'approbation du document intitulé *Monuments commémoratifs de la capitale du Canada : programme et politique détaillés*, qui identifie 100 emplacements de monuments commémoratifs pour les 20 prochaines années et fournit des lignes directrices à cet égard; (b) par une cérémonie d'inauguration qui a eu lieu le 5 novembre 2006.

Marketing et communications

Résultat prévu

On communique à la population canadienne le message selon lequel la capitale du Canada est un lieu tout indiqué pour faire l'expérience du patrimoine, de la culture et des réalisations du pays.

Main dans la main

La CCN continue de nouer des alliances à l'appui de ses programmes. Plus précisément, elle s'est concentrée sur des ententes de commandite pluriannuelles dont le rendement des investissements est élevé. Elle a ainsi reçu des commandites de 1,197 million de dollars en espèces et de 1,273 million en nature. En outre, elle a bénéficié d'une visibilité nationale grâce à des campagnes publicitaires de ses commanditaires. La société d'État a tissé d'importantes relations avec des partenaires du secteur de la présentation. Par exemple, elle a collaboré avec Astral Media pour la diffusion de l'émission populaire *La vraie vie* depuis le parc Jacques-Cartier durant le Bal de Neige et pour la promotion de la Scène nordique par *Les Samedis Énergie*.

Collaboration avec la collectivité

Au cours du dernier exercice, le personnel de la CCN a travaillé étroitement avec de nombreuses associations communautaires par la communication de renseignements sur des propriétés foncières et des consultations sur divers projets. Pour faciliter l'accès de la population à l'information, la section du site Web qui traite des consultations publiques a été améliorée.

Coordonnés avec le Bureau des conférenciers, une vingtaine d'exposés ont abordé notamment la gouvernance, le mandat, les initiatives de marketing et les pratiques environnementales de la CCN.

Des efforts constants sont consacrés à l'augmentation de la participation du public à tous les domaines de programmes de la société d'État.

Indicateurs de rendement et réalisations

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2007-2008, la CCN accroîtra à 60 p. 100 la proportion de résidents de la RCC qui font état d'une reconnaissance spontanée de la CCN.
Réalisations Des progrès sont accomplis vers l'atteinte de cet objectif. Le taux de reconnaissance spontanée a été de 42 p. 100 en 2006, par rapport à 40 p. 100 en 2005, tandis que celui de sensibilisation assistée a été de 50 p. 100, ce qui donne un taux global de sensibilisation de 92 p. 100.

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2007-2008, la CCN maintiendra à au moins 80 p. 100 la proportion de la population canadienne qui se dit fière de la capitale.
Réalisations Les progrès accomplis vers l'atteinte de cet objectif ont été mesurés pour la dernière fois en 2005 (68 p. 100). Le prochain sondage national est prévu pour 2007-2008.

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2007-2008, la CCN accroîtra à 76 p. 100 le taux de perception positive des habitants de la RCC à l'endroit de la CCN.
Réalisations Des progrès sont accomplis vers l'atteinte de cet objectif. En 2006, 63 p. 100 des répondants à un sondage local ont dit avoir une opinion favorable ou très favorable de la CCN, par rapport à 61 p. 100 en 2005. Par ailleurs, 80 p. 100 des sondés québécois et 76 p. 100 de leurs homologues ontariens ont affirmé bénéficier de la présence de la CCN.

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2009-2010, la CCN accroîtra à 41 p. 100 le taux de perception positive des habitants de la RCC à l'égard des consultations publiques de la CCN.
Réalisations En 2000, lors de la dernière évaluation des progrès accomplis vers l'atteinte de cet objectif, le taux se situait entre 26 et 33 p. 100. En 2006, 28 p. 100 des personnes interrogées à l'occasion d'un sondage ont qualifié d'excellent ou de bon le rendement de la CCN en matière de consultation du public.

Indicateur de rendement La CCN recevra des commandites en espèces de 966 000 dollars par année au cours de la période de planification étudiée.
Réalisations Cet objectif a été dépassé, les commandites totalisant 1,197 million de dollars.

Indicateur de rendement La CCN établira de nouvelles alliances stratégiques et se concentrera sur l'obtention d'un rendement élevé sur les investissements en ce qui a trait aux ententes avec de grands commanditaires.
Réalisations Cet objectif a été atteint. Dix commanditaires ont produit 91 p. 100 des recettes dérivées des commandites en espèces (1,088 million de dollars), et ce, grâce à des ententes d'une durée supérieure à un an. Les commanditaires se sont déjà engagés à verser des sommes correspondant à 66 p. 100 de l'objectif de 2007-2008. La CCN n'a pas cherché à conclure d'ententes avec des commanditaires susceptibles de n'engendrer que des recettes faibles.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME Cette activité guide la planification et l'aménagement des terrains fédéraux, afin que leur importance et leur rôle conviennent à la capitale et qu'ils respectent le patrimoine et le milieu naturel. Elle implique l'élaboration de plans visionnaires à long terme qui sont établis en consultation avec d'autres autorités de planification, de manière à orienter l'utilisation et la mise en valeur des terrains de la capitale. Elle implique aussi la détermination de la Masse des terrains d'intérêt national à préserver pour les générations à venir. La CCN est responsable de l'examen et de l'approbation des utilisations, du design et des transactions relativement aux terrains fédéraux de la capitale. Certains de ses programmes gèrent des collections archéologiques et examinent la désignation patrimoniale d'édifices de la capitale. Enfin, la société d'État représente le gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de résoudre, avec des partenaires provinciaux et municipaux, des enjeux de transport interprovincial, notamment en commun, dans la RCC.

RESULTAT PRÉVU Les terrains fédéraux reflètent le rôle et l'importance de la capitale comme lieu tout indiqué pour le siège du gouvernement, la tenue de manifestations nationales et l'installation de monuments commémoratifs.

Activité de programme II : Planification, design et utilisation des sols

Planification

Vers une région intégrée

Il fut un temps où la rivière des Outaouais divisait la région de la capitale en deux entités très distinctes : l'une représentée par les tours des édifices du Parlement et l'autre, par des cheminées industrielles. Cette division a commencé à disparaître dans les années 1970, lorsque le gouvernement fédéral a déménagé certaines de ses activités au Québec, et durant la décennie suivante, lorsque le Musée canadien des civilisations a été construit à l'extrémité nord du pont Alexandra. Les travaux se poursuivent en vue de l'intégration de la zone québécoise dans l'aménagement de la capitale, en particulier en vue de la récupération des dernières parcelles de la berge de la rivière des Outaouais pour leur redonner une vocation publique pour le plaisir de tous. Au cours du dernier exercice, la CCN a achevé un concept d'amélioration de la berge à la hauteur de la rue Jacques-Cartier, à Gatineau. Le projet sera réalisé grâce à une entente de partage des coûts qui a été conclue avec la Ville de Gatineau. Une étude d'impact préliminaire a déjà été lancée.

L'Escarpement comme point de mire

La CCN poursuit ses travaux de revitalisation du centre-ville d'Ottawa en déplaçant son centre d'attention vers l'est des plaines LeBreton, dans un secteur baptisé « l'Escarpement », dont les terrains appartiennent à l'Ottawa-Carleton School Board et à elle. Ce secteur est fin prêt à être réaménagé. Depuis un an, la Ville d'Ottawa étudie des possibilités dans le contexte de la Stratégie de conception urbaine du centre-ville d'Ottawa 20/20. La CCN a travaillé étroitement avec la Ville durant l'étude et elle continuera sa collaboration pendant la phase de planification détaillée. Elle est en train d'élaborer des stratégies pour les terrains qu'elle possède au pied de l'Escarpement (le pôle Portage-Wellington et le moulin Thompson-Perkins).

L'avenir du transport en commun

Dans la foulée de la croissance des villes au XXIe siècle, les transports urbains sont de plus en plus essentiels à la qualité de vie. À titre de pionnière de l'aménagement de la capitale, la CCN a contribué de nombreuses initiatives en matière de transport, comme le réseau de promenades, le Queensway et la construction de plusieurs ponts interprovinciaux. Aujourd'hui, alors que l'attention se tourne vers les enjeux de durabilité urbaine, la société d'État continue de consulter les municipalités au sujet de la prestation de services ultramodernes de transport en commun urbain. Au cours du dernier exercice, elle a prodigué des conseils en matière d'aménagement à la Ville d'Ottawa, qui élaborait un plan de nouveau réseau de train léger sur rail. Cependant, après les dernières élections municipales, la Ville a arrêté les études et lancé l'examen, par un groupe de travail, du plan relatif au transport en commun et du Plan directeur des transports. La CCN maintient son engagement envers le développement du transport en commun rapide et sa participation dans ce domaine.

Indicateurs de rendement et réalisations

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2009-2010, la CCN terminera le Plan directeur des terrains urbains de la capitale.
Réalisations L'atteinte de cet objectif a été retardée en raison de l'examen du mandat de la CCN. Toutefois, les travaux préliminaires ont été terminés pour la rue Jacques-Cartier, à Gatineau.

Indicateur de rendement Pour ce qui a trait au *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada*, la CCN achèvera les plans de zone pour : (a) le district du parc de l'Escarpement en 2006-2007; (b) le bassin de la rivière des Outaouais en 2007-2008; (c) l'extrémité nord du canal Rideau (le plan sera commencé au cours de la période de planification, sous réserve de discussions avec les partenaires).
Réalisations (a) La réalisation de cet objectif a été reportée à 2007-2008. (b) La CCN devrait atteindre cet objectif dans les délais prévus. (c) La CCN attend, avant de commencer, l'achèvement de l'initiative de la Ville d'Ottawa pour le secteur Rideau-Waller.

Indicateur de rendement La CCN coordonnera, dès 2006-2007, la réalisation de l'étude d'évaluation environnementale de futures liaisons interprovinciales dans la RCC, en collaboration avec ses partenaires financiers. L'étude sera terminée d'ici 2008-2009.
Réalisations Des progrès ont été accomplis vers l'atteinte de cet objectif. Le contrat de l'expert-conseil a été approuvé plus tard que prévu et on a commencé la rédaction du cadre de référence pour la conception de l'étude d'évaluation environnementale et l'évaluation de la planification, de la faisabilité et des besoins. Les consultations publiques sont prévues pour juin 2007.

Indicateur de rendement La CCN achèvera l'évaluation environnementale de l'intégration du transport en commun rapide dans le secteur du cœur de la capitale en 2007-2008.
Réalisations La CCN finance l'étude en partenariat avec la Société de transport de l'Outaouais, la Ville d'Ottawa et OC Transpo. L'avancement des travaux a été retardé dans l'attente de l'examen du Plan directeur des transports de la Ville d'Ottawa.

Approbations du design et de l'utilisation du sol

Assurer le respect de normes rigoureuses

En matière de design et d'utilisation du sol, la CCN possède un pouvoir sur tous les terrains fédéraux de la RCC. Au cours du dernier exercice, elle a terminé l'examen de 121 dossiers et commencé l'examen de 171 demandes relatives à l'utilisation du sol, à des transactions et au design. Elle a ouvert des dossiers ou procédé à un examen concernant 81 demandes liées à l'utilisation du sol ou à des transactions foncières, et elle a accordé son approbation ou fermé le dossier dans 66 cas. Parmi les plus importants de ces derniers, mentionnons l'édifice de l'ancien Musée canadien de la guerre, situé au 330, promenade Sussex, la réfection du passage supérieur de l'autoroute 417 à la hauteur de la promenade Island Park et l'élargissement de la promenade Riverside à la hauteur du chemin Limebank. En outre, la société d'État a ouvert des dossiers ou procédé à un examen concernant 90 demandes relatives au design et a terminé ses travaux pour 55 projets. Voici la liste des plus importants d'entre eux : les rajouts de la phase 3 et le parc de stationnement en élévation destinés à l'administration centrale du ministère du Solliciteur général; l'utilisation du sol et le concept du design de la propriété Canlands A, située entre les des rues Sparks et Queen; le plan d'aménagement à long terme de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire et la capacité de leur emplacement. Enfin, la CCN a coordonné l'examen de 33 demandes par l'entremise du Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier et a approuvé 14 projets, notamment ceux mentionnés ci-dessus.

Indicateur de rendement et réalisations

Indicateur de rendement Au cours de la période de planification, la CCN examinera, chaque année, environ 300 demandes d'approbation fédérale du design, de l'utilisation du sol et des transactions immobilières.
Réalisations Cet objectif a été atteint en grande partie.

Activité de programme III : Gestion des biens immobiliers

ACTIVITÉ DE PROGRAMME La CCN possède plus de 470 kilomètres carrés de terrains, soit 10 p. 100 de la RCC, ainsi que des centaines de routes, de sentiers, d'édifices et de ponts. Elle est également chargée de l'entretien, de la gestion et de la remise en état des six résidences officielles situées dans la RCC, en plus d'être responsable du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et d'autres parcs et espaces verts. La société d'État administre et protège ces biens matériels au moyen d'un programme de gestion du cycle de vie qui vise à améliorer le riche patrimoine culturel et l'excellent environnement naturel de la capitale du Canada, à optimiser la contribution de cet actif à la réalisation des programmes institutionnels et à faire en sorte que ses propres biens soient dûment accessibles au public. La CCN gère environ 650 baux et s'occupe de l'entretien des terrains de nombreux organismes fédéraux de la RCC. Parmi ses autres activités, mentionnons l'acquisition de propriétés d'intérêt national, l'aliénation de propriétés excédentaires et la concrétisation de projets d'aménagement du territoire dans le but de mettre la capitale en valeur à l'intention des générations à venir.

RÉSULTAT PRÉVU Les biens fédéraux dont la CCN a la responsabilité (parcs et espaces verts, propriétés louées, résidences officielles, sentiers récréatifs, édifices, ponts et routes) sont aménagés, entretenus et gérés conformément à leur importance nationale dans le contexte de la capitale afin d'enrichir l'expérience qui y est vécue par les visiteurs et les résidents.

Projets du cœur de la capitale

Résultat prévu

Les travaux réalisés par la CCN dans le secteur du cœur de la capitale aident à y renforcer la primauté symbolique, politique, culturelle et administrative.

Réaménagement des plaines LeBreton

Résultat prévu L'achèvement du volet du réaménagement des plaines LeBreton qui vise la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) apporte une contribution majeure à la primauté symbolique, politique, culturelle et administrative du cœur de la capitale.

Nouvelles des plaines LeBreton En juin 2007, de la musique retentira depuis le tout dernier espace de la capitale qui est consacré aux manifestations publiques. Il incombe à la CCN d'aménager certains de ses terrains en lieux où la population peut se rassembler pour ressentir un sentiment d'appartenance commun et en prendre conscience. Situé en plein cœur du plus récent quartier de la capitale, le parc des Plaines-LeBreton est un nouvel espace public qui est conçu pour la présentation en plein air de manifestations d'envergure nationale. Au cours de l'exercice, la société d'État a posé des installations électriques et réalisé l'aménagement paysager de l'endroit, dans le contexte des préparatifs des concerts inauguraux de juin et juillet.

La CCN a élaboré des lignes directrices de conception pour la vente des îlots U et T et a respecté le délai fixé par la Ville d'Ottawa pour la décision de consentement. Pour ce qui est de la vente de ces îlots, elle est en train de négocier avec un interlocuteur fédéral intéressé. Le gouvernement effectuera ensuite une étude de diligence raisonnable avant de prendre une décision. De son côté, la Ville a terminé les inspections de garantie de la nouvelle infrastructure et a approuvé les travaux.

Indicateurs de rendement et réalisations

Indicateur de rendement D'ici 2007-2008, la CCN remettra en état les principales composantes de la MTIN pour leur usage public (p. ex., la Plaine, y compris le terrain consacré aux manifestations publiques).
Réalisations La CCN devrait atteindre cet objectif dans les délais prévus.

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2006-2007 et en fonction des conditions du marché, la CCN achèvera la vente des îlots U et T, conformément aux délais fixés dans la décision de consentement de la Ville d'Ottawa.
Réalisations Cet objectif n'a pas été atteint, mais des négociations se poursuivent avec un interlocuteur fédéral.

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2006-2007, la CCN terminera les étapes 1 à 4 d'une étude archéologique des îlots J, K, L, M, N et O.
Réalisations Cet objectif a été partiellement atteint en 2005-2006 (étapes 1 et 2). Cependant, les travaux relatifs à l'îlot L ont été retardés jusqu'à l'achèvement partiel des mesures d'assainissement des sols, tandis que ceux concernant l'îlot N ont été reportés à l'automne 2007. En outre, l'incertitude au sujet de l'avenir du train léger sur rail a retardé les études au sud de l'aqueduc.

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2006-2007, la CCN aura reçu de la Ville d'Ottawa l'approbation des travaux d'infrastructure de la CCN.
Réalisations Cet objectif a été atteint.

Boulevard de la Confédération

Résultat prévu Le boulevard de la Confédération est établi comme « rue principale du Canada ». Il s'agit d'un parcours d'honneur qui relie symboliquement et physiquement les cultures fondatrices et sert de cadre adéquat à des institutions nationales.

Sur le boulevard de la Confédération La CCN poursuit la réalisation de la conception primée d'un parcours d'honneur au cœur de la capitale. Datant de la fin des années 1980, le plan se concrétise graduellement, chaque phase étant harmonisée avec les travaux de voirie et d'aménagement de l'infrastructure de la Ville d'Ottawa. Au cours du dernier exercice, les travaux sur la promenade Sussex ont été achevés en tenant compte de l'aménagement du 700 Sussex. Certains travaux d'infrastructure qui étaient envisagés à proximité de l'avenue MacKenzie et de la promenade Sussex et sur le tronçon de celle-ci qui se trouve entre les rues George et St. Patrick ont été reportés à 2007-2008, pour respecter le programme des travaux municipaux.

Indicateur de rendement et réalisations
Indicateur de rendement La CCN terminera les initiatives suivantes : (a) l'infrastructure de l'avenue MacKenzie et de la promenade Sussex d'ici la fin de 2006-2007; (b) la partie sud de la promenade Sussex (en grande partie) d'ici la fin de 2007-2008; et (c) la partie médiane de la promenade Sussex (de l'ancien Musée canadien de la guerre à l'avenue King Edward), en grande partie, d'ici la fin de 2009-2010.
Réalisations Voici les réalisations, compte tenu du calendrier des travaux de la Ville d'Ottawa : (a) cet objectif a été partiellement atteint et le sera entièrement en 2007-2008; (b) des progrès ont été accomplis vers l'atteinte de cet objectif; (c) il s'agit d'un objectif à long terme.

Autres initiatives du cœur de la capitale

Résultat prévu D'autres projets embellissent le cœur de la capitale et lui donnent vie.

Indicateurs de rendement et réalisations
Indicateur de rendement Achèvement substantiel de la rue Sparks (Canlands B) en 2005-2006 et occupation en 2006-2007.
Réalisations Cet objectif a été atteint en grande partie. La CCN a répertorié les travaux de construction non conformes, que le locataire a corrigés. L'immeuble est en voie d'être complètement occupé.

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2006-2007, la CCN versera, à la Ville de Gatineau, la somme restante de 1,8 million de dollars pour les travaux de modernisation et d'aménagement paysager sur les boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve.
Réalisations Cet objectif a été atteint en grande partie. Les travaux sont terminés. Les derniers ajustements et la clôture de l'initiative sont prévus pour le début de 2007-2008.

Gestion des terrains et des biens immobiliers

Résultat prévu

Les biens fédéraux, y compris les installations publiques qui relèvent de la CCN, sont gérés et remis en état en vue de leur usage par la population.

Exploitation et entretien

Résultat prévu Les biens fédéraux, y compris les installations publiques qui relèvent de la CCN, sont gérés de manière à respecter les exigences en matière de cycle de vie et à assurer un degré de qualité et de sécurité qui soit adéquat à une utilisation par le public.

Gardienne de l'entretien des terrains fédéraux En plus d'administrer ses propres terrains, la CCN offre, depuis longtemps, des services d'entretien de ceux d'autres propriétés fédérales. Ces services étaient traditionnellement gratuits. En 2006-2007, toutefois, dans le contexte de son projet de réduction de 5 p. 100 de ses coûts d'exploitation, la société d'État a mis à exécution un plan échelonné de cessation des services fournis aux sociétés d'État ainsi qu'à d'autres propriétés qui se trouvent hors du secteur du cœur et qui ne sont plus pertinentes à son mandat. La phase II, qui prévoit la récupération partielle des coûts engagés pour les emplacements visés restants, a été lancée et devrait être complètement mise en œuvre d'ici la fin 2007-2008. Enfin, durant l'exercice, la CCN a conclu des marchés pluriannuels d'entretien (nouveaux ou renouvelés) qu'elle a restructurés à la lumière de l'exercice de rationalisation. La plupart des marchés ont été ajustés à la hausse pour tenir compte de l'inflation, mais les coûts demeurent moins élevés que si l'approche adoptée à leur égard n'avait pas été modifiée.

Respect des règles La CCN assure un équilibre entre les questions de préservation, de sécurité publique et d'accès par des règlements qui régissent l'utilisation publique de ses terrains. De temps à autre, elle examine et actualise ces textes à la lumière de nouveaux défis, afin que ces règles demeurent adéquates et efficaces. En 2006-2007, la société d'État a étudié, rationnalisé et validé les difficultés relatives au *Règlement sur les propriétés de la Commission de la Capitale nationale et la circulation sur ces dernières*. Certaines difficultés exigeront l'apport de modifications à la loi habilitante, tandis que d'autres peuvent être résolues en vertu des pouvoirs existants ou par la refonte du *Règlement*. Dans la foulée de l'examen de son mandat, la CCN s'attellera à dénouer certains problèmes dès maintenant et attendra de recevoir l'orientation pertinente avant d'en régler d'autres.

Assainissement Il y a de cela quelques années, la CCN a entrepris d'évaluer l'état environnemental de 90 p. 100 de ses propriétés ainsi que de repérer les réservoirs de combustible qui s'y trouvent et d'en évaluer l'état d'ici la fin de 2006-2007. Jusqu'à présent, elle a évalué 83 p. 100 des propriétés inscrites actuellement, y compris l'examen de 517 réservoirs. Le délai a été repoussé à mars 2009, tandis que le processus gruge-temps de localisation, d'inspection et d'évaluation des réservoirs de combustible se poursuit. Au cours du dernier exercice, la CCN a terminé 60 inspections en se concentrant sur les réservoirs les plus écologiquement vulnérables. Pour ce qui est des mesures d'assainissement, cinq projets qualifiés ont obtenu 414 000 dollars du Plan d'action relatif aux sites contaminés fédéraux pour des travaux en cours.

Indicateurs de rendement et réalisations

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2007-2008, la CCN mettra en œuvre une rationalisation des services contractuels d'entretien, afin de concentrer les investissements sur les principaux biens fonciers qui soutiennent directement le mandat de la CCN.
Réalisations La CCN devrait atteindre cet objectif dans les délais prévus.

Indicateur de rendement Au cours de la période de planification étudiée, atteindre les objectifs suivants en matière de recettes brutes de location : (a) 2006-2007 : 15,065 millions de dollars; (b) de 2007-2008 à 2010-2011 : 15,036 millions de dollars (par année).
Réalisations (a) Cet objectif a été dépassé, les recettes brutes de location se chiffrant à 15,8 millions de dollars, par rapport à 15,3 millions en 2005-2006 et 15,4 millions en 2004-2005. (b) Il s'agit d'un objectif à long terme.

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2009-2010, la CCN révisera le *Règlement sur les propriétés de la Commission de la Capitale nationale et la circulation sur ces dernières* afin d'améliorer la capacité de la société d'État de régir l'utilisation de ses propriétés.
Réalisations Des progrès sont accomplis vers la réalisation de cet objectif.

Indicateur de rendement La CCN produira, grâce à l'aliénation de terrains, des recettes de 6,0 millions de dollars par année pendant la période de planification.
Réalisations Cet objectif n'a pas été atteint : 3,755 millions de dollars sont provenus de l'aliénation de terrains, au cours de l'exercice. D'autres ventes prévues n'ont pas eu lieu en raison de la décision prise par la Ville d'Ottawa de différer les projets de train léger sur rail et les limites imposées par la CCN à ses activités durant l'examen de son mandat.

Indicateur de rendement La CCN produira, grâce à l'octroi de servitudes et de permis d'occupation, des recettes de 750 000 dollars par année pendant la période de planification.
Réalisations Cet objectif a été dépassé, les recettes totalisant 823 000 dollars.

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2008-2009, la CCN terminera l'évaluation préliminaire (de la phase I) de tous les sites contaminés de faible priorité qui restent, en même temps que l'évaluation des réservoirs de combustible qui se trouvent sur les terrains de la CCN.
Réalisations Des progrès sont accomplis vers l'atteinte de cet objectif. Voir la rubrique ci-dessus intitulée « Assainissement ».

Projets de remise en état de biens à l'extérieur du cœur de la capitale

Résultat prévu Les biens fédéraux qui relèvent de la CCN sont remis en état de manière à respecter les exigences relatives au cycle de vie, à faciliter l'accès par le public et à contribuer à la réalisation de la vision de la capitale.

Un programme continu La CCN est responsable de la survie, du bon état et de l'utilité à long terme d'un vaste portefeuille de biens immobiliers, dont la gamme s'étend de ponts et d'éléments paysagers à des pavillons installés dans des parcs et à des résidences patrimoniales. Pour administrer efficacement ces biens immobiliers, elle élabore et réalise un programme de construction et de remise en état qui est axé sur le cycle de vie et qui s'appelle le Programme pluriannuel des immobilisations. Chaque année, les sommes disponibles sont consacrées à des projets de protection de la santé et de la sécurité publiques selon un ordre de priorité, à la réalisation, en temps opportun, de travaux de réparation et de remise en état ainsi qu'à l'utilisation appropriée de cet actif.

Indicateur de rendement et réalisations

Indicateur de rendement Durant la période de planification visée, la CCN continuera d'entreprendre la remise en état adéquate de biens de grande ou faible importance dans la RCC, dans le contexte du Programme pluriannuel des immobilisations (PPI).

Réalisations Cet objectif a été atteint grâce à la réalisation de grands projets, dont ceux des installations de la plage du lac Leamy (construction), de l'île Bate (remise en état de l'emplacement), de la pointe Nepean et du parc Major's Hill (réparation de murs de soutènement), du Musée canadien de la photographie contemporaine, du 31, rue MacKay (remise en état), de la promenade de l'Outaouais (réfection du revêtement et du passage supérieur). Des projets d'aménagement de sentiers récréatifs ont également été concrétisés.

Résidences officielles

Résultat prévu

Les résidences officielles sont meublées, entretenues et remises en état de manière à préserver leur caractère patrimonial national et à fournir des habitations sûres et adéquates aux dirigeants officiels du Canada, ainsi que des propriétés et des terrains inspirants pour la tenue d'activités et de cérémonies d'État.

Rideau Hall

Résultat prévu Rideau Hall est géré conformément à son importance nationale à titre de résidence officielle du gouverneur général du Canada, de lieu de travail pour le Bureau du Secrétaire du gouverneur général et d'endroit où se tiennent à l'année des activités et des cérémonies d'État et des activités publiques.

Point de mire Rideau Hall, résidence officielle de la gouverneure générale du Canada, constitue l'un des édifices patrimoniaux les plus anciens et les plus importants de la RCC. Grâce au financement à long terme qui lui a été accordé, la CCN s'est lancée dans un programme de restauration copieux. L'un des grands projets de l'exercice a été le ravalement de la façade, y compris des travaux complets de maçonnerie et de stabilisation. Les études sur place ont révélé que la structure sous-jacente était beaucoup plus détériorée qu'on ne le croyait. Par conséquent, la réparation de la façade durera plus longtemps et coûtera plus que prévu. On s'attend qu'elle soit terminée à la fin de l'été 2007. Par ailleurs, la société d'État a poursuivi ses travaux à l'intérieur de l'édifice, notamment l'amélioration du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air dans l'aile Mappin et dans la salle de bal, ainsi que la planification et la conception de projets pour 2007-2008 (p. ex., la réfection de l'édifice Dôme et du centre des visiteurs).

Indicateur de rendement et réalisations

Indicateur de rendement Durant la période de planification étudiée, la CCN terminera des travaux d'immobilisations corporelles de 21,2 millions de dollars à Rideau Hall pour réaliser les travaux les plus cruciaux qui sont en retard au chapitre de la santé et de la sécurité et pour régler des problèmes fondamentaux liés aux édifices et à l'infrastructure.

Réalisations La CCN devrait atteindre cet objectif dans les délais prévus. En 2006-2007, 5,3 millions de dollars ont été dépensés à Rideau Hall.

Coupe commémorative MacKay-Keefer
Récipient en argent gravé remis en 1831 par l'ingénieur en chef, le colonel John By, à Thomas MacKay et à son associé John Redpath pour souligner l'héroïsme de leurs travaux de construction de huit écluses et d'un barrage sur le canal Rideau, une des merveilles du génie victorien.

Lors du décès de T. MacKay en 1855, la coupe s'est retrouvée dans la famille de sa fille Anne et de son mari, Thomas Keefer. On croit qu'elle a été exposée dans la maison familiale, connue aujourd'hui sous le nom de Rideau Hall. En 2007, la coupe MacKay-Keefer a réintégré son domicile d'origine.

Autres résidences

Résultat prévu Les cinq autres résidences officielles de la RCC sont entretenues et remises en état conformément à leur importance nationale et à leur utilisation comme logements officiels de dirigeants canadiens et comme lieux pour la tenue d'activités d'État.

Un travail acharné Outre Rideau Hall, il y a cinq autres résidences officielles dans la RCC : le 24, promenade Sussex (résidence du premier ministre) et la résidence du lac Mousseau (résidence d'été du premier ministre), Stornoway (résidence du chef de l'opposition), la Ferme (résidence du président de la Chambre des communes) et le 7, Rideau Gate (résidence officielle des invités de l'État). En 2006-2007, la CCN a investi environ 1,8 million de dollars dans une variété de projets liés à ces propriétés, notamment l'achèvement des travaux prioritaires au 7, Rideau Gate et au lac Mousseau. Enfin, elle a pu terminer les plans et le dossier d'appel d'offres pour les futurs travaux prioritaires du 24, promenade Sussex.

Indicateur de rendement et réalisations

Indicateur de rendement Durant la période de planification, la CCN terminera des travaux d'immobilisations corporelles de 7,4 millions de dollars dans ces cinq résidences officielles pour réaliser les travaux les plus urgents, et qui sont en retard, au chapitre de la santé et de la sécurité et pour régler des problèmes fondamentaux liés aux édifices, à l'infrastructure et à la fonctionnalité.

Réalisations L'atteinte de cet objectif a été retardée. En 2006-2007, la CCN a dépensé 1,8 million de dollars.

Frais généraux non spécifiques aux propriétés

Résultat prévu Des biens sont acquis et entretenus, et des services sont offerts pour soutenir le fonctionnement et l'entretien des résidences officielles.

Des trésors canadiens Le Fonds Canadiana a continué de recevoir des dons d'œuvres d'art et de meubles précieux du patrimoine pour la collection de la Couronne, laquelle sert à meubler et à décorer les résidences officielles d'une manière culturellement enrichissante. Durant l'exercice, la CCN s'est affairée avec diligence au catalogage, à l'évaluation, à la restauration et à l'entreposage de ces trésors nationaux.

Indicateur de rendement et réalisations

Indicateur de rendement La CCN dépensera, au cours de la période de planification, environ 5,3 millions de dollars pour acquérir et entretenir plus de 10 000 biens et pour continuer d'offrir aux résidences officielles des services au niveau actuel.

Réalisations La CCN devrait atteindre cet objectif dans les délais prévus, ses dépenses ayant totalisé 1,4 million de dollars en 2006-2007.

Paiements tenant lieu d'impôt foncier

Résultat prévu

Les paiements sont versés en temps opportun aux municipalités et, au Québec, aux commissions scolaires.

Indicateur de rendement et réalisations

Indicateur de rendement Tous les paiements tenant lieu d'impôt foncier qui visent les propriétés de la CCN sont versés aux administrations fiscales (les municipalités et, au Québec, les commissions scolaires) en respectant les dates d'échéance de l'année d'imposition, sauf ceux qui sont contestés aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et de la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*.

Réalisations Cet objectif a été atteint. À l'exception des paiements contestés, la CCN a versé toutes les sommes prévues aux autorités fiscales en respectant les dates d'échéance fixées. On a demandé aux sociétés d'État d'examiner les paiements effectués en 1993 et d'indemniser les autorités fiscales de tout manque à gagner subi à la suite du gel imposé cette année-là. La CCN a déterminé que le montant du manque à gagner qui la concerne se chiffre à 1 269 573,91 dollars.

Grâce à la richesse de ses habitats naturels et à la vaste diversité de ses espèces sauvages, le parc de la Gatineau reflète l'immense paysage canadien. S'étendant le long de la limite sud du Bouclier canadien, il surplombe la rivière des Outaouais et les villes de Gatineau et d'Ottawa. Bien que le gouvernement fédéral le possède ou le gère en grande partie, il ne fait pas partie du réseau de parcs nationaux. Le parc est plutôt administré comme un élément d'actif de la capitale. En tant que tel, il représente une gamme de grands thèmes nationaux dans la région, donnant ainsi aux visiteurs canadiens la chance de connaître des aspects de la nature, de la géographie, de l'histoire et de la vie publique de leur pays.

LE PARC DE LA GATINEAU

à deux pas de la capitale

L'idée d'aménager un parc est issue de la demande populaire. À la fin du XIXe siècle, une nouvelle génération de citadins s'est dirigée vers les forêts de la Gatineau pour se détendre. Ces gens ont construit des chalets dans les lacs situés au nord de la ville. Ils ont parcouru les collines à vélo. Ils se sont chaussés de skis l'hiver et ont tracé des sentiers à travers les arbres. Dans les années 1930, ces passionnés ont constaté, avec inquiétude et regret, le déboisement graduel des collines de la Gatineau. Ils ont alors exercé des pressions vigoureuses pour la création d'une vaste zone de conservation à la périphérie du district fédéral du Canada.

En 1938, la Commission du district fédéral (organisme qui a précédé la CCN) a amorcé le lent processus d'achat des propriétés privées parcelle par parcelle, pour établir un vaste parc aux portes de la capitale urbaine. Au fil des ans, cette initiative a eu pour effet de réunir les terrains qui forment le parc de la Gatineau, dont la superficie actuelle est de plus de 36 000 hectares. La province de Québec est détentrice du titre de 17 p. 100 du territoire (que la CCN gère et contrôle), tandis que des intérêts privés et municipaux en possèdent 2 p. 100.

La CCN administre le parc de la Gatineau comme élément d'un écosystème régional et échantillon représentatif du Bouclier canadien. De surcroît, elle préserve et interprète d'importants paysages culturels qui sont associés à des événements et à des personnalités de l'histoire et de la vie politique canadiennes. Elle donne un accès qui se veut spectaculaire aux trésors naturels et culturels du parc, par un réseau intégré de promenades, de sentiers et de pistes.

au cours du dernier exercice

OBJECTIF DU PLAN DIRECTEUR Conserver les écosystèmes et les milieux naturels significatifs.

Indicateur de rendement La CCN terminera un plan de conservation des écosystèmes du parc d'ici la fin de 2008-2009.

Réalisations Les progrès suivants ont été réalisés en 2006-2007.

(a) La CCN a étudié la santé écologique du parc. Examiné par la communauté scientifique, le rapport conclut que trois des cinq habitats sont en bonne santé, tandis que les deux autres nécessitent la réalisation de travaux et/ou la mise en œuvre de mesures de surveillance.

(b) La CCN a élaboré une vision écologique pour le parc et a établi sept principes directeurs pour le plan de conservation qui sera mis au point.

(c) La CCN a évalué la capacité du parc à soutenir la population de cerfs de Virginie.

(d) La CCN a achevé une étude sur la biodiversité, qui comporte un programme de surveillance à long terme.

(e) La CCN a poursuivi la collaboration avec la communauté scientifique, par la délivrance de 43 permis de recherche scientifique et le financement de certains projets environnementaux.

OBJECTIF DU PLAN DIRECTEUR Maintenir les activités récréatives qui respectent le milieu naturel.

Indicateurs de rendement D'ici la fin de 2010, la CCN élaborera un plan des services récréatifs qui se concentrera sur l'amélioration de la qualité de l'expérience récréative tout en réduisant les activités nuisibles à l'environnement. D'ici 2010-2011, elle éliminera toutes les activités motorisées hors route.

Réalisations Les progrès suivants ont été réalisés en 2006-2007.

(a) Dans l'attente de l'achèvement d'un plan de conservation, la CCN a conclu une entente mutuelle et volontaire avec la collectivité des grimpeurs pour la limitation des zones qui leur sont accessibles, protégeant ainsi le milieu naturel.

(b) La CCN a établi un programme de surveillance périodique des activités et des sentiers de vélo de montagne, a remis des avertissements et a imposé des amendes relativement à des activités illégales.

(c) La CCN a réussi à confirmer son titre de propriétaire du tronçon fermé du chemin Kennedy, ce qui permettra la réintroduction du ski de fond dans ce secteur.

(d) La CCN a instauré des patrouilles supplémentaires d'agents de conservation pour la surveillance des activités récréatives dans le parc.

éclore

L'évolution du parc de la Gatineau a été orientée par une série de plans directeurs. Depuis la mise à jour du plan directeur au cours des années 1990, l'augmentation du nombre d'utilisateurs, alliée à l'introduction de nouvelles catégories d'activités dans ses limites, ont exercé des pressions croissantes sur le parc. La plus récente version du plan directeur, qui date de 2005, met l'accent sur la préservation de l'écosystème.

OBJECTIF DU PLAN DIRECTEUR Mettre en valeur les ressources patrimoniales de la capitale.

Indicateurs de rendement D'ici la fin de 2010, la CCN achèvera un plan de conservation du patrimoine afin de protéger et d'améliorer l'expérience culturelle qui est proposée dans le parc. Il s'agira de mettre en vedette certains symboles historiques et de préserver des ressources archéologiques, des structures bâties et la fonction politique du parc.

Réalisations Les progrès suivants ont été réalisés en 2006-2007.

(a) La CCN a lancé une mise à jour de l'inventaire des biens patrimoniaux.
(b) La CCN a commencé de grands travaux au chalet Moorside (eau potable, protection contre l'incendie, installations accessibles à tous et nouvelle cuisine).
(c) La CCN est en train d'élaborer un plan de renouvellement des programmes publics offerts au domaine Mackenzie-King pour la saison 2008.
(d) La CCN a travaillé à la restauration de la ferme Healy et à la conception d'un programme d'interprétation dans le but d'ouvrir la ferme comme élément du réseau d'abris du parc.
(e) La CCN a planifié le renouvellement de l'exposition du Centre des visiteurs du parc de la Gatineau. Cela donnera l'occasion d'introduire les nouvelles technologies afin d'améliorer l'expérience des gens ainsi que l'accessibilité universelle.
(f) La CCN a lancé des travaux de stabilisation et de protection de la maison O'Brien, bâtiment classé (avec le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine) et elle a commencé des travaux de planification qui sont destinés à rétablir l'usage du bâtiment.

OBJECTIF DU PLAN DIRECTEUR Assurer une gestion axée sur la conservation.

Indicateurs de rendement La CCN examinera des options visant à accroître ses pouvoirs sur tous les aspects du parc de la Gatineau, y compris un examen des lois et des règlements, pour protéger l'intégrité de ses frontières et de ses écosystèmes à long terme. Elle réunira des experts pour l'étude de problèmes précis et rassemblera des groupes d'intérêts engagés envers sa vision du parc. D'ici la fin de 2010, la société d'État terminera un plan de transport écologique et acquerra des propriétés privées pour consolider la propriété publique et clarifier les limites du parc, telles qu'elles ont été confirmées en 1997.

Réalisations Les progrès suivants ont été réalisés en 2006-2007.

(a) Gestion du parc : la CCN a renouvelé des marchés relatifs à l'entretien, aux services récréatifs ainsi qu'au contrôle des digues de castor et de la qualité de l'eau.
(b) Santé et sécurité publique : la CCN a mis en application des nouvelles normes provinciales de qualité de l'eau potable.
(c) Lois, règlements et limites : la CCN a complété une analyse et un examen des lois et des règlements nécessaires à la protection à long terme du parc de la Gatineau, elle a commencé la compilation des descriptions officielles et elle a poursuivi la mise à jour du programme de signalisation des limites.
(d) Acquisitions : la CCN a continué la surveillance des propriétés disponibles et a tenté en vain de les acquérir à leur valeur marchande, tout en garantissant le bon usage des fonds publics. Il s'agit là d'un processus ardu en raison de la demande élevée relativement aux propriétés situées dans le parc de la Gatineau, ce qui rend difficile l'établissement des valeurs marchandes.
(e) La CCN a continué de soutenir les buts et les activités des Amis du Parc de la Gatineau.

ACTIVITE DE PROGRAMME La CCN offre des services institutionnels centralisés qui favorisent l'utilisation efficace et productive des ressources. Cette activité produit des documents et des rapports exigés par des lois et réalise la totalité des travaux de recherche et des vérifications internes. Elle fournit à la CCN un soutien au chapitre des finances, de la technologie, des communications et de l'administration, tout en gérant les ressources humaines.

RÉSULTAT PRÉVU Donner, à la grandeur de la CCN, un soutien opérationnel afin d'orienter la gestion des stratégies, des finances, des affaires juridiques et des ressources humaines, et fournir des outils et une expertise technologiques qui visent à assurer le fonctionnement efficace et efficient de la société d'État.

Activité de programme IV : Services généraux

Services centraux

Appui de l'examen du mandat

La CCN a réuni une équipe constituée de représentants de plusieurs directions pour soutenir le processus d'examen du mandat et fournir les renseignements nécessaires à son bon déroulement. Elle a également appuyé l'examen financier et détaché des membres de son personnel auprès du secrétariat du comité d'examen pour l'épauler.

Nouvelle direction, nouvelles structures

Un changement historique s'est produit à la CCN lorsque les postes de président et de premier dirigeant, traditionnellement occupés par la même personne, ont été scindés (1er avril 2007). Faisant suite à un examen de la gouvernance des sociétés d'État que le Conseil du Trésor a réalisé en 2005, ce changement a été institué par le truchement de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Au cours du dernier exercice, en plus d'examiner les règlements administratifs à la lumière de la séparation des rôles et des responsabilités à sa tête, la CCN a étudié la structure des comités de la Commission et s'est penchée sur l'élaboration d'une nouvelle charte pour le conseil d'administration. Il a été décidé d'attendre que les nouveaux dirigeants soient en place et que le gouvernement réagisse aux recommandations du comité d'examen avant de poursuivre les travaux à cet égard.

Vers les normes les plus rigoureuses

Il se passe beaucoup de choses au palier fédéral dans le domaine de la déontologie. De nouvelles lois sont entrées en vigueur (la *Loi fédérale sur la responsabilité* et la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*), tandis que d'autres sont en train d'être modifiées (notamment la *Loi sur les conflits d'intérêts*) afin de stimuler la confiance du public envers le gouvernement. En 2006-2007, la CCN a élaboré des structures de base en matière de déontologie et de sensibilisation, et a amorcé le processus d'écriture et de mise en œuvre d'un nouveau code d'éthique. La rédaction d'un code de déontologie exhaustif pour les membres de la Commission a été reportée, dans l'attente de l'achèvement des modifications nécessaires aux règlements administratifs et de la création de la charte du conseil. Entre-temps, la CCN a établi un protocole officieux de traitement des dénonciations protégées et a vu à ce que les membres de la Commission soient renseignés sur le rôle et les responsabilités des titulaires d'une charge publique.

La quête du savoir

Les initiatives de recherche et d'évaluation procurent à la CCN l'information nécessaire à la conception de programmes, à la mesure des progrès accomplis par rapport aux objectifs et à l'adaptation aux attentes et aux besoins de la société canadienne. Des études sont régulièrement réalisées dans le contexte de plans pluriannuels de recherche et d'évaluation qui sont examinés et renouvelés annuellement. Ces plans ont continué d'orienter les recherches au cours de l'exercice. Plusieurs programmes ont fait l'objet d'enquêtes de recherche, d'autres ont été évalués, notamment celui de bénévolat, tandis qu'un suivi a été effectué relativement à l'Initiative sur les valeurs institutionnelles de la CCN.

Indicateur de rendement D'ici la fin de 2007-2008, la CCN élaborera et mettra en œuvre un cadre de gestion du risque d'entreprise.
Réalisations L'atteinte de cet objectif a été différée, compte tenu de l'examen du mandat de la CCN. On prévoit que les travaux commenceront en 2007-2008.

Indicateur de rendement D'ici l'été 2006, la CCN terminera l'examen des règlements administratifs de la CCN afin de repérer les révisions nécessaires à la mise en œuvre des directives pertinentes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur la régie des sociétés d'État.
Réalisations Cet objectif a été partiellement atteint, dans l'attente de la transition à la direction et des résultats de l'examen du mandat.

Indicateur de rendement En 2006-2007, la CCN mettra en œuvre un nouveau code d'éthique qui comprendra une politique d'application de la loi récemment adoptée sur la protection des dénonciateurs d'actes répréhensibles et un manuel de déontologie pour les membres de la Commission.
Réalisations Le Bureau de l'éthique a été créé, et des mécanismes informels ont été établis. Les travaux qu'il reste à accomplir à cet égard seront terminés en 2007-2008.

Indicateur de rendement Durant la période de planification étudiée, la CCN mettra en œuvre le Plan de recherche stratégique, qui s'étend sur trois ans.
Réalisations Cet objectif a été atteint.

Ressources humaines

Modernisation des systèmes

La fonction publique du Canada se trouve en plein processus majeur de modernisation. Un système de gestion des conflits internes et l'éclaircissement de la définition de « mérite » constituent deux volets de ce processus. La CCN n'est pas tenue d'élaborer un tel système de gestion. Elle a toutefois lancé des discussions entourant l'évaluation de mécanismes, tant officiels qu'officieux, qui sont actuellement en place, en particulier dans le domaine de la déontologie. De surcroît, la société d'État s'affaire à définir de nouveaux processus en matière d'éthique et de protection des divulgateurs d'actes répréhensibles (voir la rubrique intitulée « Vers les normes les plus rigoureuses », à la page 38). L'élaboration d'un nouveau système de gestion des conflits sera réalisée en tenant compte de cette initiative. Pour ce qui est de la définition de « mérite », la CCN a adopté une approche qui reflète la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et qui repose sur la compétence, la représentativité, l'impartialité politique, l'équité et la transparence.

Les gens avant tout

La CCN a continué d'appliquer le cadre intégré de gestion des ressources humaines, lequel incorpore des principes en matière de recrutement, de charge de travail, de relève, de mémoire institutionnelle et de valeurs. Parmi les principales initiatives du dernier exercice, mentionnons l'achèvement de la politique relative à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation et l'organisation de deux nouvelles séances de formation de la relève (sur le leadership et sur la prise de décisions efficace). En outre, l'équipe responsable des valeurs, forte des commentaires de la haute direction, a examiné son rôle et rédigé un nouveau plan d'action. Relativement à l'équité en matière d'emploi, deux des quatre groupes désignés sont bien représentés à la CCN, mais non ceux des minorités visibles et des personnes handicapées. Afin de combler cette lacune, elle voit à accroître la portée de ses avis de postes à pourvoir auprès des associations qui représentent des groupes désignés.

Adaptation au changement

Le changement est à l'ordre du jour à la CCN. Pour aider ses employés à s'y adapter en 2006, la société d'État a organisé des ateliers sur la gestion du changement. Le personnel a alors eu l'occasion de discuter avec des cadres supérieurs des défis et des enjeux liés au changement, notamment l'incidence de celui-ci sur lui, la charge de travail et l'examen du mandat. Il s'agit là de problèmes que la CCN verra à résoudre au cours du prochain exercice.

Indicateurs de rendement et réalisations

Indicateur de rendement Durant la période de planification étudiée, appliquer les principes et les volets pertinents de la législation sur la modernisation des ressources humaines.
Réalisations Des progrès sont accomplis vers l'atteinte de cet objectif, en particulier en ce qui a trait à la gestion des conflits et à la définition de « mérite ».

Indicateur de rendement D'ici 2009-2010, mettre en œuvre un cadre de gestion intégrée des ressources humaines.
Réalisations Des progrès sont accomplis vers l'atteinte de cet objectif par l'élaboration de nouvelles politiques de gestion de la relève.

Rapport de gestion

La CCN se trouve à un point tournant de l'exécution de son mandat. L'évolution de son rôle de créatrice d'une région de la capitale qui soit digne du Canada est marquée de grandes réalisations et de défis importants. Grâce à la société d'État, qui travaille au nom du gouvernement fédéral, la RCC est, au lieu d'une collectivité ordinaire, une capitale extraordinaire pour toute la population canadienne, un endroit qui évolue en harmonie avec le pays et ses citoyens. La CCN joue un rôle crucial dans la promotion de la fierté et de l'identité que l'ensemble des Canadiens, notamment la population locale, associent avec la RCC.

Le mandat de la CCN — celui d'édifier une capitale — est complexe, car il s'agit de « superposer le calque d'une capitale » à une vaste région qui abrite le siège du gouvernement fédéral, chevauche deux provinces, englobe sept municipalités (dont deux grands centres urbains), s'exprime dans les deux langues officielles et compte une population culturellement diversifiée de plus d'un million d'habitants. De nos jours, la société d'État s'affaire à aménager et à construire, pour la population canadienne, une capitale qui soit belle, animée et enrichissante sur le plan symbolique, tout en concevant des programmes à cet égard. Elle s'efforce de faire de la capitale une source de fierté et d'unité par le truchement des quatre activités de programme suivantes.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE DE LA CCN

Maximiser l'apport des terrains fédéraux et la programmation publique en développant la capitale comme étant une source de fierté et d'importance nationale.

16 %

ANIMATION ET PROMOTION DE LA CAPITALE

Sensibiliser et susciter la fierté et l'unité par des programmes à fort impact, des monuments commémoratifs et des initiatives de marketing et de communications.

2 %

PLANIFICATION, DESIGN ET UTILISATION DES SOLS

Planifier et aménager les terrains fédéraux pour que leur importance et leur rôle soient appropriés et respectueux du patrimoine et de l'environnement.

63 %

GESTION DES BIENS IMMOBILIERS

Gérer et remettre en état des propriétés et d'autres éléments d'actif afin d'optimiser leur contribution à l'enrichissement de l'expérience que les visiteurs et les résidents font de la capitale et afin d'assurer leur protection et leur sauvegarde pour le plus grand plaisir des générations à venir.

19 %

SERVICES GÉNÉRAUX

Fournir, à la grandeur de la CCN, un soutien opérationnel et administratif, pour assurer le fonctionnement efficient et efficace de la société d'État.

Cadre de fonctionnement

Tendances mondiales et canadiennes

Les marchés mondiaux ont poursuivi leur expansion, tandis que la vigueur de l'économie canadienne a été soutenue par la diminution de la dette nationale et par un taux de chômage à l'un de ses plus bas niveaux depuis 30 ans. L'instabilité politique internationale et la menace d'une économie américaine affaiblie représentent encore des risques majeurs. Les déséquilibres commerciaux et les disparités économiques entre l'est et l'ouest du Canada persistent. De plus en plus instruite, la société canadienne a évolué en une collectivité multiethnique et racialement diversifiée dont la population vieillit et s'urbanise progressivement. Les structures familiales se modifient aussi : de moins en moins d'enfants canadiens grandissent dans des familles biparentales.

Gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral s'est concentré sur ses cinq priorités : la responsabilité, la réduction des impôts et des taxes, la garde d'enfants, la criminalité et la santé. En outre, les autorités fédérales et provinciales collaborent au renouvellement des villes canadiennes (surtout les réseaux de transport et l'infrastructure municipale). Un défi de taille se pose pour la fonction publique : la vague imminente de départs à la retraite ainsi que la nécessité de transférer les connaissances et d'assurer la continuité. *La Loi sur la modernisation de la fonction publique* procure une plus grande flexibilité d'embauche et soutient une collaboration plus forte au chapitre de la gestion des relations employé-employeur. Par ailleurs, un examen approfondi des pratiques de gestion et de passation de marchés de l'administration fédérale est en cours pour alléger le fardeau administratif. Le gouvernement fédéral a continué d'investir dans l'amélioration de la sécurité des transports et de la protection civile. La population canadienne s'inquiète de plus en plus des problèmes environnementaux, comme les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement élabore actuellement des plans pour s'attaquer à ces problèmes d'envergure.

Région de la capitale du Canada

La Ville d'Ottawa se concentre actuellement sur la réforme de l'impôt foncier, les travaux de voirie et les questions environnementales, tout en continuant d'étudier des options relativement au train léger sur rail. Parmi les nouvelles initiatives de planification de Gatineau, on trouve l'aménagement mixte du centre-ville, un programme de recyclage, la préservation des forêts et des zones humides, la création de parcs, la construction de sentiers récréatifs, les travaux de voirie et l'apport d'améliorations au transport en commun. Le taux d'inoccupation des immeubles de bureaux, qui est d'approximativement 4 p. 100, demeure stable dans le centre-ville d'Ottawa, mais le gouvernement fédéral poursuit son examen de solutions de rechange pour accroître l'efficacité au chapitre des locaux de sa fonction publique. À Ottawa, les frais de propriété résidentielle continuent d'augmenter par rapport au revenu, tandis qu'une vaste proportion de vieilles maisons a besoin de réparations majeures. Dans le secteur du tourisme, l'inquiétude suscitée par les maladies, la sécurité et la force du dollar canadien ont contribué à réduire les voyages au Canada de ressortissants étrangers, surtout ceux des États-Unis. La situation devrait toutefois s'améliorer, étant donné que la Chine a accepté de reconnaître le Canada comme « destination approuvée » et qu'Ottawa s'apprête à accueillir plusieurs manifestations sportives internationales entre 2007 et 2009. Entre-temps, on tente de compenser par des initiatives de marketing régional les pertes subies au chapitre du tourisme étranger.

Conifères indigènes

Pinus resinosa (pin rouge) > 25 m
Pinus strobus (pin blanc) 50 m
Pinus banksiana Lamb. (pin gris) > 25 m
Larix laricina (Du Roi) K. Koch (mélèze laricin) > 25 m
Picea rubens (épinette rouge) > 35 m
Picea mariana (Miller) BSP (épinette noire) > 20 m

Principaux déterminants du rendement

À titre de société d'État, la CCN doit une bonne partie de sa réussite à l'appui financier et politique du gouvernement fédéral. Elle le doit aussi à son aptitude à entretenir des relations favorables avec les municipalités locales, le grand public, ses partenaires et ses commanditaires ainsi qu'à sa capacité de réagir à temps aux attentes d'une société canadienne en pleine évolution.

Pertinence pour la population canadienne

La CCN doit constamment adapter ses manifestations, ses programmes et ses initiatives d'interprétation pour refléter la culture et le patrimoine du Canada ainsi que pour garantir une représentation significative du pays et de ses habitants dans la capitale. Il s'agit d'une tâche de taille, puisque la société canadienne continue d'évoluer. La CCN évalue son rendement en suivant de près la participation, le degré de satisfaction et l'impact relativement à ses sites et à ses activités publiques. En outre, elle étudie l'avis des Canadiens sur la capitale comme source de fierté et de sens à l'échelle nationale, ainsi que leur opinion sur les programmes de la CCN comme moyens d'enrichir leur compréhension et leur appréciation de la capitale.

Soutien de la population et participation publique à la prise de décisions

La CCN s'engage envers une consultation publique significative afin de tenir compte de tous les intérêts dans le contexte de l'édification à long terme de la capitale. Il est essentiel que les commentaires des gens soient intégrés à la prise de décisions et que la population locale et celle du Canada dans son ensemble comprennent généralement les travaux de la société d'État. La connaissance et l'appréciation des réalisations et des efforts accomplis par la CCN au nom de la capitale et de tous les Canadiens sont nécessaires pour garantir l'appui constant aux programmes et faciliter la mise en œuvre de ces derniers. De surcroît, la transparence favorise les bonnes relations avec les autorités, la population locale et les groupes d'intérêts locaux, et, par conséquent, l'éclosion et l'épanouissement de partenariats productifs qui sont axés sur le soutien mutuel. Parmi les initiatives destinées à aider à l'atteinte de ces objectifs, mentionnons une assemblée publique annuelle et une rencontre de groupes d'intérêts locaux avec la Commission, ainsi que des consultations proactives qui visent à informer le public et à obtenir son point de vue sur des projets et divers questions de l'heure. Entre autres indicateurs de rendement, on trouve le nombre de consultations publiques organisées, les commentaires de la population sur le rôle et le processus de consultation de la CCN, le degré de sensibilisation des gens aux activités de celle-ci et la vigueur du programme de bénévolat.

Une planification et des partenariats solides

Comportant de multiples facettes, la tâche de planifier et d'édifier la capitale requiert une collaboration étroite avec d'autres organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, des groupes locaux, le secteur privé et des groupes d'intérêts spéciaux. La CCN peut offrir aux Canadiens une valeur optimale grâce aux diverses manières dont ses partenaires collaborent avec elle, entre autres par des commandites, la transmission d'un savoir-faire, des initiatives conjointes mutuellement avantageuses et la contribution d'un volet de la programmation. (*Voir la liste des partenaires et des commanditaires à l'annexe II.*) Voici des exemples de partenaires fédéraux et de commanditaires : le Comité tripartite de planification de la capitale nationale, le Forum de liaison en planification fédérale dans la RCN, le Comité des partenaires fédéraux pour la programmation et le marketing de la capitale et les Amis du Parc de la Gatineau. Dans ce domaine, le rendement se mesure annuellement par le nombre et la valeur des contributions reçues des partenaires.

Intendance des immobilisations corporelles

Afin de réaliser son mandat, la CCN doit trouver le juste milieu entre l'utilisation de terrains et d'édifices pour le plus grand plaisir de tous, le besoin de préserver ces biens pour les générations à venir et un plus grand enrichissement de la capitale par de nouveaux grands projets d'immobilisations corporelles. Par ailleurs, la société d'État doit mettre en place des plans à la fois solides et flexibles pour s'attaquer aux nouvelles menaces à la santé et à la sécurité publiques. Le rendement est surveillé en fonction du degré de disponibilité des biens publics en vue de leur utilisation, du taux de satisfaction des utilisateurs, de sondages de l'opinion publique et de normes de qualité de l'entretien, ainsi que par l'évaluation périodique de la planification foncière à long terme.

Saine gestion publique et leadership

La responsabilité à l'égard de la population et la saine gestion publique sont essentielles au respect des exigences de diligence raisonnable. La CCN a adopté une approche proactive de l'amélioration de la gouvernance. Elle a ainsi constaté qu'elle avait donné suite à toutes les recommandations faites par le Conseil du Trésor lorsque celui-ci a réalisé son examen de la gouvernance des sociétés d'État en 2005, sauf à celles qui nécessitaient une intervention sous forme de lois. Par ailleurs, elle effectue maintenant les changements qui s'imposent dans le but de respecter les nouvelles exigences de la *Loi fédérale sur la responsabilité*, qui scinde les postes de président et de premier dirigeant (depuis le 1er avril 2007). On évalue le rendement notamment en fonction du respect de toutes les prescriptions des lois, de l'examen des règlements administratifs institutionnels, de la mesure dans laquelle les pratiques du conseil d'administration reflètent les lignes directrices du Conseil du Trésor en matière de gouvernance des sociétés d'État et de la formation permanente des membres de la Commission pour ce qui est de leurs rôles et de leurs responsabilités, de l'éthique et des conflits d'intérêts.

Financement adéquat et ressources humaines

La CCN doit constamment relever le défi de sauvegarder et de préserver son vaste patrimoine immobilier, tout en proposant des programmes enrichissants aux Canadiens. Pour y parvenir, il lui faut sans cesse s'efforcer d'être plus efficace, en particulier dans le secteur de la gestion des biens, qui absorbe de nombreuses ressources. En même temps, elle doit repérer de nouvelles sources de financement permanent afin d'effectuer des travaux urgents d'entretien, de remise en état et de réparation liés à la santé et à la sécurité. Le rendement dans ce domaine est évalué en fonction des initiatives prises par la CCN pour la réalisation de son mandat. Par ailleurs, la société d'État rend compte du degré d'atteinte des objectifs financiers qui sont fixés dans ses budgets d'immobilisations corporelles et de fonctionnement ainsi que de l'efficacité de sa gestion des ressources financières. Le rendement s'évalue en comparant le bilan financier réel avec le budget et les résultats de l'exercice précédent.

Capacité de produire des résultats

La CCN continuera d'améliorer ses capacités dans divers domaines pour mettre ses stratégies en œuvre et réaliser son mandat.

Ressources financières

L'obtention d'un financement durable constitue le plus grand défi à relever pour la CCN. Durant la dernière décennie, la société de l'État s'est lancée dans une restructuration massive, en réaction à une baisse marquée de ses crédits parlementaires consécutive à l'Examen des programmes que le gouvernement fédéral avait réalisé en 1995-1996. Pour compenser partiellement cette diminution importante de son financement tout en exécutant son mandat, la CCN a dû compter sur le soutien de bénévoles et trouver d'autres sources de revenus, sous forme de recettes d'exploitation, de récupération des coûts par des partenariats et de commandites. Les fonds de fonctionnement poursuivent leur érosion, à cause de l'inflation non compensée des coûts d'entretien et du loyer du siège social ainsi qu'à cause d'une réduction imposée par le gouvernement en 2005. Enfin, les exigences fédérales se sont accrues dans les domaines de la reddition de comptes, de la surveillance, de la sécurité et de l'environnement.

La CCN examine ses dépenses et modifie ses priorités constamment. Ses activités sont ainsi devenues très concentrées et efficaces. Au fil du temps, cette situation a aussi accru le risque d'une réalisation incomplète du mandat de la société d'État. Pendant des années, celle-ci a dû employer le produit de la vente de terrains excédentaires pour compenser un manque à gagner annuel, ces fonds étant nécessaires à la préservation de biens fédéraux clés. Toutefois, les propriétés excédentaires sont en nombre limité et, au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a assujetti leur vente à des restrictions à la suite de préoccupations publiques. La CCN continue de chercher une solution permanente à cette insuffisance de fonds. En 2005, elle a reçu un nouveau financement permanent pour la remise en état des résidences officielles, ce qui lui permettra de régler d'importants problèmes aux chapitres de la santé, de la sécurité et de l'accès universel. Par ailleurs, le budget fédéral de 2007 attribue à la CCN des crédits permanents supplémentaires de 10 millions de dollars au titre des immobilisations corporelles et de 5 millions au titre du fonctionnement, mais le processus et les conditions liés à l'obtention de ce financement ne sont pas encore définis.

Ressources non financières

En outre, pour réaliser son mandat, la CCN dépend énormément de ressources non financières, notamment ses employés et ses bénévoles.

Des employés d'expérience Les employés représentent le meilleur atout de la CCN et sont essentiels à la concrétisation de ses stratégies. La société d'État regorge d'employés extrêmement compétents, motivés et expérimentés. En fait, plus de 10 p. 100 des effectifs travaillent pour elle depuis plus de 25 ans, tandis qu'un peu moins de la moitié le font depuis plus de 10 ans. Cette vaste expérience soulève des préoccupations en matière de relève, étant donné que de nombreux employés seront bientôt admissibles à la retraite. Heureusement, la CCN continue de se concentrer sur des stratégies de recrutement à partir de sources externes et de promotions internes. Elle dispose de plans de relève pour des postes clés et verra à la préservation de la mémoire institutionnelle.

Bénévoles La CCN reconnaît l'immense contribution des bénévoles à ses activités et à la qualité de vie dans la RCC. Les bénévoles apportent une aide précieuse à l'édification du genre de capitale que la population canadienne souhaite et voient à ce que des valeurs nationales importantes, comme le sentiment d'appartenance à la collectivité, soient bien réelles dans la capitale d'aujourd'hui. Le programme de bénévolat vise à faire participer la population locale pour qu'elle soutienne les initiatives publiques conçues par la CCN et qu'elle y apporte des ajouts. Originaires de 62 pays, les bénévoles de la société d'État sont membres de sa grande famille multiculturelle.

Facteurs ayant eu une incidence sur les activités de 2006-2007

L'exercice financier 2006-2007 s'est révélé une importante année de renouveau pour la CCN. Celle-ci a connu une transition à la tête, un changement de structure de gouvernance et, en parallèle, l'examen de son mandat par le gouvernement. Marcel Beaudry, président et premier dirigeant de la CCN pendant plus de 14 ans, a terminé son mandat à la fin de 2006. Parmi ses grandes réalisations, mentionnons la reconstruction du pont Champlain, la revitalisation de la berge québécoise, la remise en état continue d'édifices du patrimoine (y compris les résidences officielles) et le réaménagement des plaines LeBreton. Par ailleurs, M. Beaudry a dû relever d'énormes défis et a assisté aux nombreuses transformations subies par la société d'État du fait des réductions budgétaires, de l'Examen des programmes et de la commercialisation. Heather Chiasson, vice-présidente du conseil d'administration, a exercé le rôle de président pour le reste de l'exercice financier. Au début du nouvel exercice, aux postes nouvellement scindés de président et de premier dirigeant, le gouvernement a nommé Russell Mills et Micheline Dubé, respectivement. Cette dernière sera première dirigeante jusqu'à la conclusion du processus de dotation de cette charge.

L'examen du mandat s'est également penché sur les fonctions et les opérations de la CCN et a évalué leur pertinence pour l'avenir. La société d'État l'a accueilli comme une occasion de vérifier si sa mission et ses activités correspondent aux intérêts de la population actuelle et si elle est bien placée pour répondre aux besoins à venir. L'examen a été terminé relativement vite. Il a exigé l'apport d'une contribution considérable du personnel, qui a fourni une abondante documentation et renseigné le comité d'examen, lors de ses consultations publiques, sur le contexte des risques et des défis auxquels la CCN fait face. Dans son rapport publié en décembre 2006, le comité formule 31 recommandations sur le rôle de la société d'État dans l'aménagement de la capitale, sur la transparence, la gouvernance et les niveaux de financement. Le gouvernement étudie maintenant les recommandations et fournira à la CCN l'orientation voulue, au besoin. En même temps, la société d'État analyse les suggestions du rapport afin de déterminer les conséquences et les exigences potentielles et, dans la mesure du possible, elle adoptera les principes énoncés dans le document.

Bénévoles de la CCN par manifestation ou programme

Total : 1 805 bénévoles

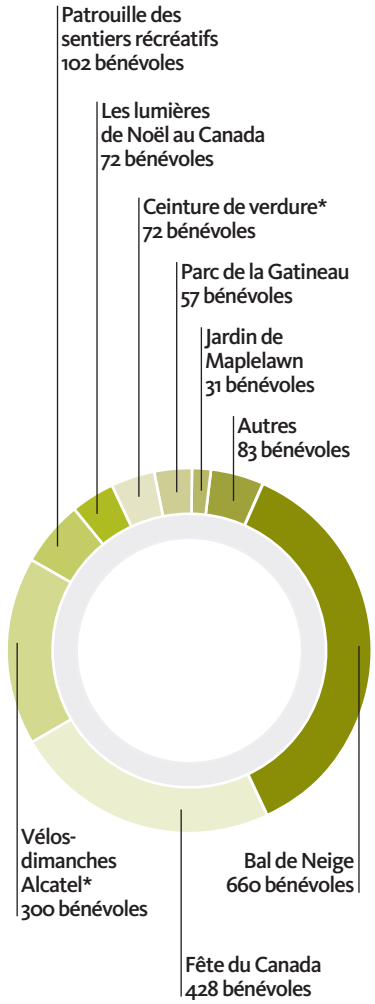

*estimés

Rendement et orientation par activité de programme

Chaque année, la CCN établit des indicateurs de rendement pour réaliser ses objectifs et atteindre son résultat stratégique :

> Maximiser l'apport des terrains fédéraux et la programmation publique en développant la capitale comme étant une source de fierté et d'importance nationale.

Certaines activités prévues par la CCN pour 2006-2007 ont été touchées par l'examen du mandat, en partie à cause de l'incertitude entourant des initiatives à plus long terme, comme la fonction de planification urbaine, et de la réaffectation de ressources pour satisfaire aux exigences du comité d'examen aux chapitres de la recherche, de l'information et de l'analyse.

Animation et promotion de la capitale

Rendement en 2006-2007 La CCN met la capitale en valeur et la fait connaître par des manifestations vedettes et d'autres programmes. Pour atteindre cet objectif, elle a investi 20,75 millions de dollars et obtenu 2,37 millions en commandites en espèces et en produits et services. Plus de 1,1 million de personnes ont participé à de grandes activités publiques proposées dans la capitale et ont profité des programmes offerts sur la colline du Parlement, prenant ainsi part à une véritable célébration du Canada et de ses habitants. Malgré un temps exceptionnellement doux en janvier, la patinoire du canal Rideau a gelé à temps pour le Bal de Neige, qui a connu l'un de ses meilleurs succès. Au-delà des données sur la fréquentation, les sondages réalisés sur la satisfaction indiquent, chaque année, que les participants sont contents des activités, que la fierté est grande, aux échelles locale et nationale, et que la perception de la CCN et de la RCC est favorable.

Pour faire connaître la capitale comme reflet du Canada et de sa population, la CCN cherche activement à conclure des partenariats stratégiques avec des diffuseurs nationaux pour la présentation en direct de manifestations nationales, comme le spectacle du soir de la fête du Canada. En l'absence de tels partenariats, la CCN a recouru avec succès aux nouveaux moyens de communications et aux nouvelles technologies pour accroître la portée des festivités du 1er juillet dans tout le pays et le reste de la planète.

Afin de souligner de grands événements historiques nationaux et d'importantes contributions faites par des Canadiens à leur pays, la CCN a rédigé le document intitulé *Monuments commémoratifs de la capitale du Canada : programme et politique détaillés*, qui orientera ce processus au cours des 20 prochaines années.

Le Monument aux Valeureux a été inauguré durant la semaine précédant le jour du Souvenir de 2006. Il a attiré l'attention du grand public et bénéficié d'une couverture médiatique positive.

Prochaines étapes

- La CCN continuera de renouveler sa programmation pour assurer une représentation adéquate et inclusive du Canada et de sa population dans la RCC. À cet égard, elle collaborera avec des partenaires, emploiera des nouvelles technologies et intégrera un volet national renforcé dans ses activités.
- En 2007, la fête du Canada soulignera de grands jalons canadiens, comme le 150e anniversaire du choix d'Ottawa comme capitale et le 175e du canal Rideau. En 2008, elle commémorera le quadricentenaire de Québec.
- La CCN continuera de développer le Bal de Neige comme moyen de découvrir, de vivre et de célébrer l'hiver canadien et comme mécanisme de promotion de célébrations provinciales et territoriales.
- Durant l'été 2007, la CCN inaugurera, sur les plaines LeBreton, son parc qui servira de lieu de choix pour des manifestations publiques.
- Au cours des prochaines années, la CCN intégrera un plus vaste volet national dans ses initiatives de marketing et de communications, qui mettront un plus grand accent sur les néo-Canadiens et les jeunes.

Perceptions favorables à l'égard de la CCN et de la fierté dans la RCC

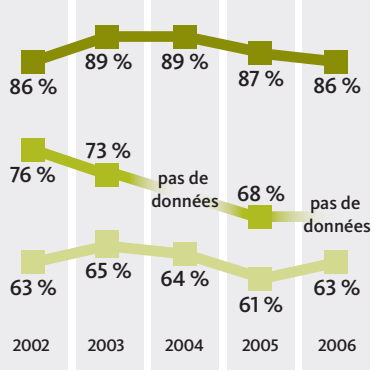

Fierté envers la RCC à l'échelle locale

Fierté envers la RCC à l'échelle nationale

Perception de la CCN par les résidents

Planification, design et utilisation des sols

Rendement en 2006-2007 Outre l'incidence de l'examen du mandat, plusieurs projets ont été retardés par suite des élections municipales à Ottawa. L'une des réalisations majeures a consisté dans la passation d'un marché avec le consortium ROCHE-NCE (National Capital Engineering) pour l'exécution de la phase I d'une évaluation environnementale de futures liaisons interprovinciales dans la RCC. La CCN administre le marché, dont les coûts sont partagés avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec et auquel participent les villes d'Ottawa et de Gatineau. Le rapport de la phase I traitera des sujets suivants : la faisabilité de la planification, l'évaluation des besoins et des solutions de rechange et une estimation des coûts de la phase II. Les consultations publiques commenceront en juin 2007, tandis que la phase I prendra fin en septembre 2008. La CCN a poursuivi l'élaboration de certains plans de zone, notamment ceux du corridor de la rivière des Outaouais, du district de l'Escarpement, de la maison O'Brien et de la ferme Moore. Par ailleurs, elle a lancé l'examen d'autres plans directeurs. Enfin, elle continue de collaborer avec les municipalités locales à l'élaboration de stratégies et d'une infrastructure en matière de transport durable.

Prochaines étapes

- L'élaboration du Plan directeur des terrains urbains de la capitale au cours des prochaines années sera essentielle à la planification du développement durable dans la RCC.
- Dans le contexte de la mise au point de ce plan, on prévoit une vaste participation des intervenants et du public, pour que la population comprenne mieux les motifs associés à l'aménagement des propriétés foncières de la CCN.
- D'autres consultations publiques seront organisées dans le cadre de l'achèvement des phases I et II de l'évaluation environnementale des liaisons interprovinciales dans la RCC.
- En outre, la CCN est un partenaire contributeur d'une étude d'évaluation environnementale de l'intégration du transport en commun interprovincial. Elle jouera un rôle proactif dans la planification des transports, y compris l'amélioration du transport en commun local.

Gestion des biens immobiliers

Rendement en 2006-2007 La CCN poursuit la rationalisation de ses services d'entretien des terrains dans le contexte des réductions de programmes et de services qu'elle a annoncées en 2005 dans le but de diminuer de 5 p. 100 son budget de fonctionnement. À la fin de 2006-2007, elle s'est dessaisie de ses responsabilités à l'égard des sociétés d'État et d'autres propriétés qui sont situées hors du secteur du cœur de la capitale et qui ne sont plus pertinentes à son mandat. D'autres réductions ont été instaurées pour récupérer partiellement les coûts associés aux emplacements restants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Elles seront pleinement en vigueur d'ici la fin de 2007-2008. Durant 2006-2007, la CCN a renouvelé, par des appels d'offres concurrentiels, plusieurs marchés pluriannuels d'entretien, dont ceux pour le parc de la Gatineau et la patinoire du canal Rideau. Les coûts ont subi une hausse vertigineuse au cours des dernières années, surtout à cause du prix élevé de l'énergie et des matériaux de construction. Malgré la tentative de réduire le coût des marchés d'entretien des terrains par l'exercice de rationalisation, les contrats ont été adjugés à des montants supérieurs qui tiennent compte de l'inflation.

La réalisation de plusieurs grands projets s'est poursuivie dans le secteur du cœur de la capitale. Le parc des Plaines-LeBreton ouvrira, comme prévu, à l'été 2007 afin d'accueillir des activités publiques. Le projet Canlands B, sur la rue Sparks, est en grande partie terminé et ses locaux devraient bientôt être tous occupés, ce qui rendra les environs plus vivants.

Le parc de la Gatineau a été un point de mire, avec le dépôt et l'examen du projet de loi S-210, qui propose des modifications à la *Loi sur la capitale nationale* visant surtout à définir légalement les limites de ce territoire. La CCN a fourni des renseignements supplémentaires au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Par ailleurs, la société d'État a continué la mise en œuvre du *Plan directeur du parc de la Gatineau* en publiant un rapport sur la santé écologique du parc ainsi qu'une vision écologique qui servira à la rédaction d'un plan de conservation.

Totalisant 3,76 millions de dollars, le produit de la vente de terrains a été inférieur à l'objectif prévu pour l'exercice, à savoir 6 millions. Cette situation s'explique en partie par les limites imposées par le gouvernement à la CCN, qui doit restreindre les ventes à celles à l'égard desquels des engagements existent déjà et à celles qui mettent en présence d'autres organismes gouvernementaux. Cet état de choses durera jusqu'à ce que le gouvernement ait réagi aux recommandations découlant de l'examen du mandat.

La CCN s'attaque aux travaux les plus cruciaux qui sont en retard aux chapitres de la santé et de la sécurité dans les résidences officielles. Un marché important est en cours de réalisation à Rideau Hall pour le conditionnement de l'air de la salle de bal et de l'aile Mappin, pour la réparation et l'amélioration de la toiture en cuivre, et pour le ravalement de la façade, notamment la restauration de la maçonnerie et des fenêtres. L'attention se portera sur Rideau Hall et le 24, promenade Sussex au cours des prochaines années.

Prochaines étapes

- Durant les prochaines années, la CCN continuera d'assumer son rôle de « bâtisseuse de capitale », en se concentrant sur la revitalisation du secteur du cœur de la capitale.
- La CCN envisagera des possibilités de donner une plus grande vocation publique aux îles de la rivière des Outaouais.
- On accordera la priorité à la concrétisation d'importants aspects du *Plan directeur du parc de la Gatineau*, y compris l'élaboration d'un plan de conservation des écosystèmes, l'amélioration des points d'accès et de la signalisation pour renforcer les limites du parc, et la protection juridique de celui-ci.
- Avec des partenaires, la CCN remettra en état et agrandira le réseau de sentiers, en procédant notamment à l'amélioration du système de sécurité publique et d'orientation.

Services généraux

Rendement en 2006-2007 Une bonne partie de l'exercice a été consacrée à la rédaction du mémoire de la CCN au comité d'examen du mandat, à la communication d'une information documentaire à celui-ci et à l'analyse des 31 recommandations. L'examen prévu des règlements administratifs de la société d'État a été partiellement achevé pour ce qui est de la scission des rôles de président et de premier dirigeant, de la structure des comités du conseil et d'une nouvelle charte de la Commission. D'autres travaux, notamment l'élaboration d'un cadre de gestion des risques de l'entreprise, ont été reportés dans l'attente de l'orientation que donnera le gouvernement relativement aux recommandations consécutives à l'examen du mandat.

Prochaines étapes

- En 2007-2008, la CCN commencera la mise au point d'un cadre intégré de gestion des risques, qui permettra une évaluation exhaustive de l'interdépendance de ceux-ci dans toutes ses activités.
- Aussi en 2007-2008, la CCN explorera toute la gamme de possibilités d'accroître la participation du public et précisera de nouveaux mécanismes visant à assurer un engagement continu de la population.

Fait significatif, ces occasions surgissent en même temps qu'un changement se produit à la tête de la société d'État. Cette simultanéité donne à penser que les cinq années de la présente période de planification constitueront une étape intéressante, productive et, à maints égards, novatrice de l'édification de la RCC à long terme.

Résultats financiers

Crédits parlementaires

Pour l'exercice 2006-2007, la CCN a reçu un total de 95,1 millions de dollars pour ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Cette somme représente une hausse de deux millions de dollars par rapport aux crédits reçus pour l'exercice précédent qui totalisaient 93,1 millions de dollars (*voir diagramme 1 et tableau 1*).

Cette hausse est attribuable principalement à une hausse des crédits (de 1,1 million de dollars) pour couvrir les augmentations de salaires découlant de la convention collective, et à des fonds reçus en vertu du Plan d'action relatif aux sites contaminés fédéraux pour mener des études environnementales (0,4 million de dollars). En outre, des crédits majorés pour la remise en état et le fonctionnement des résidences officielles (8,3 millions de dollars) ont contribué à une augmentation nette des affectations budgétaires. Cette somme a été compensée en grande partie par des crédits réduits pour les travaux des plaines LeBreton (7,6 millions de dollars).

Le total des crédits diminue légèrement en 2007-2008 et 2008-2009 pour atteindre 94,2 millions de dollars par année, car le rajustement annuel des salaires et des avantages sociaux pour les prochaines années ne se reflète que dans les crédits supplémentaires.

Tableau 1 : Crédits parlementaires

de 2005-2006 à 2008-2009 (en millions de dollars)

	Réels			Projections	
	05-06	**06-07**	**Écart**	**07-08**	**08-09**
Exploitation	66 494	74 657	8 163	76 226	76 226
Exploitation — supplémentaires	3 701	2 541	(1 160)	–	–
Total partiel	**70 195**	**77 198**	**7 003**	**76 226**	**76 226**
Immobilisations corporelles	22 063	16 713	(5 350)	17 935	17 934
Immobilisations corporelles — supplémentaires	835	1 222	387	–	–
Total partiel	**22 898**	**17 935**	**(4 963)**	**17 935**	**17 934**
Total des crédits	**93 093**	**95 133**	**2 040**	**94 161**	**94 160**

Diagramme 1 : Crédits parlementaires

de 2002-2003 à 2008-2009 (en millions de dollars)

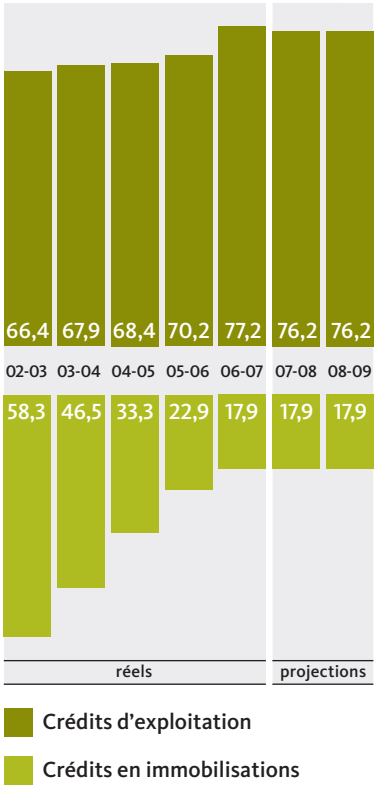

Produits d'exploitation

Comme l'indique l'état des résultats, la CCN a enregistré des produits d'exploitation de 37,6 millions de dollars en 2006-2007, comparativement à 51,7 millions de dollars en 2005-2006. Cette diminution de 14,1 millions de dollars est imputable principalement à des gains nets sur l'aliénation d'immobilisations corporelles moins élevés (14,4 millions de dollars), car au cours de l'exercice précédent, la CCN a effectué une vente profitable de terrains dans le cadre de la phase I de l'aménagement des plaines LeBreton, de la phase II du projet Prince of Wales, et de l'élargissement de l'avenue Woodroffe par la Ville d'Ottawa. En outre, des recettes moins importantes ont été réalisées par la perception d'autres frais et recouvrements, en raison de la réduction progressive des activités de marchandisage (1,4 million de dollars), compensées toutefois par les produits de l'intérêt (1,9 million de dollars).

Les opérations de location et les servitudes ont constitué la plus importante source de produits d'exploitation en 2006-2007, représentant 56 p. 100 du total (comparativement à 58 p. 100 en 2005-2006), excluant le gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles. Toutes les sources de produits d'exploitation devraient demeurer stables pour les prochaines années, sauf pour les variations du gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles (*voir diagramme 2*).

Le financement total des activités d'exploitation (crédits et produits d'exploitation) est demeuré relativement stable au cours des derniers exercices (*voir diagramme 3*), sauf en 2005-2006 lorsque des gains nets sur l'aliénation d'immobilisations corporelles importants ont été réalisés, comme il a été mentionné précédemment. Étant donné que le potentiel de croissance des sources de revenus est limité, la CCN doit relever le défi de maintenir des produits et services de grande qualité, tout en faisant face à de constantes pressions inflationnistes.

Diagramme 2 : Principales sources des produits d'exploitation

de 2002-2003 à 2008-2009 (en millions de dollars)

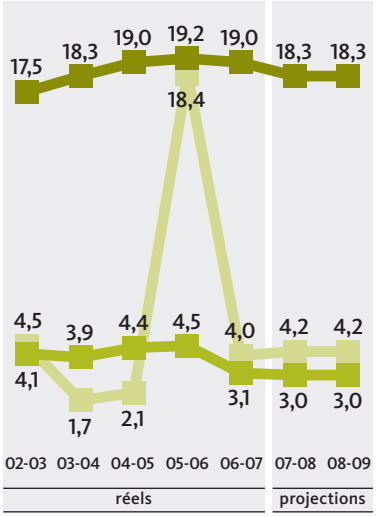

- Opérations de location et servitudes
- Autres produits et recouvrements
- Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles

Diagramme 3 : Financement d'exploitation total

de 2002-2003 à 2008-2009 (en millions de dollars)

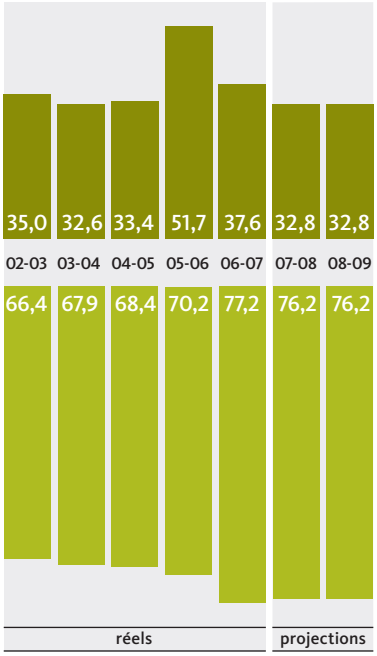

- Produits d'exploitation y compris les gains nets sur l'aliénation d'immobilisations corporelles
- Crédits parlementaires d'exploitation

Charges d'exploitation

Comme l'état des résultats l'indique, et la note 10 des états financiers le montre plus en détail (*voir diagramme 4*), les charges d'exploitation de la CCN pour l'exercice 2006-2007 ont augmenté de moins de 2 p. 100 pour atteindre 127,7 millions de dollars, comparativement à 125,6 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation de 2,1 millions de dollars correspond en gros au taux d'inflation.

Au cours des années à venir, la CCN subira des pressions accrues au chapitre des charges pour la location de ses locaux et du renouvellement des marchés d'entretien des propriétés, car chacun de ces secteurs de dépenses comporte des contrats assortis de clauses d'indexation à l'inflation dont les crédits ne tiennent pas compte.

Dépenses en immobilisations

En 2006-2007, 22,0 millions de dollars ont été consacrés à l'acquisition et à l'amélioration d'immobilisations corporelles, comparativement à 19,4 millions de dollars en 2005-2006. La hausse découle surtout d'une augmentation de 3,4 millions de dollars des dépenses relatives aux résidences officielles (5,9 millions de dollars en 2006-2007 comparativement à 2,5 millions de dollars en 2005-2006) — pour des travaux comme la remise en état de la façade de Rideau Hall — et d'une baisse de 3,8 millions de dollars des crédits de taxe sur les intrants présentés en réduction des dépenses en 2006-2007 (un rajustement unique a été accordé en 2005-2006 à la suite d'un changement apporté à la méthode de calcul utilisée). Ces augmentations ont été compensées pour la plupart par une diminution des dépenses de l'ordre de 5,2 millions de dollars pour le projet des plaines LeBreton, car d'importants travaux d'infrastructure ont été achevés l'an dernier (1,8 million de dollars en 2006-2007 comparativement à 7 millions de dollars en 2005-2006).

L'échéancier de réalisation des phases restantes du projet de réaménagement des plaines LeBreton sera retardé pour permettre une meilleure coordination avec les plans municipaux et ceux du secteur privé pour la zone et avec les nouvelles conditions du marché.

En 2006-2007, un transfert de 3,7 millions de dollars a été effectué à partir du Fonds d'acquisition et d'aliénation pour aider à financer les acquisitions, les améliorations, l'entretien et la réfection des immobilisations corporelles (comparativement à 5,6 millions de dollars qui ont été retirés en 2005-2006).

Diagramme 4 : Ventilation des charges par poste principal

2006-2007 (et 2005-2006)

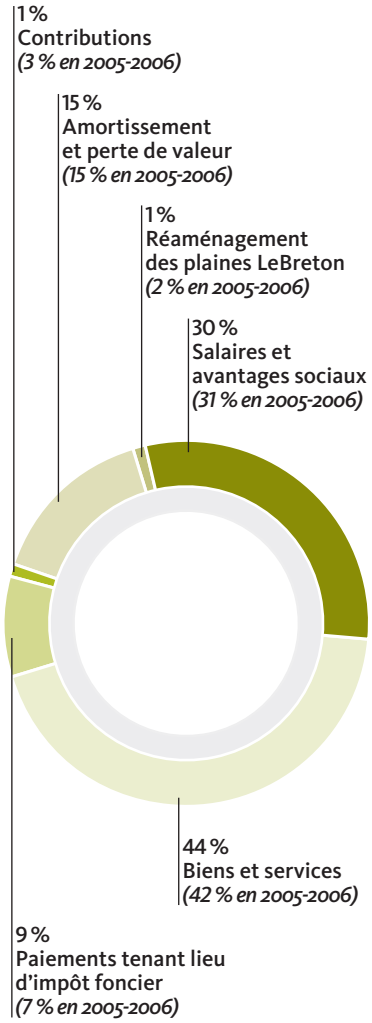

Analyse budgétaire

Le tableau 2 présente les comparaisons suivantes en ce qui a trait aux résultats d'exploitation : (i) pour 2006-2007, les résultats réels comparés aux prévisions d'exploitation figurant dans le Résumé du plan d'entreprise de 2006-2007 à 2010-2011; et (ii), une comparaison semblable pour 2005-2006 des résultats réels au budget en se basant sur le Résumé du plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010. Le tableau contient aussi les prévisions des dépenses de fonctionnement pour 2007-2008, présentées dans le Résumé du plan d'entreprise 2007-2008 à 2011-2012.

En 2006-2007, les recettes anticipées de la CCN ont augmenté de 5,4 millions de dollars, une hausse attribuable à une augmentation des contributions de partenaires à ses activités et à ses programmes (1,3 million de dollars), des locations et des servitudes (0,8 million de dollars), des frais d'entrée des visiteurs (0,6 million de dollars) et des produits de l'intérêt (2,7 millions de dollars).

Les charges d'exploitation réelles ont diminué de 3,8 millions de dollars par rapport à ce qui avait été prévu au budget, une baisse attribuable principalement aux crédits de taxe sur les intrants enregistrés en réduction des dépenses sous la rubrique des services généraux (2,8 millions de dollars) qui ne sont pas comptabilisés au budget.

Tableau 2 : État des résultats

de 2005-2006 à 2007-2008 (en milliers de dollars)

	2007–2008	2006–2007			2005–2006		
	Budget	**Budget**	**Réel**	**Écart**	**Budget**	**Réel**	**Écart**
Produits							
Opérations de location et servitudes	18 260	18 209	18 963	754	17 931	19 176	1 245
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	4 200	4 200	4 033	(167)	4 200	18 405	14 205
Intérêts	2 737	3 008	5 685	2 677	1 200	3 764	2 564
Commanditaires							
Commandites monétaires	966	966	1 197	231	1 091	1 373	282
Commandites en biens et services	750	750	1 173	423	500	1 137	637
Sous-location du siège social	1 787	1 881	1 764	(117)	1 536	1 655	119
Frais d'accès aux usagers	1 115	1 115	1 712	597	1 090	1 690	600
Autres produits et recouvrements	3 009	2 087	3 115	1 028	2 286	4 475	2 189
	32 824	32 216	37 642	5 426	29 834	51 675	21 841
Charges d'exploitation							
Animation et promotion de la capitale	20 651	21 236	20 747	(489)	18 356	23 227	4 871
Planification, design et utilisation des sols	2 550	2 568	2 145	(423)	2 349	2 300	(49)
Gestion et aménagement des biens immobiliers	78 670	80 361	79 737	(624)	73 004	79 234	6 230
Services généraux	28 367	27 313	25 037	(2 276)	27 092	20 824	(6 268)
	130 238	131 478	127 666	(3 812)	120 801	125 585	4 784
Coût d'exploitation net avant crédits parlementaires	(97 414)	(99 262)	(90 024)	9 238	(90 967)	(73 910)	17 057
Crédits parlementaires	76 226	74 338	77 198	2 860	66 494	70 195	3 701
Perte nette	**(21 188)**	**(24 924)**	**(12 826)**	**12 098**	**(24 473)**	**(3 715)**	**20 758**

Gestion des risques

À l'instar de nombreuses sociétés d'État fédérales, la CCN fait face à des risques d'entreprise. Certains sont permanents, tandis que d'autres sont plus ciblés. Les principaux risques que la CCN doit affronter et gérer sont décrits ci-dessous.

Examen du mandat

Le rapport que le comité d'examen du mandat a présenté au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités en décembre 2006 soutient le renforcement et l'élargissement du rôle de la CCN. Le gouvernement est encore en train de l'étudier et devrait fournir une orientation à la société d'État dans les prochains mois. L'une des principales recommandations du document est la nécessité d'une transformation culturelle qui change la façon dont la CCN exerce ses activités. De nombreuses initiatives ont été lancées pour accroître la participation de la collectivité, mais la société d'État est mise au défi d'en faire plus dans ce dossier. Des risques persistent, comme la modification du mandat de la CCN par l'ajout ou le retrait d'aspects de celui-ci et le changement de la gamme d'activités, notamment le dessaisissement de certaines fonctions et le transfert de responsabilités à la société d'État ou de celle-ci à des ministères fédéraux.

Influence sur l'aménagement et la mise en valeur de la capitale

La CCN a pour rôle de défendre une vision pour la capitale et de coordonner la mise en valeur adéquate de la capitale. Afin de concrétiser son cadre de planification de l'aménagement des terrains, elle doit examiner et approuver les projets et les plans d'autres organismes fédéraux ainsi que leur utilisation et leur aliénation de terrains. Elle assure ainsi une planification, une conception et une gérance de haute qualité pour tous les terrains fédéraux. La société d'État agit comme l'un des acteurs d'un groupe d'autorités provinciales et municipales, tout en collaborant avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Elle pourrait jouer un plus grand rôle en rassemblant tous les intervenants, dans le domaine des transports, par exemple. Sans coopération avec ces entités, la CCN risque d'être incapable d'influencer la vision élaborée pour la capitale et la mise en valeur de cette dernière.

Orientations et priorités gouvernementales

La CCN est assujettie non seulement à son cadre législatif, mais aussi à certaines politiques et à certains règlements gouvernementaux, comme le *Règlement sur les marchés de l'État* et, plus récemment, les dispositions de la nouvelle *Loi fédérale sur la responsabilité*. En outre, si elles sont acceptées, les recommandations découlant de l'examen du mandat risquent d'avoir une incidence sur le rôle et les responsabilités de la société d'État et d'avoir d'importantes conséquences financières. Dans le contexte d'initiatives fédérales, comme la proposition de la conclusion de contrats de cession-bail à l'égard d'immeubles de bureaux appartenant à l'administration fédérale, il importe que la CCN exerce son rôle dans la préservation et la protection de la vision élaborée pour la capitale.

Risques liés au financement

Les activités de la CCN sont financées par des crédits parlementaires de fonctionnement et d'immobilisations corporelles et par des recettes provenant d'autres sources. Comme les coûts d'exploitation continuent de grimper, la CCN risque de plus en plus d'être incapable de réaliser son mandat avec les fonds existants. Les solutions conçues par le passé, à savoir les partenariats et la vente de terrains excédentaires, sont limitées. Pour gérer ce risque, elle poursuit l'ajustement proactif de ses budgets et de ses programmes au besoin et fait part de ses problèmes de financement aux organismes centraux et au gouvernement. En 2006-2007, la société d'État a soulevé la question de ses problèmes de financement dans les renseignements fournis au comité d'examen du mandat. Les décisions prises à son égard dans le budget fédéral de 2007 sont susceptibles d'atténuer le risque.

Ressources humaines

À l'instar de tous les autres organismes publics et privés, la CCN fait face à un renouveau de sa main-d'œuvre par suite de nombreux départs à la retraite. Le risque principal consiste non seulement dans la perte de compétences et de savoir-faire, mais aussi dans celle de la mémoire institutionnelle et d'une vaste connaissance de la capitale. De surcroît, la stabilité des effectifs est essentielle à la réalisation du mandat de la CCN. La convention collective expirera le 31 décembre 2007 et les négociations seront amorcées durant l'exercice 2007-2008. Pour gérer ces risques, la CCN offre un milieu de travail de haute qualité, qui propose un régime de rémunération et d'avantages sociaux concurrentiel et harmonisé avec celui de la fonction publique fédérale, et entretient des relations positives avec le syndicat de ses employés.

Gestion des biens et de l'environnement

À titre de plus grand propriétaire foncier de la RCC, la CCN est responsable de la gérance de ses terrains. Ce patrimoine, complexe et vieillissant, nécessite des investissements majeurs et beaucoup de surveillance. Le principal risque dans ce domaine est la santé et la sécurité du public qui utilise ces biens. La préservation de cet actif national dépend du financement disponible pour la remise en état et doit tenir compte de facteurs importants, comme l'environnement, l'accessibilité universelle et la sauvegarde du patrimoine. Pour atténuer ces risques, la société d'État élabore des plans d'inspection et effectue des réparations en temps opportun en se fondant sur la gestion du cycle de vie. Son personnel surveille les marchés d'entretien pour en assurer la saine gestion. Ces contrats font l'objet d'appels d'offres qui respectent les lignes directrices du Conseil du Trésor et sont ajustés dans la mesure du possible dans le but d'accroître la concurrence. Par ailleurs, certains terrains de la CCN sont contaminés à cause de leur utilisation passée. Soucieuse de garantir la sécurité du public, la société d'État surveille la santé écologique de ses propriétés, notamment par des programmes d'assainissement des sites contaminés, d'analyse des eaux souterraines et d'inspection. La gestion de l'environnement est assurée et contrôlée annuellement par le Plan d'action environnemental.

Gestion continue des risques

Parmi les autres risques, mentionnons les questions de santé et de sécurité de la population en général et des employés; les réclamations fondées en droit et les litiges; la perte de prestige et de crédibilité auprès du public ainsi que du soutien de celui-ci; les risques liés à la gestion des projets et des partenariats qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des programmes conçus par la CCN pour la population canadienne et sur l'exécution du mandat de la société d'État.

La CCN évolue dans un milieu qui change constamment et vite. Plusieurs risques et incertitudes pourraient nuire à la réussite de la concrétisation de ses engagements prioritaires et de ceux pris aux termes de son plan stratégique. Les risques sont activement gérés par diverses mesures, nouvelles ou non, dont les suivantes : l'analyse des soumissions présentées par la direction; un processus défini de gestion de projets; un processus de planification institutionnelle qui repère, examine et surveille les risques tout au long de l'année et qui fait état de ses résultats à la Commission; des plans et des rapports annuels sur les secteurs à plus haut risque, comme la santé et la sécurité et la gestion de l'environnement; enfin, des études de vérification et d'évaluation qui sont effectuées par le personnel spécialisé de la CCN et dont les résultats sont examinés et approuvés par le Comité de vérification et d'évaluation.

En 2007-2008, la CCN amorcera l'élaboration d'un cadre intégré de gestion des risques pour mettre en place une approche qui soit plus structurée, systématique et disciplinée et qui respecte les pratiques exemplaires et le souhait, formulé par le gouvernement fédéral, de renforcer ses méthodes dans ce domaine. Le cadre aura pour but :

- de repérer les risques importants auxquels la société d'État fait face;
- de fournir une méthode commune de classifier et de signaler les risques;
- de fournir une structure pour l'évaluation et la surveillance des risques repérés et pour la présentation de rapports à leur égard;
- d'intégrer la prise en compte des risques dans la planification et la réalisation des activités;
- de préciser, à l'intention de la Commission, des options de gestion des risques importants.

Regard sur 2007-2008 et au-delà

L'avenir s'annonce brillant pour la CCN. Cette dernière mise sur une capitale extraordinaire qui joue un rôle crucial dans la fierté et l'identité de la population canadienne et qui plaît énormément aux habitants de la région. La société d'État continuera de proposer et d'adapter des programmes de qualité pour refléter la culture diversifiée du Canada et mieux faire apprécier la capitale. Les initiatives de planification se concentreront sur la revitalisation du cœur de la capitale par l'élaboration du Plan directeur des terrains urbains de la capitale et la réalisation continue de dépenses pour de grands projets dans le secteur du cœur qui concernent les plaines LeBreton, la rue Sparks et le boulevard de la Confédération. Par ailleurs, la planification du transport interprovincial et urbain donne à la CCN l'occasion d'apporter une contribution majeure à la capitale. Des normes rigoureuses seront respectées en matière de gestion foncière et on tentera de protéger davantage la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau. Dotée d'un financement suffisant au titre des immobilisations corporelles, la société d'État poursuivra ses travaux de réfection des résidences officielles et sera en mesure de préserver, pour les générations à venir, le patrimoine que représentent ces trésors nationaux. En résumé, le mandat de la CCN est toujours pertinent, et de nombreuses possibilités existent pour l'apport d'une plus grande contribution à la RCC, contribution qui est déjà considérable.

États financiers de 2006-2007

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN) sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi, et tient à jour, des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de l'entreprise, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la CCN. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

Le vérificateur externe de la CCN, soit la vérificatrice générale du Canada, a vérifié les états financiers et en fait rapport au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité de vérification et d'évaluation où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des résultats des vérifications en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les vérificateurs internes et externes ont accès sans restriction au Comité de vérification et d'évaluation de la CCN, en présence ou non de la direction.

La première dirigeante,

Micheline Dubé

Le directeur administratif des finances et de l'approvisionnement
et chef des services financiers,

Pierre Désautels

Le 15 juin 2007

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

Rapport du vérificateur

Au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale (CCN) au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CCN. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CCN au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la CCN dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la CCN.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Mark G. Watters, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 15 juin 2007

Commission de la capitale nationale
Bilan

au 31 mars (en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie (note 3)	22 852	31 092
Placements à court terme (note 3)	31 111	26 167
Débiteurs		
Ministères et organismes fédéraux	2 610	889
Locataires et autres	4 417	3 582
Frais payés d'avance	2 801	3 987
	63 791	**65 717**
Charges reportées (note 4)	**2 440**	**2 617**
Trésorerie et placements affectés (note 3)	**77 239**	**68 925**
Immobilisations corporelles (note 5)	**517 417**	**516 383**
	660 887	**653 642**
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	3 356	1 939
Autres	12 540	15 936
Tranche à court terme de la provision pour nettoyage environnemental (note 13)	2 809	2 481
Tranche à court terme des expropriations foncières et échanges de terrains non réglés	1 626	2 837
	20 331	**23 193**
Provision pour nettoyage environnemental (note 13)	**18 985**	**15 951**
Avantages sociaux futurs (note 7)	**5 955**	**5 760**
Produits de location reportés (note 8)	**5 026**	**5 128**
Incitatif de location reporté	**2 313**	**2 495**
Autres passifs à long terme	**1 290**	**749**
Expropriations foncières et échanges de terrains non réglés	**162**	**160**
	54 062	**53 436**
Engagements et éventualités (notes 12 et 13)		
Avoir du Canada	**606 825**	**600 206**
	660 887	**653 642**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par la Commission

Le président du conseil d'administration,

Russell Mills

Le président du Comité de vérification et d'évaluation,

Jacques Carrière

Commission de la capitale nationale
État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2007	2006
Produits		
Opérations de location et servitudes	18 963	19 176
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	4 033	18 405
Intérêts	5 685	3 764
Commanditaires		
Commandites monétaires	1 197	1 373
Commandites en biens et services (note 14)	1 173	1 137
Sous-location du siège social	1 764	1 655
Frais d'accès aux usagers	1 712	1 690
Autres produits et recouvrements	3 115	4 475
	37 642	**51 675**
Charges d'exploitation (notes 9 et 10)		
Animation et promotion de la capitale	20 747	22 903
Planification, design et utilisation des sols	2 145	2 300
Gestion des biens immobiliers	79 737	79 234
Services généraux	25 037	21 148
	127 666	**125 585**
Coût d'exploitation net avant crédits parlementaires	**(90 024)**	**(73 910)**
Crédits parlementaires (note 11)	77 198	70 195
Perte nette	**(12 826)**	**(3 715)**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Commission de la capitale nationale
État de l'avoir du Canada

pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2007	2006
Exploitation		
Solde au début de l'exercice	594 147	593 162
Perte nette	(12 826)	(3 715)
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles (note 11)	17 935	22 898
Transfert d'immobilisations corporelles du gouvernement du Canada (note 15)	1 100	–
Transfert d'immobilisations corporelles à une société d'État	–	(18 198)
Solde à la fin de l'exercice	600 356	594 147
Fonds Canadiana (note 1)		
Solde au début de l'exercice	6 059	5 455
Dons (note 14)	410	604
Solde à la fin de l'exercice	6 469	6 059
Solde total à la fin de l'exercice	**606 825**	**600 206**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Commission de la capitale nationale
État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires liés aux activités d'exploitation	75 777	72 093
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	19 091	18 953
Rentrées de fonds provenant des autres opérations	7 005	10 073
Paiements aux fournisseurs et aux employés	(101 036)	(102 908)
Intérêts reçus	5 152	3 275
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**5 989**	**1 486**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition et amélioration des immobilisations corporelles	(21 952)	(19 424)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	4 183	29 604
Variation nette des placements à court terme	(4 944)	(34 213)
Variation nette de la trésorerie affectés	–	8 046
Variation nette des placements à court terme affectés	(8 030)	(33 286)
Acquisition de placements à long terme affectés	(1 402)	(1 422)
Encaissement de placements à long terme affectés	1 039	4 089
Déboursés pour le nettoyage environnemental	(1 058)	(1 869)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(32 164)**	**(48 475)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles	17 935	22 898
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**17 935**	**22 898**
Diminution de la trésorerie	**(8 240)**	**(24 091)**
Trésorerie au début de l'exercice	**31 092**	**55 183**
Trésorerie à la fin de l'exercice	**22 852**	**31 092**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2007

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958). La CCN est une société d'État mandataire sans capital-actions nommée en vertu des dispositions de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

- Établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- Organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens.

En plus de ces objectifs, en 1988, la *Loi sur la capitale nationale* a confié à la CCN un important pouvoir additionnel : coordonner les orientations et les programmes du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'organisation, le parrainage ou la promotion, par les ministères, d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager les Canadiens à participer au développement des résidences officielles en tant que hauts lieux d'histoire et de réussite canadiennes.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et respectent les conventions suivantes :

a. Trésorerie

La trésorerie comprend des placements susceptibles de réalisation relativement rapide, achetés trois mois ou moins avant leur date d'échéance et sont enregistrés au moindre du coût et de la valeur du marché.

b. Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût. Les placements à long terme sont comptabilisés au moindre du coût après amortissement des primes et des escomptes, lesquels sont amortis sur toute la période jusqu'à l'échéance. Lorsqu'un placement à long terme a subi une perte de valeur durable, la valeur comptable du titre en question est réduite en conséquence. Les produits d'intérêts, l'amortissement des primes et des escomptes, les gains et les pertes à l'aliénation et les rajustements effectués pour comptabiliser la perte de valeur durable sont inclus dans les produits.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement comptabilisées au prix coûtant. Les immobilisations corporelles de la CCN font l'objet d'un test de dépréciation dès que des faits ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne sera peut-être pas recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne peut pas être recouvrée et qu'elle en excède sa juste valeur. La perte de valeur est calculée comme le montant de l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur. Les biens immobiliers acquis contre une somme nominale ou par voie de dons sont comptabilisés comme une opération non monétaire, à leur juste valeur au moment de l'acquisition ou à la valeur nominale si la juste valeur peut difficilement être établie. Les antiquités et les œuvres

d'art reçues sous forme de dons par le Fonds Canadiana et la CCN sont inscrites comme un don d'immobilisations corporelles, à la juste valeur au moment du don. Si la juste valeur peut difficilement être établie, l'opération est inscrite à la valeur nominale. Les biens immobiliers acquis contre une somme nominale ou par voie de dons sont considérés comme des apports et pour cette raison ils sont comptabilisés à l'avoir du Canada. Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles et du matériel sont capitalisées. Les améliorations et l'aménagement des terrains sont également capitalisés.

d. Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles utilisées est imputé à l'exploitation en sommes annuelles égales, en fonction du coût des immobilisations corporelles et de leur durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immeubles	20 ans
Promenades, ponts et chaussées	25 ans
Paysagement et amélioration des parcs	20 et 25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et outillage	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et de communication et logiciels	3 ans
Antiquités et œuvres d'art	Non amorties

e. Immobilisations corporelles destinées à la vente

La CCN enregistre une immobilisation corporelle destinée à la vente lorsque tous les critères suivants sont atteints : la vente de l'immobilisation corporelle est approuvée, l'immobilisation corporelle est disponible à la vente immédiatement, un programme actif de recherche d'acquéreur a été entrepris, la vente est probable au cours de l'année qui suit, l'immobilisation corporelle fait l'objet d'efforts de vente soutenus et est offert à un prix qui est raisonnable, et les démarches qu'il reste à faire pour compléter la vente donnent à croire qu'il est peu probable que la vente soit abandonnée. L'immobilisation corporelle destinée à la vente est alors évaluée à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux, et n'est pas amortie tant qu'elle est classée comme immobilisation corporelle destinée à la vente. Une immobilisation corporelle destinée à être sortie autrement que par vente est classée comme immobilisation corporelle destinée à être utilisée jusqu'à sa sortie et les estimations d'amortissement sont révisées en fonction de la durée de vie utile abrégée de l'immobilisation corporelle.

f. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses opérations, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges non monétaires, c'est-à-dire des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire a lieu et que l'opération présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé.

Une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN lorsque la variation attendue de ses flux de trésorerie, du fait de cette opération, est significative. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie rattachés à l'actif, au bien ou au service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et la différence est significative par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

g. Avantages sociaux futurs

i. Régime de retraite Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur sont équivalentes à un multiple des cotisations versées par les employés et pourraient changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de la CCN sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. La CCN n'est pas tenue à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux Les indemnités de départ et les indemnités pour accidents du travail constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

Indemnités de départ Les employés ont droit à des indemnités de départ comme le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Le coût des indemnités gagnées par les employés est établi au moyen d'une évaluation actuarielle fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur de l'obligation est fondée sur un taux d'actualisation courant lié au marché et sur l'évolution future de la rémunération ainsi que sur des hypothèses démographiques qui représentent la meilleure estimation à long terme par la direction. La perte actuarielle n'est pas amortie puisqu'elle représente moins de 10 p. 100 de l'obligation au titre des indemnités constituées. La durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs couverts par le régime est de treize ans pour les exercices se terminant le 31 mars 2006 et le 31 mars 2007.

Indemnités pour les accidents du travail Les indemnités pour les accidents du travail constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices. La CCN est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et n'est donc pas sujette aux lois provinciales sur les indemnités pour les accidents du travail. En tant qu'employeur qui s'autoassure, la CCN est responsable de l'obligation prise en charge depuis sa constitution. Les obligations de la CCN pour les avantages liés aux indemnités pour accidents du travail et pour les avantages postérieurs à l'emploi pour les salariés qui bénéficient de prestations d'invalidité prolongée sont établies en considérant les rentes d'invalidité et celles aux survivants qui sont conférées ainsi que d'autres montants futurs potentiels liés à des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. L'obligation est établie à partir des meilleures estimations de la direction et des données actuarielles obtenues de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

h. Provision pour nettoyage environnemental

La CCN comptabilise une provision pour nettoyage environnemental dans les situations où elle a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, de payer des coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés et lorsque les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable selon une évaluation environnementale approfondie. Les coûts associés à l'assainissement sont capitalisés lorsque la contamination s'est produite avant l'acquisition et ils sont comptabilisés dans les charges d'exploitation de l'exercice lorsqu'elle s'est produite après l'acquisition. Les coûts associés à la gestion des sites contaminés sont comptabilisés dans les charges d'exploitation de l'exercice. Si l'obligation de payer ces coûts est impossible à déterminer ou peu probable, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

La CCN a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, d'acquitter de tels coûts pour des raisons de santé et de sécurité publiques, pour respecter ses accords contractuels ou pour se conformer aux normes énoncées dans une loi ou un règlement canadien. Il est probable que la CCN ait l'obligation d'acquitter de tels coûts lorsque des éléments, notamment des documents rendus publics ainsi que des décisions du Conseil du Trésor du Canada, démontrent qu'elle a un engagement ou une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire au règlement de l'obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés peuvent différer selon l'utilisation des sols qui est déterminée lors du processus de planification urbaine et d'aménagement de la région de la capitale nationale. Ces coûts sont majorés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, ajustés en fonction des nouvelles évaluations environnementales et diminués des coûts réels engagés.

i. Incitatif de location reporté

La CCN loue l'espace où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été engagés par le bailleur afin de satisfaire aux besoins de la CCN ont été comptabilisés à titre d'incitatif de location reporté à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail.

j. Expropriations foncières non réglées

Les expropriations foncières non réglées sont inscrites selon des évaluations de biens immobiliers faites par des évaluateurs agréés et d'autres experts de divers domaines et incluent les charges connexes payées dans le cadre du processus d'expropriation.

k. Constatation des produits

Les produits proviennent des opérations de location et servitudes, de gains nets sur l'aliénation d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de commanditaires, de la sous-location du siège social, de frais d'accès aux usagers, et d'autres produits et recouvrements tels que la vente de marchandises et de publicités, les revenus de concessions, les contributions et les recouvrements de dépenses.

La CCN constate ses produits lorsqu'il existe une preuve évidente qu'un accord est intervenu, que les services ont été rendus ou que les produits ont été livrés, que le montant est établi et déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La CCN constate aussi des produits reportés lorsqu'ils sont perçus d'avance.

l. Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires pour les charges d'exploitation et pour les subventions et contributions versées aux autres ordres de gouvernement et autres organismes sont inscrits à l'état des résultats de l'exercice pour lequel ils sont approuvés. Les crédits parlementaires affectés à l'acquisition et à l'amélioration des immobilisations corporelles sont crédités à l'avoir du Canada puisqu'ils représentent l'investissement permanent du Canada dans la CCN.

m. Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif en date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges d'exploitation de l'exercice. La provision pour le nettoyage environnemental, les avantages sociaux futurs, les expropriations foncières et les échanges de terrains non réglés, la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles et les éventualités sont les postes les plus importants pour lesquels des estimations et des hypothèses ont été faites. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

n. Récentes modifications d'une convention et d'une norme comptable

Chapitre 3831 : Opérations non monétaires Le chapitre 3830 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) est devenu le chapitre 3831, lequel établit des normes d'évaluation et d'information applicables aux opérations non monétaires. Il inclut également les critères utilisés pour définir la « substance commerciale », qui remplace les critères utilisés pour définir l' « aboutissement du processus de génération du profit » de l'ancien chapitre. L'adoption de ce chapitre n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers.

o. Futures modifications de normes comptables

Au cours des deux derniers exercices, l'Institut Canadien des Comptables Agrées a publié les normes comptables suivantes qui auront ou risquent d'avoir une incidence pour la CCN :

Chapitre 1530 : Résultat étendu Cette norme, qui entre en vigueur le 1er avril 2007, traite de la présentation et de la divulgation du résultat étendu et de ses composantes. Le résultat étendu représente la variation des actifs nets qui découle d'opérations, d'événements et de circonstances qui seraient normalement exclus du bénéfice net. Il comprend notamment les gains ou les pertes non réalisés sur des placements susceptibles de vente et les gains et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie. La CCN devra peut-être présenter un nouvel état financier, intitulé résultat étendu, pour constater ces sommes jusqu'à leur réalisation.

Chapitre 3855 : Instruments financiers — comptabilisation et évaluation Cette norme, qui entre en vigueur le 1er avril 2007, énonce les critères de comptabilisation, de sortie du bilan, d'évaluation et de classement des instruments financiers. La CCN devra classer ses actifs financiers selon qu'ils sont détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance, disponibles à la vente ou détenus à titre de prêts et créances. Il en sera de même pour ses passifs financiers, selon qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou à tire d'autres passifs. Le traitement comptable connexe sera fonction du classement. Les actifs et passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente doivent être évalués à leur juste valeur, tandis que les actifs et passifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances et les autres passifs doivent être évalués au coût après amortissement.

Chapitre 3861 : Instruments financiers — Informations à fournir et présentation Le chapitre 3860 du Manuel de l'ICCA est devenu le chapitre 3861, lequel établit les normes de présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers et décrit l'information qui doit être présentée. Ces révisions sont entrées en vigueur le 1er avril 2007.

Chapitres 3862 et 3863 : Instruments financiers — Informations à fournir Ces normes, qui entreront en vigueur le 1er avril 2008 et qui remplaceront le chapitre 3861, établissent les informations à fournir aux états financiers afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels est exposée la CCN ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

La CCN analyse actuellement les répercussions de ces normes sur ses états financiers.

3. Trésorerie, placements à court terme et trésorerie et placements affectés

La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie sous forme de certificats de placement garanti, d'acceptations bancaires, de billets garantis, de billets de trésorerie, de dépôts à terme et de titres du gouvernement du Canada ou d'un gouvernement provincial. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et sont toutes remboursables à court préavis.

a. Trésorerie

Au 31 mars 2007, en plus de 2,2 millions de dollars (1,9 million en 2006) d'encaisse, la trésorerie inclut des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur totalisant 20,6 millions de dollars (29,2 millions en 2006) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 4,3 p. 100 (3,7 p. 100 en 2006). La juste valeur de la trésorerie correspond approximativement à la valeur comptable du fait qu'elle est composée d'éléments à court terme.

b. Placements à court terme

Au 31 mars 2007, les placements à court terme incluent des acceptations bancaires, des billets à terme au porteur et un billet à taux variable totalisant 31,1 millions de dollars (26,1 millions en 2006) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 4,3 p. 100 (3,7 p. 100 en 2006) et ont, en moyenne, une durée de cinq mois (sept mois en 2006). La juste valeur de ces placements à court terme correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance imminente.

c. Trésorerie et placements affectés

	(en milliers de dollars)	
	2007	**2006**
Trésorerie affectée	8	8
Placements à court terme affectés	71 252	63 222
Placements à long terme affectés	5 979	5 695
	77 239	**68 925**

Au 31 mars 2007, les placements à court terme affectés incluent des acceptations bancaires, des billets à terme au porteur et un billet à taux variable totalisant 71,2 millions de dollars (63,2 millions en 2006) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 4,3 p. 100 (3,7 p. 100 en 2006) et ont, en moyenne, une durée de huit mois (sept mois en 2006). La juste valeur de ces placements à court terme correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance imminente.

Au 31 mars 2007, les placements à long terme affectés incluent des obligations du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux totalisant 6,0 millions de dollars (5,7 millions en 2006) à un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,4 p. 100 (5,5 p. 100 en 2006). La juste valeur de ces placements est de 6,3 millions de dollars (6,1 millions en 2006).

La trésorerie et les placements affectés représentent des fonds dont l'utilisation est soumise à des restrictions ou qui ont été réservés pour un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

i. des dons en argent versés au Fonds Canadiana s'élevant à 8 467 dollars (8 144 dollars en 2006);
ii. des fonds de 3,4 millions de dollars (3,6 millions en 2006) pour la revitalisation de la rue Sparks, à Ottawa;
iii. des fonds de 0,9 million de dollars (1,1 million en 2006) pour la réfection des résidences officielles;
iv. des fonds de 16,7 millions de dollars (18,5 millions en 2006) pour le réaménagement des plaines LeBreton;
v. des fonds de 2,2 millions de dollars (2,1 millions en 2006) pour le réaménagement des terrains industriels situés sur la rive nord de la rivière des Outaouais;
vi. des fonds de 10,0 millions de dollars pour l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier à Gatineau;
vii. des fonds de 44,0 millions de dollars (43,7 millions en 2006) pour l'acquisition de biens immobiliers ou le financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil. Au cours de l'exercice, les produits d'aliénation et d'intérêts ont totalisé 5,4 millions de dollars (30,8 millions en 2006) alors que les acquisitions et les dépenses d'aliénation ont été de 5,1 millions de dollars (6,2 millions en 2006).

4. Charges reportées

Dans le cadre d'une opération non monétaire effectuée durant l'exercice 2001-2002, la CCN a cédé des propriétés et s'est engagée à rendre des services à l'ancienne Ville de Hull. En échange, la Ville a également cédé des propriétés et s'est engagée à effectuer l'entretien de parcs et de routes de la CCN jusqu'en 2022. Au 31 mars 2007, la valeur actualisée non amortie de ces services d'entretien, actualisés au taux d'intérêt de 6,5 p. 100, totalisent 2,4 millions de dollars (2,6 millions en 2006). Ces charges reportées sont amorties linéairement et sont présentées à la note 10 sous le poste biens et services. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable des charges reportées ne peut pas être recouvrée et qu'elle dépasse leur juste valeur. Durant l'exercice aucune perte de valeur ne fut constatée.

5. Immobilisations corporelles

	(en milliers de dollars)						
	31 mars 2007						31 mars 2006
	Terrains	Immeubles et Infrastructures	Matériel	Coût total	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains, immeubles et infrastructures[1]							
Ceinture de verdure	27 946	33 762	–	61 708	26 709	34 999	35 261
Parc de la Gatineau	19 525	18 327	–	37 852	12 619	25 233	25 810
Promenades	34 004	119 450	–	153 454	72 100	81 354	83 529
Parcs	22 893	68 865	–	91 758	35 351	56 407	56 606
Ponts et voies d'accès	263	76 467	–	76 730	32 362	44 368	48 010
Lieux historiques	126	72 992	–	73 118	40 938	32 180	29 060
Installations de loisirs	19 656	23 468	–	43 124	16 239	26 885	27 314
Propriétés louées	82 268	71 885	–	154 153	37 407	116 746	115 701
Propriétés de développement	42 785	26 320	–	69 105	5 681	63 424	62 758
Expropriations foncières et échanges de terrains non réglés	1 788	–	–	1 788	–	1 788	2 997
Immeubles d'administration et de services	6 774	19 207	–	25 981	12 507	13 474	10 884
	258 028	**530 743**	**–**	**788 771**	**291 913**	**496 858**	**497 930**
Moins : provision pour les cessions	–	–	–	–	–	–	(1 838)
	258 028	**530 743**	**–**	**788 771**	**291 913**	**496 858**	**496 092**
Améliorations locatives	**–**	**15 434**	**–**	**15 434**	**7 662**	**7 772**	**8 562**
Matériel							
Matériel et outillage	–	–	11 035	11 035	9 215	1 820	2 429
Mobilier et matériel de bureau	–	–	4 088	4 088	4 062	26	34
Véhicules	–	–	1 579	1 579	1 172	407	366
Matériel informatique et de communications et logiciels	–	–	8 974	8 974	8 097	877	1 052
Antiquités et œuvres d'art							
Fonds Canadiana	–	–	6 460	6 460	–	6 460	6 051
Autres	–	–	3 197	3 197	–	3 197	1 797
	–	**–**	**35 333**	**35 333**	**22 546**	**12 787**	**11 729**
Total	**258 028**	**546 177**	**35 333**	**839 538**	**322 121**	**517 417**	**516 383**

1. Le coût total des terrains, immeubles et infrastructures inclut 17,1 millions de dollars (16,9 millions en 2006) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

6. Immobilisations corporelles destinées à la vente

Parmi ses immobilisations corporelles excédentaires, la CCN a identifié des immobilisations corporelles qu'elle a l'intention de vendre. Au 31 mars 2007, ces immobilisations corporelles ont une valeur comptable nette de 27,7 millions de dollars (29,5 millions en 2006). Aucune de ces immobilisations corporelles ne satisfait aux critères d'immobilisations corporelles destinées à la vente.

7. Avantages sociaux futurs

a. Régime de retraite

La CCN et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de la CCN et des employés au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice se sont élevées à :

	(en milliers de dollars)	
	2007	**2006**
Cotisations de la CCN	3 943	3 886
Cotisations des employés	1 800	1 747

b. Autres régimes d'avantages sociaux

La CCN paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. La CCN paie également des indemnités pour accidents du travail fondées selon des prestations établies par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. L'obligation au titre des indemnités constituées en vertu de ces régimes s'élève à 6,9 millions de dollars (6,8 millions en 2006) et est comprise dans le tableau qui suit.

Ces autres régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de produits. À la date du bilan, les renseignements utiles à l'égard de ces régimes sont les suivants :

	(en milliers de dollars)	
	2007	**2006**
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	6 791	6 437
Coût des services rendus au cours de l'exercice	853	823
Indemnités versées au cours de l'exercice	(727)	(469)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	**6 917**	**6 791**
Tranche à court terme	962	1 031
Tranche à long terme	5 955	5 760
	6 917	**6 791**

L'obligation pour les indemnités de départ et la charge de l'exercice sont établies par l'actuaire de la CCN selon des hypothèses fournies par la direction. Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour mesurer l'obligation de la CCN touchent les taux d'actualisation, l'évolution future des salaires et la composition de la main-d'œuvre. Les hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité et de départ à la retraite proviennent de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique au 31 mars 2002.

L'évaluation actuarielle la plus récente pour les indemnités de départ a été effectuée en date du 31 mars 2005. La prochaine évaluation sera en date du 31 mars 2009 ou avant si un changement au régime a une incidence significative sur l'obligation.

L'obligation au titre des indemnités pour accidents du travail est présentée selon une méthode actuarielle dont la valeur est établie à partir des données actuarielles de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

8. Produits de location reportés

Les produits de location reportés à long terme correspondent à la valeur actualisée non amortie des produits de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de baux de location de terrains. La valeur actualisée fut établie en utilisant des taux d'intérêts de 6,01 p. 100 et 6,5 p. 100. Ces produits de location reportés seront constatés en résultat sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2068. Durant l'exercice, des produits de location reportés de 0,1 million de dollars (0,2 million en 2006) furent constatés en résultat.

9. Définitions et objectifs des secteurs

Les activités de la CCN sont regroupées en quatre secteurs pour lesquels des objectifs à court, à moyen et à long termes reliés au mandat et à la mission de la CCN ont été fixés. Les objectifs à long terme de chacun des secteurs sont les suivants :

Animation et promotion de la capitale

Accroître la sensibilisation des Canadiens qui vivent à l'extérieur de la région de la capitale nationale au rôle de la région de la capitale au moyen de campagnes de promotion nationales, de transmission de divers messages et d'activités de rayonnement, et présenter la capitale aux visiteurs comme un lieu permettant d'apprécier le patrimoine canadien, la culture et les réalisations de notre pays au moyen de divers services, activités et programmes.

Planification, design et utilisation du sol

Orienter l'aménagement physique et l'utilisation des terrains fédéraux et coordonner les travaux de design et d'aménagement de manière à en assurer l'excellence, en tenant compte du rôle et de l'importance de la capitale du Canada.

Gestion des biens immobiliers

Gérer et protéger les biens d'intérêt national afin de les préserver pour les générations à venir.

Services généraux

Favoriser une utilisation efficace et productive des ressources et fournir des services à tous les autres secteurs d'activités.

10. Charges d'exploitation

Résumé des charges ventilées par catégorie

	(en milliers de dollars)	
	2007	**2006**
Salaires et avantages sociaux	38 540	38 516
Biens et services	54 975	51 588
Biens et services en nature (note 14)	1 173	1 137
Paiements tenant lieu d'impôt foncier	11 606	10 622
Contributions[1]	899	3 194
Amortissement	19 131	18 260
Réaménagement des plaines LeBreton[2]	949	2 115
Perte de valeur des immobilisations corporelles	393	153
	127 666	**125 585**

1. Parmi les contributions totalisant 0,9 million de dollars, la CCN a versé une contribution de 0,7 million de dollars (2,9 millions en 2006) à la Ville de Gatineau pour les travaux de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, dans le secteur de Hull.

2. Ce poste représente l'excédent des coûts de réaménagement sur la juste valeur des terrains destinés à être vendus. Ces coûts incluent des frais d'aménagement et de décontamination en plus d'une juste part des frais engagés pour les infrastructures qui ont été cédées à la Ville d'Ottawa pour une valeur nominale de un dollar. Parmi les infrastructures cédées à la Ville, on retrouve les conduites principales d'eau, d'égouts sanitaires et pluviaux, le réaménagement de la rue Booth ainsi que la construction de la rue Wellington.

11. Crédits parlementaires

	(en milliers de dollars)	
	2007	**2006**
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation reçus durant l'exercice	75 777	70 195
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles reçus durant l'exercice	17 935	22 898
Crédits parlementaires à recevoir à la fin de l'exercice	1 421	–
	95 133	**93 093**
Affectés comme suit :		
Crédits parlementaires constatés à l'état des résultats	77 198	70 195
Crédits parlementaires constatés à l'état de l'avoir du Canada	17 935	22 898
	95 133	**93 093**

12. Engagements

a. La CCN a conclu des accords de prestation de services de 70,3 millions de dollars (33,7 millions en 2006) et des baux de location de bureaux de 120,3 millions de dollars (131,3 millions en 2006). Ces accords qui totalisent 190,6 millions de dollars (164,9 millions en 2006) comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2044. Parmi les accords de prestation de services, des contrats reliés à la gestion et à l'entretien d'une partie de ses terrains et de ses propriétés totalisent 67,0 millions de dollars (32,4 millions en 2006).

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces accords s'établissent approximativement comme suit pour les cinq prochains exercices :

	(en milliers de dollars)		
	Baux	**Prestation de services**	**Total**
2007-2008	6 490	18 160	24 650
2008-2009	6 570	13 078	19 648
2009-2010	6 839	10 286	17 125
2010-2011	8 776	10 476	19 252
2011-2012	9 221	7 304	16 525

En plus des accords mentionnés précédemment, la CCN s'est engagée à verser à la Ville de Gatineau une somme additionnelle de 10 millions de dollars pour la réalisation d'un projet conjoint visant l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier. Cette somme vient s'ajouter à la contribution de 6,1 millions de dollars faite en 1996 pour ce projet et sera payable à la signature du contrat de construction qui doit intervenir entre la Ville et l'entrepreneur retenu pour réaliser les travaux. La CCN prévoit que cette somme sera versée durant l'exercice 2009-2010.

b. La CCN a conclu des ententes pour des dépenses en immobilisations corporelles dont la valeur approximative est de 5,7 millions de dollars (6,5 millions en 2006). Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours des deux prochains exercices.

13. Éventualités

a. Réclamations

Des réclamations ont été déposées contre la CCN pour un montant net d'environ 9,9 millions de dollars (9,0 millions en 2006), cela exclut les intérêts et autres frais, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la CCN est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront déterminés. Finalement, la CCN a déposé des réclamations totalisant 9,1 millions de dollars (6,1 millions en 2006) afin que des tierces parties soient tenues responsables du nettoyage environnemental de certaines de ses propriétés.

b. Protection de l'environnement

À partir du Cadre de gestion environnementale et du programme d'acquisition et d'aliénation, la CCN a classé par ordre de priorité 1 511 sites qui feront l'objet d'une évaluation environnementale. Suivant une évaluation préliminaire de 1 251 de ces propriétés, des études plus approfondies ont été entreprises pour un certain nombre de ces propriétés afin de déterminer le degré de décontamination requis. Selon les études plus approfondies terminées à ce stade-ci, la CCN a enregistré un passif pour le nettoyage environnemental de 21,8 millions de dollars (18,4 millions en 2006) dont 2,8 millions de dollars (2,4 millions en 2006) représentent des sommes dues à court terme. De plus, la CCN évalue à 341,0 millions de dollars (318,8 millions en 2006) l'éventualité non enregistrée aux états financiers. L'éventualité montre les coûts présumés et les coûts supplémentaires potentiels liés à des situations où il est incertain que la CCN soit dans l'obligation de débourser, ou il est peu probable que la CCN débourse, le plein montant des coûts de décontamination.

14. Opérations non monétaires

a. Commandites en biens et services

Au cours de l'exercice, la CCN a conclu des ententes de commandite en vertu desquelles elle a reçu des biens ou des services. En retour, les commanditaires ont bénéficié de divers avantages dont principalement des droits spécifiques à des activités promotionnelles et de la visibilité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées et ont été enregistrées à montants égaux à la fois dans les produits et dans les charges d'exploitation. Elles ont été évaluées à 1,2 million de dollars (1,1 million de dollars en 2006), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et aux services reçus.

b. Échange non monétaire

La CCN a procédé à un échange de terrains avec le gouvernement du Québec durant l'exercice. Puisque cette opération non monétaire ne présentait pas de substance commerciale, elle a été évaluée et comptabilisée à la valeur comptable nette des terrains cédés par la CCN, soit 2,6 millions de dollars. Par conséquent, cet échange n'a engendré aucun gain ou perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles.

c. Transferts non monétaires et non réciproques

En plus de l'opération non monétaire entre apparentés divulguée à la note 15, la CCN a effectué ou reçu les transferts non monétaires et non réciproques suivants durant l'exercice :

i. Conformément à l'entente conclue avec le gouvernement du Québec en 1972 concernant l'amélioration du réseau routier de la partie québécoise de la région de la capitale du Canada, la CCN a cédé à cette province des terrains contre la somme de un dollar. Au fil des ans, une partie du réseau routier en question fut construit sur les terrains cédés. Compte tenu que cette cession ne présentait pas de substance commerciale, elle a été évaluée et comptabilisée à la valeur comptable nette des terrains cédés, soit 1,4 million de dollars. Cependant, puisque la provision pour cession de 1,8 million de dollars qui a été enregistrée dans les états financiers antérieurs était supérieure à la valeur comptable nette des terrains cédés, cette opération non monétaire a engendré un gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles de 0,4 million de dollars.

ii. Des antiquités et des œuvres d'art ont été cédées au Fonds Canadiana. Ces dons ont été évalués et comptabilisés à la juste valeur des actifs reçus puisque ces opérations présentent une substance commerciale. La valeur de ces dons se chiffre à 0,4 million de dollars; et ils ont été comptabilisés dans les immobilisations corporelles.

15. Opérations entre apparentés

La CCN est apparentée, aux termes de la propriété commune, à tous les ministères, tous les organismes et toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ces entités de l'État. Ces opérations découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes personnes et à toutes entreprises. Des dépenses de 7,4 millions de dollars (8,1 millions en 2006) ont été engagées pour des services publics, des locations d'espaces, des achats de services et d'immobilisations corporelles, et des produits de 10,6 millions de dollars (10,1 millions en 2006) provenant de prestations de services, d'opérations de location et de ventes de biens immobiliers ont été gagnés. Finalement, les frais payés d'avance incluent 0,1 million de dollars (0,1 million en 2006) reliés à des apparentés.

Durant l'exercice, le gouvernement du Canada a transféré le titre de propriété d'un monument à la CCN. Ce transfert, pour lequel aucune contrepartie n'a été versée par la CCN, a été évalué à la valeur comptable du monument, soit 1,1 million de dollars, et a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles. De plus, ce transfert est présenté séparément à l'état de l'avoir du Canada et se retrouve sous la rubrique « Antiquités et œuvres d'art — Autres » à la note 5.

16. Juste valeur des instruments financiers

En plus de ce qui est déjà décrit à la note 3 à ce sujet, la juste valeur des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

17. Chiffres correspondants

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Annexe I

Comités du conseil d'administration et comités consultatifs de la CCN

Comité directeur

Présidente intérimaire et vice-présidente
Heather Chiasson

Membre
Anne Fry

Comité de vérification et d'évaluation

Président
Jacques Carrière

Membres
Claudia Chowaniec
Allison A. Fisher
Anne Fry
Marcel Legault

Membre d'office
Heather Chiasson

Comité d'examen des traitements

Président
Jacques Carrière

Membre
Michael E. Kusner

Comité des nominations

Président
Poste vacant

Membres
Claudia Chowaniec
Allison A. Fisher

Membre d'office
Heather Chiasson

Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation

Président
Duncan McKie, Toronto (Ontario)
Président de POLLARA Inc., la plus grande entreprise de recherche en marketing et de recherche sur l'opinion publique qui appartienne à des intérêts canadiens; expert en étude d'audience et en approches stratégiques de l'élaboration de produits médiatiques; a travaillé pour la CBC et TVOntario.

Vice-président
Jean-Pierre Arvisais, Blainville (Québec)
Ancien président du conseil et président de PNMD Communications (BBDO Montréal); ancien membre du conseil d'administration de BBDO North-America; vice-président du Congrès canadien de la publicité; président de l'Association des agences de publicité du Québec.

Membres
Raj Nigam, Edmonton (Alberta)
Chargé de programmation au Francis Winspear Centre for Music; ancien administrateur des festivals pour l'Edmonton Heritage Festival Association, le Festival of the Worlds, et une diversité de séries de concerts et de festivals. Percussionniste de l'Orchestre symphonique d'Edmonton.

Pauline Rafferty, Victoria (Colombie-Britannique)
Chef de la direction du Royal British Columbia Museum; diplômée en archéologie et membre de l'Oak Bay Board of Variance, du conseil d'administration de l'Heritage Society et du comité consultatif de la Faculté des affaires de l'Université de Victoria.

Kevin Shea, Toronto (Ontario)
Directeur de SheaChez Inc., société de gestion des communications; ex-président et chef de la direction de Global Television Network, de YTV Canada Inc. et d'Atlantis Communications Inc; ancien président du Conseil télévision de l'Association canadienne des radiodiffuseurs; président d'honneur du bal de cristal de l'organisme Reach for the Rainbow (prix de distinction en 1997).

Henry Storgaard, Ottawa (Ontario)
Premier vice-président et directeur général d'APCO Worldwide; a été membre du conseil d'administration d'Opéra Lyra, du Festival canadien des tulipes, de l'American Marketing Association et de l'Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement.

Membre de la Commission
Harry Doyle

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Président
Larry Beasley, Vancouver (Colombie-Britannique)
Codirecteur de l'urbanisme et directeur de la planification urbaine actuelle à la Ville de Vancouver; professeur auxiliaire à l'Université de la Colombie-Britannique; diplômé en géographie, en sciences politiques et en urbanisme; reconnu pour son œuvre par les Nations Unies en 1996.

Vice-président
Claude Provencher, Montréal (Québec)
Partenaire fondateur et concepteur principal de Provencher Roy + Associés architectes, de Montréal; réalisations reconnues par plusieurs prix et distinctions, dont un prix d'excellence de la revue *Canadian Architect*; conférencier invité à de nombreux colloques sur l'architecture et l'urbanisme.

Membres
Paul Bedford, Toronto (Ontario)
Conseiller urbain et planificateur urbain en chef de la Ville de Toronto à la retraite; membre et fellow de l'Institut canadien des urbanistes; professeur auxiliaire aux écoles d'urbanisme de l'Université de Toronto et de l'Université Ryerson; membre du comité d'examen de l'esthétique urbaine pour la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto; membre de l'Institut urbain du Canada.

Peter Busby, Vancouver (Colombie-Britannique)
Associé principal de Busby Perkins + Will Architects, cabinet reconnu pour l'excellence de sa conception et son rôle de chef de file dans la conception de bâtiments durables. Les projets actuels au Canada, en Europe, aux États-Unis et en Chine vont de la planification de collectivités durables à la conception de l'architecture de grands projets d'aménagement commercial.

Marc Letellier, Québec (Québec)
Partenaire de Gagnon, Letellier, Cyr, architectes, lauréat de prix d'excellence de l'Association des architectes paysagistes du Canada et de l'Ordre des architectes du Québec; organisateur des célébrations de la fête du Canada à Québec.

Brian MacKay-Lyons, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Propriétaire de son propre cabinet, Brian MacKay-Lyons Architecture Urban Design, dont les réalisations ont été reconnues par une soixantaine de prix, dont cinq Médailles du Gouverneur général; professeur à l'Université Dalhousie; titulaire de la chaire d'architecture Max Fischer à l'Université du Michigan.

Lawrence R. Paterson, Okotoks (Alberta)
Président de Paterson Design Group Inc.; plus de 30 ans d'expérience comme consultant dans l'Ouest et le Nord du Canada, avec un accent sur des projets commerciaux, institutionnels et relatifs aux transports; ancien président de l'Alberta Association of Landscape Architects et de l'Association des architectes paysagistes du Canada.

Donald Schmitt, Toronto (Ontario)
Associé principal de Diamond and Schmitt Architects Inc., lauréat de plus de 90 prix, dont cinq Médailles du Gouverneur général; professeur à l'Université Dalhousie; ancien professeur à l'Université de Toronto; fellow de l'Institut royal d'architecture du Canada; membre du conseil d'administration de la Canadian Art Foundation.

David Witty, Winnipeg (Manitoba)
Doyen de la Faculté d'architecture de l'Université du Manitoba; urbaniste et concepteur d'urbanisme ayant participé à divers projets dans l'Ouest et le Nord du Canada; fellow de l'Institut canadien des urbanistes; membre de l'Institut royal d'architecture du Canada.

Membres de la Commission
Michael E. Kusner
Marcel Legault

Comité consultatif des résidences officielles du Canada

Président
Daniel Brisset, Montréal (Québec)
Designer d'intérieur possédant plus de 25 ans d'expérience dans le domaine du design résidentiel et d'entreprise.

Vice-président
Patrick J. Murray, Ottawa (Ontario)
Cofondateur de Murray & Murray Architects and Planning Consultants; ancien maire du village de Rockcliffe, de 1985 à 2000; ancien conseiller régional à la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, ancien commissaire de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton, ancien président du comité TransArt de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton; membre de l'Ordre des architectes de l'Ontario et fellow de l'Institut royal d'architecture du Canada.

Membres
Edna Hall, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Directrice du Patrimoine canadien pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador; auparavant, directrice de district pour Parcs Canada, d'abord à l'Île-du-Prince-Édouard, puis à Terre-Neuve.

J. André Perrier, Gatineau (Québec)
Conseiller du président du Sénat; ancien sous-ministre adjoint de Travaux publics Canada.

Jean-François Sauvé, Montréal (Québec)
Directeur général adjoint de Pictet Canada S.E.C.; président de la Fondation Jeanne Sauvé; ancien directeur des Services bancaires d'investissement chez Scotia Capitaux.

Membre de la Commission
Anne Fry

Fonds Canadiana

Président
Paul LaBarge, Ottawa (Ontario)
Nommé président du Fonds Canadiana en 2001; partenaire-fondateur du cabinet d'avocats LaBarge Weinstein; bénévole pour plusieurs initiatives nationales du secteur de la technologie.

Vice-présidents
Douglas Richardson, Saskatoon (Saskatchewan)
Nommé vice-président du Fonds Canadiana en octobre 2006. Associé et président du conseil d'administration d'un des cabinets d'avocats les plus grands et les plus anciens de la Saskatchewan; administrateur de plusieurs entreprises; vaste expérience de la collecte de fonds pour des organismes caritatifs.

Cynthia Price, Montréal (Québec)
Nommée vice-présidente du Fonds Canadiana en octobre 2006. Bénévole communautaire pour diverses causes; vaste expérience de la collecte de fonds pour des organismes caritatifs.

Agnes Benidickson, Ottawa (Ontario)
Nommée vice-présidente du Fonds Canadiana en 1995. A démissionné en octobre 2006.

Membres
Diane Campbell, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Présidente et chef de la direction, Berkeley Holdings Limited; présidente, Dicam Management Limited; membre du conseil d'administration de Maritime Digital Colour Inc.

Catherine Graham, Toronto (Ontario)
Bénévole à Toronto; études à l'Université McGill et à l'Université de Toronto.

Harriet C. Meacher, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Bénévole communautaire; membre de nombreux organismes du domaine artistique.

Shane O'Dea, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Universitaire et défenseur du patrimoine.

Gerald Pittman, Calgary (Alberta)
Avocat; membre bénévole de plusieurs organismes voués à l'histoire et aux arts.

Joan Richardson, Winnipeg (Manitoba)
Bénévole communautaire; diplômée de l'Université du Manitoba; titulaire de postes au sein du conseil d'administration de plusieurs organismes.

Fei Wong, Vancouver (Colombie-Britannique)
Bénévole communautaire, diplômée de l'Université de Colombie-Britannique; soutient très activement le monde des arts; expérience approfondie des collectes de fonds pour des organismes caritatifs.

Annexe II

Partenaires et commanditaires

La réussite des programmes et des activités de la CCN dépend du soutien et des contributions de nombreux partenaires. La CCN a profité d'un solide réseau de collaborateurs et elle saisit l'occasion pour reconnaître et remercier les organismes dont la liste suit et qui ont permis l'organisation de programmes et d'activités en 2006-2007.

Partenaires de la CCN

1956 Hungarian Monument Committee
Administration du tourisme et des congrès d'Ottawa (ATCO)
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence spatiale canadienne
Ambulance Saint-Jean
Ambulance Saint-Jean du Canada — Conseil du district fédéral
Anciens Combattants Canada
Banque du Canada
Bibliothèque du Parlement
Bibliothèque et Archives Canada
Bureau du Conseil privé
Bureau du Secrétaire du Gouverneur général
Centre national des Arts
Chambre des communes
CHIN International Radio TV
Club Rotary d'Ottawa
Clubs Kin du Canada
Commission des lieux et monuments historiques du Canada
Conseil des Arts du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Cour suprême du Canada
Festival canadien des tulipes
Fondation canadienne des pompiers morts en service
Fondation des Valeureux
Fondation éducative Canada-Hongrie
Galerie SAW
Gendarmerie royale du Canada
Guides du Canada
Keskinada Loppet
Légion royale canadienne
Les Boy Scouts du Canada
Ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes
Ministère du Patrimoine canadien
Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario
Monnaie royale canadienne
Musée Bytown
Musée canadien de la guerre
Musée canadien de la nature
Musée canadien de la photographie contemporaine
Musée canadien des civilisations
Musée de l'agriculture du Canada
Musée de l'aviation du Canada
Musée de la monnaie de la Banque du Canada
Musée des beaux-arts du Canada
Musée des sciences et de la technologie du Canada
OC Transpo
Office national du film du Canada
Parcs Canada
Ressources naturelles Canada
Scouts du Canada
Secrétariat pour l'examen d'Air India
Sénat du Canada
Service de police d'Ottawa
Service de police de Gatineau
Service des incendies d'Ottawa
Services d'urgence d'Ottawa
Société de transport de l'Outaouais
Société des sculpteurs sur glace d'Ottawa-Hull
Société Radio-Canada
Tourisme Outaouais
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Tribune de la presse parlementaire canadienne
Turtle Island Tourism Company
Ville d'Ottawa
Ville de Gatineau
Zone d'améliorations commerciales (ZAC) du marché By
Zone3sports

Sociétés commanditaires de la CCN

Alcatel Canada Inc.
Amex Canada Inc. / Banque Amex du Canada / Programme d'aide philanthropique American Express
Casino du Lac-Leamy — Loto-Québec
Centre Rideau
Compagnie de la Baie d'Hudson (Hbc)
Elephant & Castle Pub and Restaurant
Empire Grill
Enbridge Gas Distribution
Fairmont Château Laurier
Financière Sun Life Canada
Giant Tiger Stores Limited
Hilton Lac-Leamy
Holiday Inn Plaza La Chaudière Gatineau
Home Hardware Stores Limited
Honda Canada Ltée
Hôtel Lord Elgin
Le Westin Ottawa
McCain Foods Limited
Métropolitain Brasserie Restaurant
Pizza Pizza Ltd.
Producteurs de poulet du Canada
Rogers Communications Inc.
Sheraton Ottawa Hotel
Société du groupe d'embouteillage Pepsi (Canada)
Southbank Dodge Chrysler Jeep
Télétoon Canada Inc.
VIA Rail Canada

Un merci tout particulier aux autres sociétés commanditaires, hôtels et restaurants non mentionnés ci-dessus qui ont soutenu les activités de la Commission de la capitale nationale au cours de l'exercice.

Annexe III

Glossaire

Cadre de planification de l'aménagement des terrains Les plans d'aménagement sont classés par ordre de priorité afin de guider les opérations immobilières de la CCN et des ministères et autres organismes fédéraux dans la RCC. Les plans tiennent compte du mandat de la CCN et de tout autre ministère fédéral responsable de biens immobiliers dans la zone visée, des plans déjà approuvés (p. ex., les plans directeur et de secteur), de considérations sociales, économiques et environnementales pertinentes, ainsi que des plans régionaux ou locaux officiels.

Évaluation environnementale Outil de planification reconnu dans le monde entier et conçu pour déterminer, prévoir, interpréter et faire connaître les répercussions de l'exécution d'une proposition sur la santé humaine et le bien-être de l'écosystème dont dépend la survie humaine. L'évaluation environnementale permet de prendre des décisions en étant bien au fait de leurs conséquences.

Évaluation environnementale de site Processus systématique comprenant des études, des services et des enquêtes visant à planifier, à gérer et à diriger des activités d'évaluation, de désaffectation et de nettoyage.

Fonds d'acquisition et d'aliénation Fonds pour l'acquisition de biens immobiliers ou le financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil. Le fonds inclut les produits d'aliénation et les revenus d'intérêts ainsi que les dépenses d'acquisitions et d'aliénations.

Gestion du cycle de vie Processus destiné à s'assurer que les biens sont entretenus conformément aux normes appropriées et à un coût qui soit le moins élevé possible à long terme. Ce processus cyclique comprend la gestion de toutes les activités nécessaires à l'acquisition et à l'entretien des biens immobiliers, depuis la décision concernant leur acquisition jusqu'à leur aliénation. Il comprend notamment les étapes suivantes : l'acquisition, la construction, la mise en service, l'entretien et les réparations continus, les inspections, les examens périodiques, les rénovations, la reconstruction, le remplacement, l'aliénation et la démolition.

Gouverneur en conseil Le gouverneur général du Canada qui agit sur avis conforme du Conseil privé de la Reine pour le Canada (c'est-à-dire le Cabinet).

Loi sur l'accès à l'information Loi donnant aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada le droit d'examiner des dossiers ou d'obtenir des copies de dossiers conservés par des institutions fédérales (y compris le Conseil des Arts du Canada).

Loi sur la protection des renseignements personnels Loi fédérale qui protège la vie privée des particuliers et les renseignements personnels que des institutions gouvernementales conservent à leur sujet. La Loi donne aussi aux particuliers le droit d'accéder à ces renseignements.

Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) Terrains essentiels au caractère à long terme de la capitale selon quatre fonctions fondamentales : politique, symbolique, culturelle et administrative, et qui sont destinés à être détenus à perpétuité par la CCN.

Paiements tenant lieu d'impôt foncier Paiements versés en remplacement de l'impôt aux municipalités, aux provinces et aux autres organismes exerçant des fonctions d'administration locale et levant un impôt foncier.

Plan directeur Schéma d'aménagement approuvé par la Commission, dans lequel on précise les orientations et les stratégies stipulées dans le *Plan de la capitale du Canada*. Le plan contient les grands objectifs, les politiques et les stratégies générales d'aménagement et d'utilisation des terrains, y compris un système de zonage, l'aménagement des terrains et les possibilités de programmes à l'intention des visiteurs, visant l'ensemble des terrains fédéraux situés dans la RCC (p. ex., la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau et les terrains urbains).

Plan d'entreprise Document découlant d'une analyse approfondie de la CCN et de son environnement par les cadres supérieurs et la Commission. Le plan fait un lien entre les enjeux principaux auxquels fait face la CCN et ses objectifs et ses stratégies. Il identifie les indicateurs de rendement qui représentent des points de références pour examiner les réalisations.

Plan de secteur Schéma d'aménagement d'un secteur géographique restreint, approuvé par le comité directeur de la CCN, dans lequel on précise les thèmes généraux, les objectifs, les politiques et les stratégies du plan directeur. Ce plan interprète précisément les zonages et peut traiter notamment du développement à long terme, de l'environnement, de la circulation, du patrimoine et des objectifs liés aux visiteurs. Le plan de secteur fournit le cadre permettant de simplifier la gestion et de résoudre des questions de planification particulières; il donne aussi des orientations générales d'application.

Plan de zone Schéma d'aménagement approuvé par le comité directeur de la CCN, qui détaille les recommandations particulières quant à l'aménagement et à la gestion d'un bien fédéral ou d'un ensemble de biens. Le plan de zone peut désigner l'emplacement d'un aménagement particulier, l'accès et la circulation, les caractéristiques environnementales, les catégories d'aménagement et leur densité, la gestion des terrains, les exigences quant aux visiteurs. Le plan de zone établit, le cas échéant, les lignes directrices de conception pour l'aménagement, l'amélioration, la protection ou le rétablissement des terrains, des édifices et des structures.

Propriétés excédentaires Biens immobiliers qui ne font pas partie de la masse des terrains d'intérêt national et qui sont non essentiels à l'accomplissement du mandat de la CCN.

RCC (Région de la capitale du Canada) Siège du gouvernement du Canada et ses alentours, plus particulièrement définis dans la *Loi sur la capitale nationale* comme un territoire comprenant une partie des provinces de l'Ontario et de Québec et s'étendant sur environ 4 715 km^2.

Région de la capitale nationale (RCN) Voir RCC.

Pour communiquer avec la CCN

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa, Canada K1P 1C7
613-239-5555 Ligne sans frais : 1-800-704-8227
ATS : 613-239-5090 ATS sans frais : 1-866-661-3530
www.capitaleducanada.gc.ca

Infocentre de la capitale
90, rue Wellington
613-239-5000 Ligne sans frais : 1-800-465-1867
Télécopieur : 613-239-5063
Courriel : info@ncc-ccn.ca

Réservations de groupe
613-239-5100 Ligne sans frais : 1-800-461-8020
Télécopieur (visites et itinéraires) : 613-239-5758
Courriel : reservat@ncc-ccn.ca

Centre des bénévoles
Renseignements généraux : 613-239-5373
Télécopieur : 613-239-5133
Courriel : volunteer_benevoles@ncc-ccn.ca
www.capitaleducanada.gc.ca/benevoles

Bibliothèque de la Commission de la capitale nationale
Bibliothécaire : 613-239-5123
Télécopieur : 613-239-5179

Toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent Rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale sauf les suivantes, dont voici la source :

Page 4 : William James Topley, Bibliothèque et Archives Canada C-008405

Pages 14-15 : www.globalforestscience.org/research/photo_gallery.html

Pages 18-19, 21 et 52-53 : Banque de données sur les plantes de l'USDA-NRCS

Pages 25 et 27 : Banque de données sur les plantes de l'USDA-NRCS / Britton, N. L. et A. Brown, 1913. *Illustrated flora of the northern states and Canada*, vol. 2 : 496.

Page 29 : *ibid.*, p. 495.

Page 31 : *ibid.*, p. 494.

Pages 33 et 39 : *ibid.*, p. 497.

Page 43 : Banque de données sur les plantes de l'USDA-NRCS / Britton, N. L. et A. Brown, 1913. *Illustrated flora of the northern states and Canada*, vol. 1 : 57.

Page 47 : *ibid.*, p. 56.